

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET
POPULAIRE**



**Ministère de l'enseignement supérieur et de la
Recherche scientifique
Université MOULOUD MAMMERI de TIZI-OUZOU**



**Faculté des sciences économiques, sciences de Gestion et sciences
commerciales**

**Département des sciences économiques
Laboratoire Réformes Economiques et Dynamiques Locales
REDYL**

MEMOIRE DE FIN D'ETUDE

**En vue de l'obtention d'un diplôme de Master en Sciences
Economiques**

Spécialité : Economie et Finances Locales

Thème :

***La Gestion des Bibliothèques Publiques dans la Wilaya de
Tizi-Ouzou***

Réalisé par :

M^M : FRIDI Dehbia épouse BELKADA

Encadré par :

M^M RAMDINI Samira

Membres de jury :

Présidente : M^M AHMED ZAID Malika professeur à

l'UMMTO

Examineur : M^r OUNASSI Hassene , MAA à

l' UMMTO.

Rapporteur : M^M RAMDINI Samira MCB à

l'UMMTO

Promotion 2021/2022

Remerciement

Tout d'abord je remercie Dieu le tout-puissant qui ma donné le courage et la volonté pour mener ce travail.

*Je témoigne ma profonde reconnaissance au professeurs **AHMED ZAID Malika**, directrice de laboratoire de recherche **REDYL***

*Je remercie mon encadreur **M^M RAMDINI Samira** pour tout le temps qu'elle ma consacré, pour ses conseils précieux, pour tout son aide et son appui durant la réalisation de ce travail.*

*Je tiens a remercier tous le personnels de la Direction de la Culture **M^m la Directrice**, **M^m CHAOU**, **M^m ABED**, **M^m DJATTIT**...qui m'ont beaucoup aider dans la réalisation de ma recherche.*

*Mes remerciement pour tous le personnels de la Bibliothèque Principale de Lecture Public, surtout **M^M la Directrice, Samia**, **Dihia**...pour leurs aides et soutiens.*

Je tiens à remercier également chacun des membres du jury pour m'avoir fait l'honneur d'examiné et d'évaluer mon travail

*Mes remerciements sont adressés également à nos **chers parents** pour leurs présences et pour tous les sacrifices consentis à mon égard et leur énorme soutien. À tous ces intervenants, je vous présente mes remerciements, mon respect et ma gratitude.*

Dédicace

Je dédie ce mémoire à :

*Mes chers parents, que nulle dédicace ne puisse exprimer mes sincères Sentiments,
pour leur patience illimitée, leur encouragement, leur aide, en témoignage de mon
profond amour et respect pour leurs grands sacrifices.*

A mes petits amours Anir et Anaïs source d'espoir

Au père de mes enfants ,Ma petite famille

Mon frère Djamel et sa femme Samira

Mon petit frère Yacine

Ma seule et unique sœur Aldjia et

Toute ma famille sans exception.

*Ainsi à toutes personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce
travail,*

Un grand merci à tous

Dehbia



Sommaire



Sommaire

Introduction générale.....	2
-----------------------------------	----------

Chapitre I : Evolution du service des bibliothèques publiques en Algérie

Introduction	7
Section 1 : Service public et ces modalités.....	8
Section 2 : Typologies des bibliothèques publiques en Algérie)	13
Conclusion.....	22

Chapitre II : La gestion caractériser des bibliothèques publiques en Algérie

Introduction	23
Section 1: Cadre légal , volet financier et rôle des bibliothèque publiques	24
Section 2 : Gestion des bibliothèques publiques en ALGERIE.....	32
Conclusion.....	56

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Introduction	58
Section 1 : Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	59
Section 2 : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de T-O	70
Conclusion.....	99
Conclusion générale	101



Liste des abréviations



Liste des abréviations

APC : Assemblée populaire communale.

APW : Assemblée populaire wilaya.

EPA : Etablissements publics à caractère administratif.

FCCL : Fonds Commun des Collectivités Locales

IFLA : Fédération Internationale des associations et institutions de bibliothèque sous son sigle anglais IFLA

PSC : Programmes sectoriels centralisés.

PSD : Programmes sectoriels déconcentrés.

PCD : Plans communaux de développement.

PSD : Plans sectoriels de développement.



Introduction générale



Les bibliothèques sont aujourd'hui un monde en pleine évolution. Alors qu'elles n'ont longtemps été considérées que comme des lieux de conservation (voire des cimetières) de livres permanents et immuables, elles ont désormais une place visible dans la société.

Leur place dans la société s'explique par le lien qu'elles ont avec ces deux passions nationales que sont l'école (le savoir) et le patrimoine (la mémoire).

La vie des bibliothèques est marquée ; depuis une trentaine d'année ; par une conjonction entre une offre diversifiée de bibliothèques et une demande sociale de bibliothèques, l'offre et la demande s'enrichissent mutuellement. Les réponses apportées par les collectivités publiques se complexifient et l'action publique en faveur des bibliothèques prend en compte la richesse polysémique de l'institution.

Aujourd'hui, une bibliothèque est d'abord et toujours une collection organisée de documents. Mais elle est aussi un bâtiment public, un lieu de sociabilité, un ensemble de ressources et de service public qui réaffirme sa spécificité, une médiation entre les documents (ou l'information) et les usagers. C'est ce nouveau visage que cet ouvrage va tenter de décrire. Les grands traits de l'évolution récente se caractérisent par une offre modernisée, une demande accrue, un environnement informationnel en constant devenir.

Les bibliothèques ne sont pas forcément institutionnelles. Il existe des bibliothèques privées ou associatives dédiées à la lecture publique. Tous les amoureux défenseurs de la lecture peuvent devenir, à leur tour des acteurs de la diffusion de la culture.

L'Algérie a accordé une attention particulière aux bibliothèques publiques et a son investissement culturel dans la société, charge de fournir des informations et des connaissances à toutes les catégories de la société et de contribuer au développement de leurs aptitudes artistiques, scientifiques, les techniques appliquées et productives, et améliorer l'utilisation et la disponibilité des niveaux d'information.

L'idée de relancer les bibliothèques publiques en Algérie a commencé en 2005, avec la création des annexes de la bibliothèque nationale d'Algérie, conformément à ***l'article 3 du décret exécutifs N° 93-149 du 22 juin 1993 portant statut de la bibliothèque nationale, modifier complète.***

En 2012, ces bibliothèques de lecture publique ont été régies par un décret exécutif N°12-234 fixant le statut de la bibliothèque principale de lecture.

Selon l'UNESCO six grandes catégories de bibliothèque :

Les bibliothèques nationales :

Elles ont pour mission d'acquérir et de conserver toutes les publications éditées chaque années dans le pays dans le but d'enrichir le patrimoine national et en particulier le patrimoine linguistique et de le mettre a la disposition du plus grand nombre.

Les bibliothèques d'enseignement supérieur universitaire (d'établissement supérieur):

Qu'ils se mettent aux services de l'étudiants et du personnel enseignant .Dépendent des établissements auxquelles elles sont rattachées .Elles ont pour vocation de mettre des ressources sous différents formats aux étudiants, chercheurs et enseignants.

Plusieurs universités peuvent s'associer et mettre en commun la documentation et leurs activités .On parle alors de SICD (service inter-établissement de coopération documentaire)

Bibliothèques scolaires appelé centre documentaire dans les écoles primaires.

Les bibliothèques scolaires sont aussi très connus sous le nom de Centre documentation et d'information(CDI).Elles sont implantées dans les collèges et les lycées.

Bibliothèque spécialisées

Le fond des bibliothèques spécialisées est orienté vers un même champ de connaissance documentaire comme exp : bibliothèque interuniversitaire de santé.

Les bibliothèques de lecture publique :

Pour l'UNESCO, la bibliothèque publique est le centre local d'information qui met facilement à la disposition de ses usagers les connaissances et les informations de toute sorte. Les services d'une bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race ,de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de de statut social. Des services et des documents spécifiques doivent être mis à la disposition des utilisateurs qui ne peuvent pas, pour quelque raison que ce soit, faire appel aux services ou documents courants.

Problématique

Des interrogations sur le service public de la bibliothèque, le service de lecture public qui joue un rôle très important dans le développement personnel du lecteur et dans le développement local ,ces derniers se subdivisent en plusieurs types ,à savoir si chaque type a une gestion propre a elle ou une gestion similaire à celui de bibliothèque principal soit il, ou bibliothèque

communale ou sectoriel ,et leur apport dans le mode de vie de la population de la wilaya de Tizi-Ouzou .

Dans ce contexte, notre problématique est formulée comme suit :

Dans quelle mesure la gestion des bibliothèques publiques de la wilaya de Tizi-Ouzou permet-elle d'accomplir les missions de service public en matière de développement personnel et autodidactes des populations ayant un impact sur le financement public?

Questions secondaires

1-Quels sont les types de bibliothèques publiques ?

2-Les différentes modalités de gestion des bibliothèques publiques ?

3-Le rôle et le but des bibliothèques publiques ?

4-Quell est l'apport et les efforts des pouvoir public afin d'améliorer et de la qualité de ce service et son vivacité ?

Les hypothèses

Pour répondre à la problématique posée précédemment, nous allons avancer les hypothèses suivantes :

- 1- En tant que service public, la bibliothèque publique est vecteur efficace de l'évolution et le développement personnel et intellectuel des populations de la wilaya de Tizi-Ouzou.
- 2- L'absence de définition claire des statuts juridiques des bibliothèques publiques entraine des dysfonctionnements dans leur gestion dans la wilaya de Tizi-Ouzou.
- 3- La diversité des bibliothèques publiques (principale, communale, et autres) nécessite l'intervention d'acteurs différents (Etat, wilaya, commune) mobilisant des modes de gestion et de financement spécifiques à chaque type.

Méthodologies :

Notre méthode de recherche peut être résumée en trois étapes suivantes :

- 1-la première étapes consiste une approche descriptive, recherche bibliographique et documentaire ; nous avons effectué des lectures théoriques (ouvrages ,revus ,articles ,rapports ,....)et en plus des recherches sur le sites internet.

2-La deuxième étape, nous avons suivi une approche analytique, dont nous avons effectué en premier temps une collecte des données concernant le nombre de bibliothèque publique dans la wilaya de Tizi-Ouzou auprès de la direction de la culture et des différentes bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou et en deuxième lieux nous avons procéder a la diffusion d'un questionnaire adressée aux usagés de la bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou, pour un échantillons :La Bibliothèque Principale de Lecture Publique , Bibliothèque de Larbaa-Nath-Irathen , Bibliothèque d'Ait Agouacha , Bibliothèque d' Irdjen, Bibliothèque d'Azazga , Bibliothèque de la Maison de la Culture.

Objectif du travail

Notre thématique a pour but d'étudier et d'analyser l'implication de l'utilisation des bibliothèques publiques dans le développement local dans la wilaya de TIZI-OUZOU et leurs modalités de gestion.

Structure de travail

Ce mémoire est structure en trois chapitres dont le premier le premier, en premier lieu nous allons présenter une réflexion générale des services publics, évolution des bibliothèques publiques et typologie et dans les seconds lieux, nous portant un éclairage sur l'historique et typologies des bibliothèques publiques en Algérie.

Le deuxième chapitre porte sur la gestion des bibliothèques publiques en Algérie, devisé en deux sections, la première consiste à l'évolution du cadre légal des bibliothèques publiques Algériennes, la deuxième porte sur le statut et le rôle des bibliothèques publiques.

Le dernier chapitre est quant a lui , consacré à l'analyse des résultats de l'enquête , en essayant de faire ressortir le rôle et la gestion des bibliothèques publiques dans le développement personnel de l'individus et celui du développement local dans la wilaya de Tizi-Ouzou, qui est subdivisée en deux sections , la première présente une description générale de la wilaya de Tizi-Ouzou, et la seconde porte sur les typologies et modalités de gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Chapitre I :
Evolution du Service des
bibliothèques publiques en
Algérie

Introduction :

La satisfaction de l'intérêt général, économique et sociale est l'objectif principal des pouvoirs publics. Pour atteindre cet objectif, l'Etat veille à satisfaire les besoins de la population et met à leurs dispositions les moyens, biens et services nécessaires.

Cette mission de l'Etat s'accomplit principalement par les différents services publics qu'il fournit aux usagers en vue de répondre aux divers besoins sociaux et économiques.

Afin d'effectuer cette mission avec succès, ces différents services publics doivent répondre aux principes fondamentaux d'égalité, la continuité et d'adaptabilité.

Pour pouvoir garantir à chacun l'accès à des biens essentiels, satisfaire leurs besoins, le service public est l'expression de l'intérêt général, il est un moyen que se donne la puissance publique pour assurer la cohésion sociale, économique, territoriale, culturelle d'un pays.

Dans ce chapitre, dans un premier lieu nous allons présenter une généralité sur les services publics, ainsi ces missions et principes, dans un second lieu, nous allons porter un éclairage sur l'historique et typologies des bibliothèques en Algérie.

Section 1 : Service public et ces modalités

Sous la contrainte de certains facteurs de changement (les transformations du système économique, l'accélération de l'industrialisation modifiant en profondeur le tissu social) et dans le souci de préserver l'équilibre et la cohésion sociale, l'Etat prendra ainsi le rôle actif de prestataire de services. La doctrine du service public s'efforce alors de renouveler la théorie de l'Etat, en complétant l'idée de la puissance publique par celle de service public, l'Etat est qualifié par certains auteurs, dans un statut de subordination, assujetti au droit et mis au service des citoyens.

I- Réflexion conceptuel sur les services publics

Il est difficile de donner une définition précise, complète et objective des services publics, car cette définition devrait s'appliquer à des services divers par leurs natures, leurs objets et leurs objectifs, etc. Les services publics n'existent que pour répondre aux besoins des utilisateurs (usagers, consommateurs), des citoyens et de la société (à chaque niveau d'organisation de celle-ci).¹ A l'origine de service public était une conception juridique dont elle a longtemps uniquement préoccupé les juristes, elle est née en France où cette notion est théorisée par le juriste Leon DUGUIT (1928).²

Le service public a longtemps été le critère d'identification de la compétence de la juridiction administrative. Il peut être jugé comme toute fonction à exercer ou une mission à assumer, conformément à une activité épais que quelque organes prennent en charge. Non pas uniquement en motif de la qualité publique d'un organisme que la notion de service public est jugée comme l'un des causes du droit administratif mais avant tout en si grande quantité d'activité d'intérêt général. Dans une première période, la doctrine (L. DUGUIT, G. JEZE) a considéré qu'il y avait identité entre le service public et les personnes publiques (spécialement l'Etat), ce qui entraînait l'application du droit administratif et la compétence du juge administratif. Elle s'appuyait en particulier sur l'arrêt Blanco (T.C. 8 février 1873). Selon cette conception, le service public était à la fois un organe (personne publique) et une fonction (activité publique).

Devant l'absence de définition substantielle d'origine juridique de la notion de service public, l'économie a été appelée la rescousse pour tenter de la caractériser. Les tentatives les plus approfondies sont celles proposées dans le rapport Martinand-Lorenzi (1995) et dans le

¹ BAUBY Pierre, 2011, « Service public », Direction de l'information légale et administrative, p199.

² LEVEQUE François, 2000, « concepts économiques et conceptions juridiques de la notion du service public », in Thierry Kirat et Evlyne Servenin « vers une économie d'action juridique. Une perspective pluridisciplinaire sur les règles juridiques et l'action ». Paris. CNRS Editions, p 01

rapport Cohen-Henry (1998). Ainsi, pour Martinand-Lorenzi (1995), la notion de service public se rattache aux concepts de monopole naturel et de biens collectifs. Ces deux concepts décrivent des situations dans lesquelles l'état de concurrence parfaite ne correspond pas à un optimum de Pareto et n'aboutit donc pas la maximisation du bien-être social³. Le concept de monopole naturel fait référence aux services publics à caractère industriels et commerciaux qui sont accessibles tous sans discrimination ou exclusion (propriété de non-exclusion) et dont la consommation par un individu n'entraîne pas une moindre disponibilité pour les autres (propriété non-rivalité), ils recouvrent les services non marchands comme la défense nationale. Selon Henry (1998), les activités et les missions du service public sont caractérisées par la double composante d'efficacité et d'équité, elles contribuent de ce fait la réduction d'inégalités liées aux revenus ou à des handicapés physiques et la cohésion sociale afin de pallier aux défaillances du marché.

Henry insiste en particulier sur la correction des externalités liées à l'occupation déséquilibrée du territoire grâce à certains services qui participent à rendre l'aménagement du territoire plus efficace.⁴

Le Conseil Economique Social et Environnemental dans un rapport de 2006, définit le service public comme une activité d'intérêt général, « qui présente des caractéristiques telles, au regard des nécessités de l'organisation sociale et des besoins des usagers, qu'elle ne peut être assurée par le seul jeu du marché et qui appelle une prise en charge quasi exclusive » par la puissance publique. La notion de service public recouvre toutes les activités d'intérêt général d'utilité et d'autorité publique par ailleurs nous assistons à une diversité des termes. Afin d'accomplir la mission principale de service public.

Ces derniers doivent répondre aux principes fondamentaux spécifiques des services publics. Ainsi, pour répondre aux divers besoins des usagers, ils existent des diverses catégories des services publics.

D'un point de vu multidimensionnel (économique, juridique, politique et social), la notion de service public exige une analyse typologique des différentes situations auxquelles peuvent correspondre les services publics.

2-1- Les services publics d'intérêt général

Ces services remplissent une mission de service public définie par la puissance publique et nécessitent une prise en charge (directe ou indirecte) par la collectivité. Ils sont

³ LEVEQUE françois,2000,Op.Cite,p 08

⁴ IDEM

classés ainsi :

- les services publics non-marchand (les services publics administratifs : SPA)
- les services publics à caractère industriel et commercial (SPIC)
- les services privés, associatifs ou à but lucratif, considéré comme de première nécessité sur un territoire

2-1-1- Les services publics non-marchand (les services publics administratifs : SPA)

Sont considérés comme des services non-marchand, les services publics dont l'objet consiste dans le maintien de l'ordre, la sécurité, la salubrité et de la tranquillité publique dans des prestations dans le domaine social et culturel qui ne peuvent faire objet d'ouverture au marché. Il s'agit en l'occurrence des services régaliens : éducation, santé publique, protection sociale, centre pour enfance assistée et enfance inadaptée, maison de jeunes, bibliothèques, musées... etc.

2-1-2- Les services publics à caractère industriel et commercial

Dans la pratique, il conviendrait de considérer les services publics à caractère industriel et commercial (SPIC) comme des services publics marchands soumis à un régime de tarification et de paiement par l'utilisateur-consommateur.

En grande partie, cette catégorie concerne les services publics en réseaux dont⁵ l'exploitation est ouverte à la concurrence, hormis ceux de l'eau et de l'assainissement, de gaz et d'électricité, etc., qui présentent certaines particularités sociales, voir même politiques. Et s'ils peuvent être produits par le privé et ouvert à la concurrence, cela se fera toujours par le contrôle réglementaire de l'Etat.

Au fil de notre étude, nous y reviendrons pour détailler cette catégorie de services ou nous essayerons de dégager les spécificités des services publics en réseaux.

2-1-3- Les services privés, associatifs ou à but lucratif, considérés comme de première Nécessité sur un territoire

Ils ne sont pas encadrés par la puissance publique ou le sont à des degrés divers (Réglementation, conventions, mode de financement, etc.). Cette catégorie de services Concerne des activités artisanales et commerciales de proximité, des activités de certaines coopératives, le transport de personnes handicapées, etc.

Le fait de pouvoir distinguer entre les services publics marchands et les services

publics non marchands permet d'avoir une définition plus claire du champ du service public ou la puissance publique peut réduire ou étendre son champ d'intervention.

3- Les principales missions des services publics

Il existe, fondamentalement trois principales missions du service public que nous pouvons résumer autour des concepts suivants : l'intérêt général, l'équité et, l'efficacité.

3-1- L'intérêt général

Une notion si évolutive, elle est le sens du bien être économiquement qualifiée. La notion de l'intérêt général, a une connotation rationnelle et collective. Elle est, par conséquent, une notion qui transcende les intérêts particuliers en ce sens qu'elle ne se réduit nullement à l'identification des intérêts particuliers qui seraient partagés par tous les membres de la collectivité publique.

On peut alors caractériser la mission du service public en disant qu'elle consiste à satisfaire les besoins d'intérêt générale, mais en raison de la conception subjective de la théorie du service public depuis l'Ecole de Bordeaux, cette précision n'en est pas une, l'intérêt générale n'étant pas déterminable de l'extérieure, de manière objective. Il faut donc ici renvoyer à l'étude de la prestation de service public et du droit positif en matière de création des services publics⁶.

Les bibliothèques publiques sont des services à base locale, dans l'intérêt de la communauté locale ; elles doivent donc offrir des services d'information à l'intention de la communauté. Les services et les collections proposés doivent être fondés sur les besoins locaux, lesquels devront être évalués régulièrement. Sans cette discipline, la bibliothèque publique perdra le contact avec ceux que sa mission est de servir et ne sera pas, en conséquence, utilisée pleinement. Les bibliothécaires doivent donc se tenir informés des changements dans la société qui résultent de facteurs tels que le développement social et économique, les évolutions démographiques, les variations dans la structure des âges, le niveau d'éducation, la structure de l'emploi et l'émergence d'autres fournisseurs en matière d'enseignement ou de culture

De par son importance dans l'analyse économique et sociale, la notion de l'intérêt général fait bien preuve d'un élément important dans la définition du service public.

⁶ Gillet J GUGLIEMI, 2000 « une introduction au droit du service public »,p 09.

3-2- L'équité

Au-delà de la lutte contre l'exclusion sociale, cette notion, fondée dans la philosophie politique et dans la sociologie politique, fait référence à la cohésion sociale et au sentiment d'appartenance et du mieux vivre ensemble dans un même territoire

3-3- L'efficacité

Avec l'équité, l'efficacité constitue l'objectif premier sur lequel repose notre démarche de recherche. Elle est une notion qui vise à favoriser l'utilisation efficace et rationnelle du de la bibliothèque publique et des ressources communes.⁷

Economiquement, la notion d'efficacité fait allusion à une utilisation rationnelle du fond documentaire et du service de prêt, afin d'améliorer le rendement du service public rendu en gain de temps et d'espace.

En somme, les missions des services publics contribuent d'une manière positive à la réduction des inégalités liées aux revenus entre les personnes et à la cohésion sociale dans un souci de justice sociale.

Que ses services soient ouverts à tous et non pas réservés à un groupe dans la communauté à l'exclusion des autres est un principe fondamental de la bibliothèque publique. Des dispositions devraient être prises pour garantir que les services soient également accessibles aux groupes minoritaires qui, pour une raison ou pour une autre, ne sont pas à même d'utiliser les services à la disposition du grand public, les minorités linguistiques par exemple, les personnes avec des handicaps physiques ou sensoriels ou ceux qui vivent dans des communautés isolées et sont dans l'incapacité de se rendre à la bibliothèque. Le niveau du financement, le développement des services, la conception des bibliothèques et leurs horaires d'ouverture doivent être prévus en gardant à l'esprit le concept d'accès universel comme principe de base.

Le développement des collections devrait également être fondé sur le principe de l'accès pour tous et comporter des supports appropriés pour certains groupes de clients spécifiques, des livres en braille ou des livres sonores pour les aveugles par exemple. Il faut utiliser les technologies de l'information et de la communication pour donner le plus large accès aux collections de la bibliothèque et aux autres sources d'information, tant à l'intérieur de la bibliothèque qu'à partir de sites éloignés.

⁷ IDEM page 11

Chapitre I : Evolution du service des bibliothèques publiques en Algérie

Atteindre ces deux objectifs, exige la mise en place d'un certain nombre de principes qui en découlent de la production et de l'usage des biens et services publics

Section 2 : Typologies des bibliothèques publiques en Algérie)

Les bibliothèques ont été de tout temps intégrées a la vie de l'humanité depuis l'apparition de l'homme sur terre. Sa mémoire consiste en elle-même sa bibliothèque personnelle ou il peut emmagasiner une quantité indéfinie d'information et de connaissances qu'il peut utiliser chaque fois qu'il en ressent le besoin .Avec l'évolution des temps et des civilisations les bibliothèques ont subi des transformations profondes.

L'homme n'a cessé de découvrir d'autres moyens et supports pour s'informer pour apprendre et faire circuler ses connaissances.⁸

on va développer l'apparition des bibliothèques dans cette section et faire ressortir les différentes types de ces dernières.

1-historique des bibliothèques publiques en ALGERIE :

Ainsi on assiste à un développement sans précédent de bibliothèques dans toutes leurs catégories.

Celles-ci vont voir le jour un peu partout dans le monde. Peut-être à un degré moins accélère dans les pays dits en voie de développement ou la création des bibliothèques était généralement conditionnée par les nécessités spécifiques du colonisateur.

Les bibliothèques en Algérie a l'aube de l'indépendance les autorités algériennes ont compris que le développement de la société et de l'individu ne peut être atteint sans l'accès aux connaissances et informations nécessaires.

Etant entendu que le développement dépend de la production, l'acquisition le traitement et l'application de ces informations aux activités de la vie quotidienne. Les bibliothèques sont partie intégrante de ce processus.

Depuis 2005,un programme de maillage du territoire national en bibliothèques publiques a été lance ,accompagne d'un cadre juridique qui permet le financement de l'équipement et du fonctionnement des ces espaces publics par l'Etat .Suite a la publication du décret **exécutif N°08-235 du 26 Juillet 2008** modifiant et complétant le décret **N° 93-149 du 22 juin 1993** portant statuts de la bibliothèque nationale, ces annexes ont pris la dénomination des bibliothèques de lecture publique ont été créés juridiquement à ce titre⁹.

⁸ SITE WEB WWW.UNESCO.ORG

⁹ Article « création de réseau national de bibliothèque », établie par la direction générale de la fondation publique et de la réforme administrative , Direction de la culture des Wilayas ,Bibliothèque principales de lecture publique.

Chapitre I : Evolution du service des bibliothèques publiques en Algérie

En 2012, ces bibliothèques de lecture publique ont été régies par un décret exécutif N°12-234 du 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique. En raison des défis de gestion, ainsi que les considérations géographiques, ce décret stipulait clairement qu'une bibliothèque principale de lecture publique devrait être réalisée dans chaque wilaya afin de prendre en charge, entre autres, le suivi des différentes bibliothèques implantées dans les communes, villages et zones éloignées¹⁰.

Les BPLP ont pour mission de fournir le livre sur différents supports afin de promouvoir et d'encourager la lecture publique.

A ce titre, elles sont chargées également :

- « De mettre les différents fonds documentaires, les prestations liées à la lecture publique et toute autre prestation annexe, à la disposition des usagers ;
- De consacrer un espace de lecture adapté aux besoins de l'enfant ;
- D'offrir un espace pour les études et la préparation des examens ;
- De faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique ;
- De fournir les moyens permettant l'accès des handicapés à la lecture publique ;
- D'organiser des activités culturelles autour du livre. »

Le réseau de bibliothèques de lecture publique lancé par le ministère de la culture depuis 2008 comprenait plus de 630 bibliothèques programmées. A ce jour, plus de 200 bibliothèques sont fonctionnelles dont : 43 bibliothèques principales sur 48 wilayas bénéficiant d'un statut juridique, ainsi que 144 bibliothèques annexes créées juridiquement à travers les différentes communes.

La création juridique permet la dotation budgétaire au profit de ces bibliothèques ainsi que la création de poste budgétaire d'un personnel qualifié.

2- Typologies des bibliothèques en ALGERIE

2-1. bibliothèque nationale :

En 1835 la bibliothèque nationale d'Algérie se trouve être la plus ancienne institution culturelle de ce pays.

C'est aussi la première bibliothèque nationale dans le monde arabe suivie par celle de l'Egypte 1840, celle de la Syrie 1880.

¹⁰ IDEM page 13

Chapitre I : Evolution du service des bibliothèques publiques en Algérie

La plupart des bibliothèques nationales des pays arabes ont été établies dans les années 1900.

Depuis sa création la bibliothèque nationale d'Algérie est passée d'un fonds documentaire insignifiant à plus de 1 000 000 de volume et un nombre important de périodiques dont 3000 courants. Ceci forme aujourd'hui tant pour la section arabe que pour la section internationale un ensemble documentaire très riches que le responsable de la bibliothèque entendent doubler en volume d'ici l'année 2000.

Les fonds de la bibliothèque nationale contiennent une collection remarquable sur l'histoire d'Afrique du nord qui attire des chercheurs de tous les coins du monde.

La bibliothèque reçoit ses publications nationales par la loi du dépôt légal instituée en Algérie depuis 1956 révisée en 1976 pour adaptation aux exigences algériennes

Elle publie depuis 1963 une bibliographie nationale : la bibliographie d'Algérie – la B.D.A. – qui paraît tous les six mois « the current bibliography in the third world ». Elle décrit comme étant très satisfaisante et qu'après certaines améliorations elle peut être modèle exemplaire de bibliographie nationale des pays en voie de développement. En fait la BDA ne cesse de s'améliorer

Actuellement le projet de son automatisation est en cours d'achèvement, avec la collaboration du centre de recherche en information scientifique et technique (le CERIST).

Ceci marque une nouvelle ère de développement notamment la bibliothèque Nationale. Cette dernière s'est occupée de la formation du personnel dès la première année de l'indépendance 1962 en créant le diplôme des techniques de bibliothèques et archives : le DTBA.

Cette formation a fonctionné sans arrêt jusqu'en 1984/85 année où elle fut absorbée par d'autres formations dans les instituts de bibliothéconomie. Les ressources humaines et matérielles dont dispose la bibliothèque nationale sont notablement insuffisantes par rapport à l'importance de sa mission. Un projet de développement de la bibliothèque nationale prévoit un crédit de 70.300.000 DA pour doubler ses fonds documentaires, recruter plus de personnes qualifiées et créer des services pour lecteurs selon les critères internationaux de la bibliothéconomie.

2.2. Les bibliothèques universitaires :¹¹

L'existence de la première bibliothèque universitaire algérienne a été signalée en 1879 mais sa création officielle a eu lieu en 1909. Celle-ci est restée la seule bibliothèque du genre

¹¹ ABDELLILAH Abdelkader, « place et problème du livre, des bibliothèques et des bibliothécaires en Algérie », mémoire, école supérieure de bibliothèques, 1986.

jusqu'aux années 1960. Des les premières années de l'indépendance l'importance de l'éducation, à tous les niveaux comme facteur essentiel au développement du pays a été mise en évidence par la création d'un nombre important d'établissement d'enseignement : primaire, moyen ,secondaire et supérieur .on voit avec ce développement l'apparition de bibliothèque d'enseignement dont les plus importante restent les bibliothèques universitaires.

A part les bibliothèques universitaires d'Alger, les bibliothèques universitaires algériennes sont de création récente. Elles ont été créées à partir des années 1960. Actuellement il existe en Algérie sept bibliothèques universitaires et plus de 22 bibliothèques de centre universitaires. En 1980 Reicher ,dans une mission de l'UNESCO, a examiné la situation des bibliothèques universitaires. A la fin de sa mission l'auteur constate que malgré les efforts et les ressources considérables consacrées à ces bibliothèques ,ces dernières ont besoin d'une meilleure planification à moyen et long termes. On s'en aperçoit en particulier dans les écarts considérables en ce qui concerne les crédits alloués à chacune d'elles la qualité des locaux, l'acquisition massive mais non coordonnée de documents et enfin dans la qualité et la quantité du personnel scientifique et technique. Les impératifs de l'enseignement supérieur ont obligé beaucoup de pays en voie de développement y compris l'Algérie à concentrer leurs efforts sur l'aspect quantitatif de cet enseignement plutôt que sur son aspect qualitatif.

Cette situation a été aggravée par l'accroissement trop rapide des effectifs dans les universités algériennes qui sont doubles en six ans .ce flux d'étudiants a presque freiné le fonctionnement des services des bibliothèques universitaires car en générale ces dernières ont été négligées dans les plans de développement de l'enseignement supérieur.

En effet si les universités et centres universitaires ont été créés et maintenus, la création systématique et parallèle de leurs bibliothèques. Les responsables de ce secteur n'ont pas estimé que les bibliothèques soient l'un des principaux facteurs pour le succès des enseignements et de la recherche au sein de l'université. Cette négligence a posé très lourd sur la qualité des enseignements et a freiné la recherche dans les milieux universitaires en particulier et dans le pays d'une façon générale.

2.3. Les bibliothèques scolaires :¹²

Ces bibliothèques sont les plus délaissées .En 1986 BOUDERBANE a fait une enquête sur les bibliothèques scolaires de la wilaya de Constantinois résultats sont très pessimistes.

¹² IDEM page 15

Chapitre I : Evolution du service des bibliothèques publiques en Algérie

D'une façon générale l'auteur déplore la situation de ces bibliothèques .Il propose une véritable politiques d'organisation et de développement de l'enfant et de la société en générale. A la lumière de son enquête l'auteur propose la création d'une direction des bibliothèques scolaires au niveau du ministre de l'éducation nationale qui aura pour mission de :

- 1.Définir la politique à mettre en œuvre en matière de bibliothèques scolaires, de livres et de supports d'instruction.
- 2.Planifier le développement des bibliothèques scolaires élaborer et repartir le budget.
- 3.Déterminer les objectifs a long terme.
- 4.donner les grands orientation quant a l'amélioration du service des bibliothèques scolaires.
- 5.Evaluer le rendement pédagogique et éducationnel global des bibliothèques scolaires.
- 6.Arrêter les plan d'action.
- 7.faire connaitre au cabinet du ministère de l'éducation nationale la situation des bibliothèques scolaires, les difficultés qu'elles rencontrent en vue de répondre à leurs besoins immédiats et d'Assurer l'amélioration de leurs service.

La charte nationale, dans toutes ses éditions, met en évidence l'importance des bibliothèques de tout type. Ceci ne correspond pas seulement à la volonté politique de rationalisation et de rentabilisation des ressources culturelles en générale et documentaires en particulier, existant dans le pays. Elle répond aussi au besoin d'être constamment informés pour faire face à l'accélération du pays qui les précipite vers une Algérie industrielle et technologique .ce besoin devient de plus en plus une exigences de la démocratie ou il s'agit de donner à chaque citoyens tous les moyens de s'informer afin de mieux comprendre le monde autour de lui et exercer ses droits plus concisément et plus librement. Ceci détermine, éventuellement, une nouvelle orientation culturelle dans une Algérie ou toutes les institutions culturelles et notamment les bibliothèques joueront un rôle important dans ma promotion économique, socio-culturelle, scientifique et technique du pays.

2.4.Les bibliothèques publiques :

Il n'existe pas en Algérie de grande bibliothèque publique, accessible à un grand public dans des conditions accessibles.

En 1994, les seuls établissements qui ont tiennent lieu sont les bibliothèques qui trouves dans les municipalités connues sous le nom de Mktaba-el-baladia, il y aussi des sections, dans les nouvelles fondations culturelles, qui servent de bibliothèques publiques. Celles-ci se trouvent surtout dans les grandes agglomérations. Seulement, quelque soit leurs importance aucune n'est

Chapitre I : Evolution du service des bibliothèques publiques en Algérie

vraiment en mesure de répondre aux besoins du grand public en matière d'information et de documentation.

En fait ces bibliothèques servent beaucoup plus de salle d'études aux lycéens que de bibliothèque publiques.

En 1963 le gouvernement annonce un projet des milles bibliothèques à ce propos certaines municipalités ont même reçus des dons d'ouvrages du ministère de l'information et de la culture et ont aménagé une salle ou ces ouvrages ont été déposés pour être consultés. Mais ceci n'a pas entraîné le développement systématique des bibliothèques publiques à l'échelle nationale.

En 1976, l'importance de la réalisation de ce projet a été reconnue par le conseil des ministres. Malgré cela un réseau bien fourni de bibliothèques publiques semble encore loin de pouvoir être réalisé.

L'idée de relancer les bibliothèques de lecture publique en Algérie a commence en 2005, avec la création des annexes de la bibliothèque national d'Algérie conformément à l'article 3 du décret exécutif N° 93-149 du 23 moharrem 1414 h correspond au 22 juin 1993 portant statuts de la bibliothèque nationale, modifiée et complété :

« Le siège de la bibliothèque nationale est fixé à Alger. Des annexes de la bibliothèque nationale peuvent être créées en tout autre point du territoire national, par arrêté conjoint du ministère chargé de la culture et du ministère chargé des finances. »¹³

Il est créé 14 annexes de la Bibliothèque nationale algérienne dans les chefs-lieux des wilayas suivantes :

1/annexe de la Bibliothèque nationale algérienne dans la wilaya d'ADRAR conformément à l'arrêté interministérielle du 25 mai 2005,

2/ annexe de la Bibliothèque nationale algérienne dans la wilaya de BEJAIA conformément à l'arrêté interministérielle du 25 mai 2005,

3/ annexe de la Bibliothèque nationale algérienne dans la wilaya de TLEMCEM conformément à l'arrêté interministérielle du 25 mai 2005,

4/ annexe de la Bibliothèque nationale algérienne dans la daïra de Frenda wilaya de TIARET conformément à l'arrêté interministérielle du 25 mai 2005,

¹³Décret exécutif N°93-149 du 23 moharrem 1414h correspond au 22 juin 1993 portant statuts de la bibliothèques nationale.

Chapitre I : Evolution du service des bibliothèques publiques en Algérie

5/ annexe de la Bibliothèque nationale algérienne dans la wilaya de TIZI OUZOU conformément à l'arrêté interministérielle du 25 mai 2005,

6/ annexe de la Bibliothèque nationale algérienne dans la wilaya de ANNABA conformément à l'arrêté interministérielle du 25 mai 2005,

7/ annexe de la Bibliothèque nationale algérienne dans la wilaya de CONSTANTINE conformément à l'arrêté interministérielle du 25 mai 2005,

8/ annexe de la Bibliothèque nationale algérienne dans la wilaya de BISKRA conformément à l'arrêté interministérielle du 02 Aout 2006,

9/ annexe de la Bibliothèque nationale algérienne dans la wilaya de BECHAR conformément à l'arrêté interministérielle du 02Aout 2006,

10/annexe de la Bibliothèque nationale algérienne dans la wilaya de TEBESSA conformément à l'arrêté interministérielle 02 Aout 2006,

11/ annexe de la Bibliothèque nationale algérienne dans la wilaya de DJELFA conformément à l'arrêté interministérielle du 02 Aout 2006,

12/ annexe de la Bibliothèque nationale algérienne dans la wilaya de MASCARA conformément à l'arrêté interministérielle du 02 Aout 2006,

13/ annexe de la Bibliothèque nationale algérienne dans la wilaya de AIN TEMOUCHENT conformément à l'arrêté interministérielle du02 Aout 2006,

14/ annexe de la Bibliothèque nationale algérienne dans la wilaya de RELIZANE conformément à l'arrêté interministérielle du 02 Aout 2006.

Suite à la publication du décret exécutif n° 08-235 du 23 Rajab1429 h correspondant au 26 juillet 2008modifiant et complétant le décret exécutif n° 93-149 du 22 juin 1993 portant statuts de la bibliothèque nationale, ces annexes ont pris la dénomination des bibliothèques de lecture publique et ont été créés juridiquement à ce titre par le décret exécutif n ° 08-236 du 23 Rajab1429 h correspondant au 26 juillet 2008, cependant d'autres projets de création de bibliothèques de lecture publique seront réalisés à travers le territoire national.

¹⁴En 2012, ces bibliothèques de lecture publique ont été régies par un décret exécutif n ° 12-234 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique.

¹⁴ IDEM page 18

Chapitre I : Evolution du service des bibliothèques publiques en Algérie

Selon la définition de l'UNESCO des bibliothèques publiques publiée en 1994, la bibliothèque publique vise principalement à offrir des possibilités de culture permanente aux citoyens, dans un environnement libre et gratuit. Par conséquent, la Bibliothèque publique est un centre de vie intellectuelle et culturelle dans la société, l'environnement et la localité en la dotant de sources d'information appropriées pour le développement culturel des citoyens et contribue à leur développement scientifique et professionnel en proposant diverses activités et disciplines qui leur permet d'occuper sainement leur temps libre.

"La bibliothèque publique relève de la responsabilité des autorités locales et nationales. Elle doit pouvoir s'appuyer sur des textes législatifs spécifiques et être financée par les autorités publiques, nationales ou locales. Elle doit constituer un élément essentiel de toute stratégie à long terme en matière de culture, d'information, d'alphabétisation et d'éducation.¹⁵

Les bibliothèques publiques doivent être basées sur des textes législatifs qui garantiront leur continuité et leur place dans la structure gouvernementale. La législation relative à la bibliothèque publique prend des formes diverses. Dans certains pays ou régions, les textes législatifs sont spécifiques aux bibliothèques publiques, tandis que, dans d'autres, ils font partie d'une législation plus vaste incluant différents types de bibliothèque. Ils peuvent être simples, prévoyant l'établissement des bibliothèques publiques, mais laissant les normes de service au niveau du gouvernement directement responsable de la bibliothèque, ou très complexes, avec des détails précis sur les services devant être dispensés et selon quelles normes.

"Les services sont également accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale. Pour assurer la coordination et la coopération des bibliothèques à l'échelle nationale, les textes législatifs et les stratégies doivent aussi définir les caractéristiques et favoriser la mise en place d'un réseau national de bibliothèques régi par des normes de service convenues.

Le réseau de bibliothèques publiques doit être conçu en ayant à l'esprit les bibliothèques nationales et régionales, les bibliothèques de recherche et les bibliothèques spécialisées, ainsi que les bibliothèques scolaires et universitaires. Les services doivent être matériellement accessibles à tous les membres de la communauté. Cela suppose que la bibliothèque soit bien située, dispose d'installations propices à la lecture et à l'étude ainsi que de technologies

¹⁵Fédération internationale des associations de bibliothèques, 2001 : « les services de la bibliothèque publiques : principes directeurs de l'IFLA/UNESCO » .

Chapitre I : Evolution du service des bibliothèques publiques en Algérie

appropriées et pratique des horaires convenant aux usagers. Cela suppose également qu'elle soit à même d'assurer un certain nombre de services aux personnes qui sont dans l'incapacité de se rendre sur place.

Conclusion

Le réseau de bibliothèques de lecture publique joue un rôle important dans la formation et le développement de la pensée et de la culture de la société, il vise à diffuser l'information et à la culture.

Pour réaliser avec succès ses objectifs, le service de bibliothèque publique doit être pleinement accessible à tous ses usagers potentiels. Toute limitation de l'accès, qu'elle soit délibérée ou accidentelle, réduira la capacité de la bibliothèque à remplir sa mission première de répondre aux besoins en matière de bibliothèque et d'information de la communauté qu'elle sert.

Chapitre II :
la gestion des
bibliothèques publiques en
Algérie

Introduction

Ce chapitre portera essentiellement sur le statut juridique et rôle des bibliothèques publiques ainsi que leurs différentes modalités de gestion. Ainsi, nous développerons quelques théories attenantes à la gestion administrative, financières, personnels d'une bibliothèque.

Sans oublier, son organisation technique notamment, son traitement documentaire autrement dit ; la gestion du service d'acquisition et celui du traitement des documents.

Section 1: Cadre légale , financier et rôle des bibliothèque public :

Les bibliothèques publiques sont une institution communautaire donnant accès au niveau local à un choix de connaissances et d'informations dans l'intérêt de l'individu et de la société. Pour maintenir le niveau de service requis par leurs fonctions, elles doivent pouvoir s'appuyer sur des textes législatifs et un financement soutenu.

1.1. Cadre légale et financier :¹⁶**1.1. 1.La bibliothèque publique et les autorités**

Existe de nombreux modèles de relations entre les bibliothèques publiques et les autorités. Les lois qui gouvernent leurs activités et leurs modes de financement sont également diverses et complexes. Dans différents pays, ce sont les provinces, les régions, les Etats ou les municipalités qui ont la responsabilité, en totalité ou en partie, des services de bibliothèque. Comme les bibliothèques publiques sont un service à base locale, elles relèvent souvent des autorités locales qui sont, pour elles, l'échelon le plus approprié dans la structure gouvernementale. Cependant, dans certains pays, les bibliothèques publiques dépendent du niveau provincial ou national, ou bien c'est la bibliothèque nationale qui est en charge du service de bibliothèque publique.

1.1.2. Politiques nationales d'information

Pour faire le meilleur usage possible des ressources de bibliothèque et d'information disponibles, et pour tirer le plus grand profit des opportunités offertes par le développement des sources d'information électronique, de nombreux pays mettent en place des politiques nationales d'information. Les bibliothèques publiques seront un élément clé de ces politiques et les bibliothécaires publics devraient s'assurer qu'ils sont pleinement associés à leur développement.

1.1.3 Législation de la bibliothèque publique

Les bibliothèques publiques doivent être basées sur des textes législatifs qui garantiront leur continuité et leur place dans la structure gouvernementale. La législation relative à la bibliothèque publique prend des formes diverses. Dans certains pays ou régions, les textes législatifs sont spécifiques aux bibliothèques publiques, tandis que, dans d'autres, ils font partie

¹⁶ Fédération internationale des associations de bibliothèques, avril 2001, « Les services de la bibliothèque publique : principes directeurs de l'IFLA/UNESCO.

d'une législation plus vaste incluant différents types de bibliothèque. Ils peuvent être simples, prévoyant l'établissement des bibliothèques publiques, mais laissant les normes service au niveau du gouvernement directement responsable de la bibliothèque, ou très complexes, avec des détails précis sur les services devant être dispensés et selon quelles normes.

1.2. Rôle des bibliothèques publiques :

"La bibliothèque publique, clé du savoir à l'échelon local, est un instrument essentiel de l'éducation permanente, d'une prise de décisions indépendante et du développement culturel de l'individu et des groupes sociaux."¹⁷¹⁸

Les bibliothèques publiques ont pour objet principal de fournir des ressources et des services dans tous les types de médias pour répondre aux besoins des individus et des groupes en matière d'éducation, d'information et de développement personnel, ceci incluant la détente et le loisir. Elles jouent un rôle important dans le progrès d'une société démocratique en donnant aux individus accès à une large gamme de savoirs, d'idées et d'opinions.

1.2.1 Education

"Faciliter l'étude individuelle ainsi que l'enseignement formel à tous les niveaux".

Le besoin d'un organisme ouvert à tous, qui donne accès au savoir sous forme imprimée ou sur d'autres supports afin de soutenir l'éducation formelle et informelle, a été à l'origine de la création et de l'entretien de la plupart des bibliothèques publiques et demeure au coeur de leur mission. Tout au long de leur vie, les hommes doivent s'éduquer, que ce soit dans des institutions officielles, telles que les écoles, les collèges et les universités ou dans un contexte moins formel en relation avec leur métier et leur vie quotidienne. L'apprentissage ne s'arrête pas avec la fin des études ; c'est, pour la plupart des gens, une activité permanente.

Dans une société de plus en plus complexe, les hommes auront besoin d'acquérir de nouvelles compétences à divers stades de leur vie. Dans ce processus, la bibliothèque publique joue un rôle important. La bibliothèque publique doit fournir des documents dans le média approprié pour assister l'apprentissage. Elle doit aussi aider l'utilisateur à utiliser efficacement ces ressources, ainsi qu'offrir des installations qui permettent au public d'étudier. La capacité à accéder à l'information et à en faire un usage efficace conditionne la réussite de l'étude, et,

¹⁸ (Manifeste de l'IFLA/UNESCO sur la bibliothèque publique

lorsque cela est possible, les bibliothèques publiques devraient, en coopération avec d'autres institutions d'éducation, enseigner à utiliser les ressources de l'information. Quand existent déjà des installations de bibliothèque adéquates pour soutenir l'enseignement officiel, la bibliothèque publique devrait les compléter plutôt que de répéter ce qui, ailleurs, est déjà disponible.

La bibliothèque publique doit aussi soutenir activement les campagnes d'alphabétisation, car l'alphabétisation est la clé de l'éducation et de la connaissance, et de l'utilisation des bibliothèques et des services d'information. Pour les personnes qui viennent d'apprendre à lire, il faut prévoir un accès facile à des documents de lecture appropriés afin de maintenir et de développer leurs compétences.

Dans certains pays, les besoins en matière d'enseignement sont considérés comme primordiaux ; les bibliothèques publiques ont donc pour mission d'assister l'enseignement. Les bibliothèques publiques, cependant, peuvent apporter leur concours à l'enseignement, qu'il soit officiel ou informel, de mille et une façons, en fonction du contexte local et des ressources disponibles.

1.2.2 Information

"La bibliothèque publique est, par excellence, le centre d'information local, où l'utilisateur peut trouver facilement toutes sortes de connaissances et d'informations."¹⁹

L'accès à l'information (et sa compréhension) est un droit de l'homme fondamental, dans un monde où il n'y a jamais eu tant d'informations disponibles. En tant que service public ouvert à tous, la bibliothèque publique joue un rôle clé dans la collecte, l'organisation et l'exploitation de l'information, et dans l'accès à une large gamme de sources d'informations.

La bibliothèque publique a la responsabilité particulière de rassembler l'information locale et de la mettre à disposition. Elle sert aussi de mémoire du passé en collectant, conservant et donnant accès à des matériaux relatifs à l'histoire de la communauté et des individus. En assurant ces services, la bibliothèque publique aide la communauté à débattre et à prendre des

¹⁹ IDEM page 25

décisions sur les questions essentielles de son avenir. Elle devrait, quand cela s'avère possible, coopérer avec d'autres organismes pour faire le meilleur usage des ressources disponibles.

La croissance rapide du volume de l'information et les transformations technologiques continues qui ont radicalement changé la façon d'y accéder ont déjà fait sentir leurs effets sur les bibliothèques publiques et leurs services. L'information est un élément décisif pour le progrès de l'individu et de la société, et la technologie de l'information donne un pouvoir considérable à ceux qui sont à même d'y accéder et de s'en servir. Malgré son développement rapide, la majorité de la population mondiale n'y a pas encore accès et la fracture entre les riches et les pauvres en informations ne cesse de s'élargir. Pour réduire cette fracture, la bibliothèque publique a un rôle vital à jouer :

Elle offre un accès public à l'Internet comme aux supports traditionnels de l'information.

Les bibliothèques publiques doivent prendre conscience de ces opportunités que leur présente le développement des technologies de l'information et de la communication, et les exploiter activement. Elles ont la possibilité de devenir la porte d'entrée électronique au monde de l'information.

1.2.3. Développement personnel

"Favoriser l'épanouissement créatif de la personnalité."

Il est important, pour l'épanouissement de la personnalité, de pouvoir développer sa créativité personnelle et rechercher de nouveaux sujets d'intérêt. Pour ce faire, on a besoin d'accéder aux savoirs et aux œuvres de l'imagination. La bibliothèque publique peut donner accès à un fonds riche et varié de connaissances et de réalisations créatives que les individus ne peuvent eux-même acquérir. Fournir un accès aux grandes collections de la littérature et des connaissances mondiales a toujours constitué une contribution unique de la bibliothèque publique et reste encore une de ses fonctions vitales. L'accès aux œuvres de l'imagination et du savoir est une contribution importante à l'enseignement personnel et une activité de loisir enrichissante.

La bibliothèque publique peut aussi apporter une contribution fondamentale à la survie quotidienne et au développement économique, en dispensant directement des informations utiles aux populations des communautés en développement, telles que les techniques de base de la vie, l'éducation de base des adultes, les programmes de connaissance du Sida, etc. Dans

les communautés où le taux d'illettrisme est élevé, la bibliothèque publique devrait offrir des services aux personnes qui ne savent pas lire, et traduire et interpréter pour eux les informations en cas de besoin. Elle doit aussi donner aux usagers une information de base.

1.2.4 Enfants et jeunes

"Créer et renforcer l'habitude de la lecture chez l'enfant dès son plus jeune âge."²⁰

La bibliothèque publique doit s'efforcer de répondre aux besoins de tous les groupes qui forment la communauté, sans distinction d'âge et de condition physique, économique ou sociale. Cependant, elle a une responsabilité particulière envers les enfants et les jeunes. Si les enfants peuvent être inspirés à un jeune âge par la passion de la connaissance et par les œuvres de l'imagination, ils auront des chances de bénéficier toute leur vie de ces éléments décisifs pour le développement personnel, ce qui tout à la fois les enrichira et stimulera leur contribution à la société. Les enfants peuvent aussi encourager les parents et autres adultes à faire usage de la bibliothèque. Il convient également que les jeunes qui éprouvent des difficultés dans leur apprentissage de la lecture puissent se rendre dans une bibliothèque où ils recevront des documents appropriés.

1.2.5 Bibliothèques publiques et développement culturel

La bibliothèque publique doit permettre de focaliser le développement culturel et artistique de la communauté, contribuant ainsi à former et à maintenir l'identité culturelle de celle-ci. Pour cela, elle travaillera en partenariat avec des organisations locales et régionales compétentes, ouvrant ses portes aux activités culturelles, organisant des programmes culturels et veillant à ce que les domaines d'intérêt culturel soient bien représentés dans les collections. La bibliothèque doit refléter la diversité des cultures représentées dans la communauté. Elle offrira des matériaux dans les langues parlées et lues dans la communauté locale, et soutiendra les traditions culturelles.

1.2.6 Le rôle social de la bibliothèque publique

La bibliothèque publique a un rôle important comme espace public et lieu de réunion, particulièrement dans les communautés où existent peu d'endroits où les gens peuvent se rencontrer. On l'appelle parfois "le salon de la communauté".

²⁰ Manifeste l'IFLA

En utilisant la bibliothèque pour faire des recherches ou pour trouver des informations en rapport avec son éducation et ses centres d'intérêt, l'utilisateur entre en contact informel avec d'autres membres de la communauté. Faire usage de la bibliothèque peut se révéler une expérience sociale positive.

1.2.7 Un agent du changement

En remplissant son rôle dans ces domaines clés, la bibliothèque publique sert d'agent pour le développement social et personnel et elle peut accélérer les progrès dans la communauté. Elle apporte aux individus et à la communauté des avantages économiques et sociaux, car elle rend accessibles pour tous l'information et un large choix de matériaux de support de l'enseignement.

La bibliothèque publique contribue à la création et à la préservation d'une société démocratique bien informée, et aide les gens à enrichir et développer leur existence et celle de la communauté dans laquelle ils vivent.

Le personnel de la bibliothèque publique devrait se tenir informé des sujets qui sont débattus dans la collectivité, et offrir les informations qui vont nourrir ce débat.

1.2.8 Liberté d'information

"Les collections et les services ne doivent être soumis ni à une forme quelconque de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à des pressions commerciales."

La bibliothèque publique doit pouvoir représenter toute la gamme des expériences et des opinions humaines, sans la moindre censure. Dans certains pays, une Loi sur la liberté de l'information garantit cette liberté. Les bibliothécaires et les conseils de direction doivent apporter leur soutien à ces droits de l'homme et résister aux pressions d'individus ou de groupes qui voudraient limiter les documents disponibles dans la bibliothèque publique

1.2.9. La culture locale

Dans la collectivité locale, la bibliothèque publique doit être un agent essentiel pour collecter, préserver et promouvoir la culture locale dans toute sa diversité. Cet objectif peut être atteint de multiples façons, en conservant par exemple des collections d'histoire locale, en organisant des expositions et des séances de lecture, en publiant des documents d'intérêt local

et en mettant au point des programmes interactifs sur des thèmes locaux. Lorsque la tradition orale est un vecteur important de communication, la bibliothèque publique devrait encourager son maintien et son développement.

1.2.10 Les racines culturelles de la bibliothèque publique

Pour le succès à long terme de la bibliothèque, il est essentiel qu'elle ait pour base la culture ou les cultures du pays ou de la région où elle est située. Elle aura moins de chances de réussite si sa forme et sa structure sont calquées sur un modèle provenant d'un pays ou d'une région ayant un héritage culturel différent.

1.2.11. Des bibliothèques sans murs

Lorsque l'on met au point des politiques destinées à ce que la bibliothèque publique remplisse son rôle et sa mission, il faut mettre l'accent sur les services qu'elle dispense. En répondant aux besoins de sa communauté, la bibliothèque publique offrira une gamme de services, dont certains, par exemple les grandes collections de documents imprimés, seront assurés de manière efficace dans les bâtiments mêmes de la bibliothèque. Dans d'autres circonstances, en revanche, il sera plus utile de dispenser le service au-delà des murs de la bibliothèque. Les exemples varieront dans différentes sociétés, non le principe de base : il convient de planifier le développement de la bibliothèque dans une perspective de service plutôt que du point de vue du bâtiment. Les technologies de l'information et de la communication présentent également des possibilités d'apporter les services de bibliothèque et d'information directement à domicile ou sur le lieu de travail.

Diverses formes de transport sont utilisées pour fournir les services de bibliothèque et d'information jusque dans les zones faiblement peuplées. Ainsi on garantit que ces services seront accessibles à tous, quelles que soient leurs conditions personnelles, qu'ils soient dans l'incapacité de se rendre à la bibliothèque pour des raisons de handicap physique ou sensoriel ou simplement du fait de l'absence de moyens de transport.

1.2.12 Les bâtiments de la bibliothèque

Les bâtiments jouent un rôle important dans l'offre de la bibliothèque publique. Ils doivent être conçus en tenant compte des fonctions du service de bibliothèque ; il faut qu'ils soient accessibles à tous dans la communauté et suffisamment flexibles pour accueillir de nouveaux services. Ils devraient être situés à proximité d'autres activités communautaires, de magasins et d'un centre culturel par exemple. Là où c'est possible, la bibliothèque devrait aussi

être à la disposition de la communauté pour des réunions, par exemple, ou des expositions, et, quand le bâtiment s'y prête, pour des spectacles audiovisuels, de théâtre, de musique, etc.

Une bibliothèque publique bien utilisée apportera une contribution significative à la vitalité d'une zone urbaine ; elle sera un centre éducatif et social important et un lieu de réunion, notamment dans les zones rurales. Il est donc du devoir des bibliothécaires de s'assurer que les bâtiments de la bibliothèque sont utilisés et gérés avec efficience, dans l'intérêt de la communauté tout entière.

1.2.13 Ressources

Pour remplir son rôle d'une manière satisfaisante, la bibliothèque publique doit avoir des ressources adéquates, non seulement au moment de sa création mais aussi sur une base permanente, afin qu'elle soit capable de maintenir et de développer des services qui satisfassent les besoins de la communauté locale. Cela veut dire qu'elle doit offrir des documents dans tous les formats et les mettre à jour régulièrement pour répondre aux besoins évolutifs des groupes et des individus, sans compter les nouvelles publications et le remplacement des anciennes. La bibliothèque doit enfin avoir des personnels en nombre suffisant ayant reçu une formation appropriée et disposant d'assez de fonds pour financer tous les nouveaux modes de transport utilisés pour dispenser ses services

Section 2 : Gestion des bibliothèques publiques en ALGERIE**2-I- La gestion administrative, financières et personnels :**

Même si la quasi - totalité des fonctions d'une bibliothèque sont d'ordre technique (Chaîne documentaire), la gestion administrative reste une tâche indispensable dans la mesure où elle coiffe et régit l'ensemble de ces dernières, en leur réunissant les moyens humains et matériels nécessaires tout en veillant à leur bonne répartition et meilleure exploitation. En outre, les services administratifs s'impliquent d'une façon directe et permanente dans l'assurance et la promotion de toutes les connexions, tant internes qu'externes afin de favoriser l'esprit de communication entre les différents services de la bibliothèque et aussi marquer sa présence et défendre ses intérêts vis à vis de la tutelle et autres institutions. Comme, il incombe aussi à l'administration d'instaurer une discipline de travail par la promulgation des règlements qui définissent les prérogatives et les devoirs de tout un chacun (personnel et utilisateurs).

Afin d'illustrer nos propos, nous tenons à exposer certaines activités intimement liées aux services administratifs.

1- La gestion du personnel :

L'efficacité d'une bibliothèque est étroitement liée au concours d'un personnel de haut niveau professionnel donc des hommes et des femmes formés au métier de bibliothécaire' Ainsi, le rôle des services administratifs devient très important car c'est à eux que revient le mérite de la sélection et du recrutement de l'effectif.

1-1. Effectif et nature du personnel :²¹**1-1-1- L'effectif :**

Il est directement lié à des facteurs tels que le nombre des usagers, la démentions et le plan du bâtiment de la bibliothèque, le caractère de l'état des collections ainsi que les heures d'ouverture et l'importance des horaires de travail.

1-2-La nature :

De manière générale, deux catégories de personnel sont reconnues dans une bibliothèque :

²¹ DOCUMENT INTERNE a la DIRECTION DE LA CULTURE

1-2-1-Personnel professionnel :²²

Ce type concerne essentiellement les cadres supérieurs et les chefs de sections d'une bibliothèque qui devraient répondre aux conditions ci-après :

- Posséder une formation universitaire étendue.
- Etre spécialiste de la bibliothéconomie (TS ou plus)
- Avoir une expérience conséquente dans le domaine.

Sont aussi considérer comme personnel les agents du rang inférieur initiés aux techniques de gestion des bibliothèques tels que les aides technique et les agents technique.

1-2-2-Personnel non professionnel :

Les services administratifs des bibliothèques s'impliquent aussi dans la sélection et la nomination du personnel auxiliaire notamment les techniciens tels que les photographes, les relieurs, les imprimeurs,....etc. Et le personnel de bureau comme les dactylographes, les comptables, quant aux personnels non spécialisé (messagers, gardiens, nettoyeurs et les charges de l'entretien du bâtiment), ils sont habituellement choisis par l'administration principale de l'organisme auquel est rattachée la bibliothèque.

1.3. Le suivi du personnel :

Afin d'instaurer une discipline de travail, l'administration de la bibliothèque et notamment le responsable (le bibliothécaire en chef) se mêle directement de suivi quotidien du personnel comme par exemple :

- Relever les retards et les absences.
- Gérer les périodes de congés afin d'assurer les services minimums
- Préparer et programmer des réunions de travail et de sensibilisation dans l'objectif d'améliorer le rendement.

2-La gestion financière :

A ce niveau, le rôle des services administratifs consiste en la recherche des ressources, l'établissement et la justification du budget, son exécution et enfin en la comptabilité et les comptes rendus des dépenses.

²² Mémoire HERMER Radia et NAMANE Naima « organisation des bibliothèques :cas de la bibliothèque universitaire de Tizi -Ouzou »,promotion 2001

2.1. L'origine des ressources financières :

Elles peuvent provenir de l'Etat, donc soit le ministère de la tutelle ou l'organisme auquel est rattachée, la bibliothèque, comme elles peuvent être consenties par des entités autres que l'Etat, par exemple, les organismes internationaux notamment le fonds spécial des nations unies, l'UNESCO, ". etc.

Entre autre, la bibliothèque peut aussi utiliser comme ressources financières, les diverses recettes versées en échange des livres perdus, les amendes entraînées par des retards dans la restitution des documents empruntés, les sommes réclamées par les services photographiquesetc.

2.2. Etablissement du budget:

Au préalable et avant toute demande de crédits, les services administratifs doivent exposer avec clarté les motifs et la destination de ces derniers (les crédits) afin de permettre aux autorités chargées de la répartition des budgets, de mettre en balance les besoins de la bibliothèque avec ceux d'autres organismes et à les comparer avec le total des ressources à leur disposition.

2.3. Exécution du budget:²³

Une fois le budget approuvé et pour ne pas l'excéder, reste aux services administratifs de le répartir selon la priorité des besoins ou bien ce qu'on appelle les charges générales et les charges fixes.

2-3-1- Les charges fixes :

Ce sont celles qui reviennent à chaque exercice telles, le paiement des salaires des employés, les abonnements aux périodiques, et aux publications à suite (annuaires, les publications officielles, les encyclopédies, etc"), les frais d'affranchissement et de transport, la reliure et les cotisations à certaines organisations pour recevoir leurs publications.

2-3-2- Les charges générales :

Ce sont celles que la bibliothèque affecte à ses collections d'ouvrages de référence de bibliographie et les autres matériels d'équipement.

²³ IDEM page 33

2-4- Comptabilité et comptes rendus :

A la fin de chaque exercice, la bibliothèque doit transmettre à la tutelle toutes les factures qu'elle a visées pour paiement et les feuilles d'émargements des employés afin de justifier les dépenses.

3- Diffusion des activités de la bibliothèque :

Afin que la bibliothèque bénéficie de l'intérêt et de l'appui qui lui sont indispensables pour accroître son rendement, les services administratifs doivent décrire et expliquer clairement ses activités et ses besoins et ce par l'intermédiaire :

- De la création des comités ou des groupes auxiliaires désireux servir les fins de la bibliothèque. Ces groupes s'appellent souvent «les amis » de la bibliothèque, et ont surtout pour objet de susciter les dons en argent ou en livres, comme ils peuvent aussi faire des collectes en vue d'organiser des séries de conférences, d'expositions, de concerts, ...etc.²⁴

- De l'encouragement des activités d'association, le personnel de la bibliothèque peut participer à des associations de bibliothécaires ou scientifiques qui pourront être bénéfiques' tant pour la bibliothèque elle-même que pour le développement général de la bibliothéconomie.

- De la publication des rapports et des bulletins d'information ; afin d'offrir un compte rendu relativement complet des activités de la bibliothèque, de ses problèmes et des mesures qui sont envisagées en vue d'améliorer ses services.

4- Elaboration du règlement intérieur :

Le règlement intérieur d'une bibliothèque dans sa majorité est puisé et inspiré des textes régissant le secteur auquel est rattaché. Comme seul intermédiaire entre les utilisateurs et le personnel, même si standardisé dans sa forme, son fond doit être adapté à toutes les spécificités et habitudes de ces derniers, formellement tout règlement s'articule entre les axes suivant :

- Préambule introductif'

- Nature des services et prestations assurées qui porte globalement sur la vocation les objectifs de la bibliothèque.

- Organisation et fonctionnement : à ce niveau, sont explicitées toutes les modalités Relatives à la gestion de la bibliothèque tels que :

- les conditions d'accès.

- Les jours et horaires de travail.

- Nombre de documents tolérés pour le prêt.

- La durée du Prêt

²⁴ Mémoire Hermer Radia et Namane Naima « organisation des bibliothèques :cas de la bibliothèque universitaire de Tizi -ouzou »,promotion 2001

- Discipline et sanctions : Ici, sont consignées toutes les punitions réservées aux Personnes qui piétineront le règlement.

En somme, le rôle principal du règlement intérieur d'une bibliothèque est de définir avec scrupule et précisions les prérogatives et les devoirs de tout un chacun, voir le personnel et les utilisateurs

II-Organisation technique :(Chaine documentaire)²⁵

Dans une bibliothèque, l'organisation technique occupe une place centrale, sa principale fonction consiste à s'occuper du mouvement des livres et des manipulations qu'ils subissent depuis leur acquisition jusqu'à leur communication.

Tout service de ce genre a ses objectifs, et doit être établi par rapport à un cadre précis, tracé pour répondre aux besoins des utilisateurs en tenant compte des moyens qui pourront être mis en œuvre .Les différentes étapes de ses interventions constituent, ce qu'on appelle la «chaîne documentaire ' qui comporte des opérations successives articulées entre elles et qui peuvent être réparties en :

- Opération d'entrée :

Elle englobe toutes les tâches appartenant au service acquisition notamment, l'analyse de besoin, la sélection des documents, l'opération d'acquisition soit par achat, dons ou échanges l'établissement de la commande, envoi de la commande et son contrôle l'enregistrement et l'estampillage des documents acquis.

- Opération de traitement :

Tout, comme l'opération d'entrée, celle-là est aussi indispensable au fonctionnement du service. Elle embrasse le catalogage, l'analyse documentaire, la cotation, le stockage et le classement des documents.

- Opération de sortie :

L'opération de sortie est orientée directement vers les utilisateurs, elle renferme toutes les activités qui ont pour but direct de satisfaire les demandeurs et c'est pour cela qu'on l'appelle aussi service public.

²⁵ Mémoire LALIAM Nadia et CHAFA Saliha « organisation et gestion d'une bibliothèque spécialisée »,promotion 2002

I. L'acquisition : (Opération d'entrée)

Elle comprend toutes les activités liées aux choix des documents et leur acquisition par voie d'achats, de dons, de legs et d'échanges. Ce travail requiert en premier lieu certains critères sans lesquels, on ne saura mener à bien l'opération et à partir desquels un choix judicieux des documents sera fait de façon à pouvoir répondre à la demande des utilisateurs et contribuer à leur meilleure information dans tous les domaines, ces critères sont :

1-1- L'analyse des besoins des utilisateurs :

Mallen Marie christine définit dans son ouvrage les besoins des utilisateurs comme « des nourritures de l'utilisation d'un service de documentation ; pour connaître ces nourritures ,le plus simple est de demander aux utilisateurs »²⁶

En effet, toute bibliothèque a tendance lorsqu'elle choisit les documents à acquérir, de prendre en considération les exigences et les suggestions de ses utilisateurs en menant des études sur leurs besoins et motivations de façon à pouvoir établir leurs demandes.

Ces études peuvent être menées par divers moyens d'investigations notamment :

1-1-1- Le questionnaire :

c'est l'outil de recherche le plus adéquat pour une enquête quantitative (du fait qu'il se prête à une large diffusion), il peut être adressé à l'ensemble d'une population ou seulement à un échantillon et il contient soit des questions fermées (seulement oui ou ,on) sans d'autres possibilités de réponses, soit des questions ouvertes qui laissent le sujet libre de construire les réponses ou bien des questions ouvertes et fermées juxtaposées pour le même thème (semi – fermées) .

1-1-2- L'entretien :

C'est une procédure couteuse (du fait que l'interview doit être confiée à un enquêteur extérieur à l'établissement).Il vise à saisir les besoins à la source ,c'est-à-dire auprès des utilisateurs.

²⁶ Mallen Marie Christine : « La recherche des besoins et l'analyse des attitudes des utilisateurs in », Documentaliste vol.13,N°04 Juillet-Aout 1976

L'enquête par entretien peut porter de façon intensive sur un thème très restreint ou couvrir un ensemble de thèmes afin d'obtenir des résultats d'ordre plus général, comme il peut être libre.

1-1-3- Décomptage des fiches fantômes :

Cette opération consiste à déterminer fréquence d'utilisation d'un ouvrage d'un périodique ou d'autres publications dans un domaine donné. En se basant sur le nombre de fiches utilisées, nous pouvons déceler les besoins des utilisateurs en matière de documentation.

2- La sélection des documents :

Pour le choix des documents, il appartient à la bibliothèque de se tenir en contact avec les utilisateurs. Par exemple la bibliothèque universitaire prend contact avec les membres du corps professoral qui seront chargés de dépouiller la bibliographie et les autres sources de renseignements , pouvant faciliter le choix des livres à commander, et avec les étudiants qui devraient être incités à faire connaître les listes de documents adéquats et intéressants pour chaque matière inscrite à leur programme.

Les titres recommandés devraient être marqués par des signes, de façon que la bibliothèque puisse s'inspirer pour approuver ou rejeter une proposition.

Le responsable se servira pour le choix des documents à acquérir, des comptes rendus de journaux , des catalogues et prospectus d'éditeurs de même que la bibliographies courantes et rétrospectives .

Toute cette documentation devra être soigneusement étudiée pour procéder à la sélection dont les critères sont :

2-1- La pertinence qui doit être par rapport :

- Aux besoins actuels et prévisibles des utilisateurs.
- A la nature de l'enseignement et de la recherche qui se font dans l'établissement

Les opérations d'analyse des besoins des utilisateurs et de sélection de documents, ne sont valables que dans le cas d'acquisition.

3- Les modes d'acquisition :

Un fond documentaire s'enrichit de deux façons :

- Les achats ou acquisition à titre onéreux ;
- Les échanges, dons et legs ou acquisitions à titre onéreux

3-1- L'achat ou acquisition à titre onéreux :

c'est le mode d'acquisition le plus dominant dans toutes les bibliothèques, pour cela une enveloppe budgétaire annuelle doit être allouée à cet effet ,l'ampleur de ce budget revêt ici une importance capitale car il permet la constitution des collections propres à satisfaire les besoins des utilisateurs.

toutes publications dont l'achat à été décidé par la bibliothèques doit être commande soit à la maison d'éditions ,soit à des distributeurs ,mais celle-ci préfère faire ces achats auprès du même fournisseur ,car leurs dispersions exigent une correspondance et une comptabilité plus volumineuse .

« S'adresser de préférence au même fournisseur qui. outre la réduction de 10 % pourra consentir des avantages spéciaux » .²⁷

Cependant, l'achat des ouvrages étrangers se heurte à plusieurs difficultés notamment :

- Les réglementations des importations exagérément restrictives.
- Le dédouanement (règlements douaniers).
- Paiement du matériel reçu (pénurie de devise).

La présence de ces obstacles, empêchent de nombreuses bibliothèques de commander des livres à des fournisseurs étrangers, afin de détourner cette entrave, il faudrait que les procédures d'importation soient levées ou allégées pour que les bibliothèques fassent l'acquisition des documents dont les utilisateurs ont besoin et non pas ceux qui sont moins difficiles à faire passer par la douane.

3-1 -1- La commande :

C'est l'opération qui consiste à établir la liste d'ouvrages à commander en vue d'un achat en se basant sur les critères près cités.

²⁷ Guinchat Claire « Introduction générale au sciences et technique de l'information et de la documentation/claire Guinchat ,Menou Michel-Paris :Unesco,1990-p62.

3-1-1- Etablissement d'un bon de commande:

Le bon de commande est un formulaire préétabli, composé essentiellement des éléments suivants.

- Le nom et le prénom de l'auteur, titre de l'ouvrage, l'adresse bibliographique, ISBN, le nombre d'exemplaires. le nombre de volumes, le nom du fournisseur... .. etc.

Ces bons doivent être rédigés en 03 exemplaires, mais avant tout envoi on procède à :

- La vérification des références bibliographiques concernant tout ouvrage (c'est à dire l'auteur, l'adresse bibliographique etc.) qui sont indispensables et doivent être exactes.

- on vérifie aussi sur le catalogue de la bibliothèque, que le titre proposé n'existe pas dans les collections, s'il existe, on annule automatiquement le titre du bon de commande, sinon on expédie un exemplaire aux fournisseurs tout en gardant une copie classée par ordre chronologique dans le fichier commandé et à quel libraire ou maison d'édition .Quant à la troisième copie, elle sera adressée aux services comptabilités pour éventuel contrôle.

REMARQUE:

Pour être assurée de recevoir sans interruption des périodiques, la bibliothèque sera amenée à placer des «commandes permanentes » ou des abonnements auprès des éditeurs ainsi les publications lui seront envoyées à mesure qu'elles paraîtront ,tant qu'elle ne donnera pas l'ordre de cesser ces expéditions.

3-1-2- La réception et vérification :

La première opération à effectuer immédiatement, lors de la réception des documents commandés, est la vérification. S'assurer que la livraison est conforme à la facture et à la commande car des erreurs multiples et variées seront ainsi décelées :

- Erreurs de tomais, d'édition, etc....

- vérification de l'état des documents (pages collées, déchirées, blanches.

Manquantes. mal imprimées,... etc.).

- Confusion entre titres semblables ou voisins.

Cette vérification se fait en comparant attentivement le double du bon de commande avec le contenu de la livraison et le bordereau qui l'accompagne. Les anomalies décelées seront le plus souvent réparées par échange ,si l'échange est impossible (le titre n'était pas disponible)

c'est au bibliothécaire de décider s'il garde le document fourni ou s'il le remplace par un auteur ou plutôt il réclame un avoir.

REMARQUE :

Les ouvrages reçus en dons subissent une autre forme de vérification. La question qui se pose, est de savoir s'ils sont utiles ou non en bibliothèque, selon l'intérêt ou la valeur du dont, il sera soit inclus dans les collections, soit éliminés car si un don ne coïncide pas avec les besoins de la bibliothèque, il devient encombrant.

3-1-3-L'enregistrement :

L'appartenance à la bibliothèque, devient effective avec l'enregistrement de chaque nouvelle acquisition. La pratique de l'inscription sur un registre dit «d'entrée inventaire, est la plus répandue dans les bibliothèques, un registre de grand format est traditionnellement utilisé, il comporte plusieurs colonnes qui correspondent à des indications précises relatives au document :

- Numéro d'entrée.
- Date d'entrée (qui est la date effective de l'entrée du document dans l'unité documentaire).
- Auteur.
- Titre.
- Editeur.
- Lieu et date d'édition.
- Nombre de volumes.
- Format.
- Fournisseur.
- Prix à relever sur la facture en cas d'achat.
- Cote.
- Observations.

Les ouvrages sont inscrits suivant l'ordre numérique ou chronologique de leur entrée. Ce registre d'entrée peut servir de points de repère en cas de pertes de documents, en effet chaque ligne de ces registres permet d'identifier le document enregistré et de se rendre compte mois et année par année du développement de la collection « fonds de la bibliothèque »

3-1-3-1- Inscription des périodiques :

Si la bibliothèque reçoit régulièrement des journaux, revues, rapports, annuels, etc., ces publications sont inscrites une fois pour toutes dans un registre d'entrée spécial des périodiques. On mentionne soigneusement l'adresse de l'édition, les modalités et le prix d'abonnement et la périodicité de la publication. Chaque titre reçoit un numéro définitif qui sera rappelé chaque année sur le bulletin correspondant. Il faudra veiller particulièrement aux opérations de bulletin.

A chaque titre doit correspondre une fiche où chaque N° est pointé à son arrivée. Les fiches seront classées dans un classeur horizontal (type Kardex).

REMARQUE :

- Lorsque les différents volumes d'un même ouvrage arrivent en même temps, on les inscrit les uns au-dessous des autres, en attribue à chacun d'entre eux un numéro d'entrée différent.
- Lorsqu'un ouvrage est en plusieurs exemplaires, on attribue le même numéro d'entrée pour tous les exemplaires, tout en mentionnant leur nombre dans la colonne réservée à cet effet.

3-1 -4- L'estampillage :

Tout document doit être estampillé au moyen du cachet de la bibliothèque, afin de limiter les tentatives de vol, de récupérer certains documents perdus, venir en aide aux usagers qui ne se souviennent pas toujours du lieu de leur emprunt et enfin pour s'assurer que les documents rapportés appartiennent bien à la bibliothèque.

Lorsqu'il s'agit des livres, on appose le tampon sur la page de titre et sur une page du document choisie arbitrairement mais qui doit être toujours la même.

Il peut aussi figurer au bas de la dernière page de texte, et même sur la tranche. car le cachet est plus difficile à effacer sur cette partie du livre.

Les autres supports sont également estampillés, soit avec le même cachet qui doit porter le nom et l'adresse de la bibliothèque. Cas des Planches, cartes, ...etc., soit avec un autre instrument, se servir de timbres en caoutchouc de grandeur normale portant le nom de la bibliothèque (Pour les CD), les cassettes, les disques, les disquettes et les CD ROM).

REMARQUE:

Tous les documents accompagnant les ouvrages, seront aussi estampillés pour faciliter leur contrôle. Les estampilles doivent être posées très soigneusement.

3-2- Les acquisitions à titre gratuit :

-Tout comme les livres achetés, les documents reçus à titre gratuit exigent des travaux de catalogage, de classement et de la place sur les rayons.

3-2-1- Les dons :

comme nous l'avons déjà indiqué, les critères applicables aux achats doivent être analogues à ceux concernant les dons car si de nombreux donateurs font preuve d'une générosité favorable , d'autres, par contre, peuvent être encombrants pour la bibliothèque. il convient donc de faire un tri avec discernement.

Quant aux sources auprès desquelles une bibliothèque pourra solliciter les dons de documents sont soit : L'Etat, les fondations privées, les institutions nationales... .. etc.:

3-2-2- Les échanges :

En tant que moyen d'acquisition, les échanges peuvent revêtir une importance considérable pour une bibliothèque, mais avant de procéder à un échange, il faut au préalable pouvoir disposer des ouvrages en contre partie (monnaie d'échange) qui peuvent être constitués par :

- Des documents, revues ou bulletins publiés par la bibliothèque elle-même.
- Les documents existants en plusieurs exemplaires.
- Et parfois, elle aura avantage à acheter des ouvrages publiés localement pour servir de monnaie. Et sur la base de cette monnaie. des accords pourront être conclus, ils se porteront sur: La typologie des documents, son achat, l'état de sa conservation.....etc.

3-2-3-Les legs :

Les legs aussi. sont une donation qui se fait de la part d'un propriétaire après sa mort sur testament .Dans ce cas, les documents sont toujours conservés tels qu'ils sont légués par leur propriétaire.

REMARQUE

Nous tenons encore une fois à noter que les documents acquis à titre gratuit (dons, échanges et legs) subissent toutes les opérations de contrôle, d'enregistrement et d'estampillage qu'on a énumérées auparavant.

II. Le traitement documentaire : (opération de traitement)

Il regroupe toutes les opérations ayant trait à la description physique et intellectuelle des documents acquis ainsi qu'à leur présentation et conservation, donc :

- Le traitement signalétique (catalogage).
- Le traitement analytique (analyse documentaire).
- La cotation et les instruments de recherche.
- Stockage et conservation.

1- Le traitement signalétique :

Cette opération communément appelée <<catalogage >> est la première étape du traitement documentaire. Elle consiste en une description bibliographique, constituée d'un ensemble conventionnel de renseignements déterminés à partir de l'examen du document, en tant que support physique de l'information. Les renseignements sont extraits, examinés et enregistrés sous forme de fiches catalographiques selon des règles strictes et précises.

2 -Le traitement analytique :

Appelé aussi analyse documentaire, elle est une opération purement intellectuelle consistant à extraire d'un document ces éléments caractéristiques reflétant son contenu en vue de son utilisation ultérieure.

L'analyse documentaire peut se réaliser de deux façons différentes mais sans qu'elles ne s'excluent l'une de l'autre, ces deux formes d'analyse sont :

- La condensation.
- L'indexation.

2-1- La condensation :²⁸

Elle est le premier produit de l'analyse documentaire, qui a pour objet la présentation des éléments caractéristiques d'un document sous forme de résumé.

²⁸ Document interne portant sur le traitement des documents et l'enregistrement.

D'après le dictionnaire Robert : « Le résumé est la présentation abrégée de l'essentielle d'un texte, d'un discours ».

Résumer un texte, c'est donc relever ses éléments significatifs et les reproduire en peu de mots de façon à former un ensemble cohérent d'informations utilisables par les usagers.

2-2- L'indexation :

Consiste à décrire et à caractériser un document à l'aide de représentation des concepts (mots clés) contenus dans celui ci.

L'extraction c'est les concepts se fait par une lecture rapide des passages les plus riches en informations tels que: le titre, le résumé d'auteur s'il existe, l'introduction, la conclusion, les phrases introductives des paragraphes et des chapitres, les graphiques et tableaux. La préface,.....

2-2-1- Les classifications :²⁹

La classification est une opération de description du contenu d'un document par laquelle on détermine son sujet principal et éventuellement un ou deux sujets secondaires, que l'on traduit par le terme le plus approprié figurant dans le langage documentaire utilisé.

La classification des documents dans une bibliothèque a pour but de grouper ceux ci d'après leurs thèmes (sujets, disciplines), pour permettre aux bibliothécaires et surtout aux usagers de trouver facilement et rapidement les ouvrages dont ils ont besoin.

Ainsi différents systèmes de classification sont adoptés, encyclopédique à structure hiérarchique telle que la CDD (Classification décimale de Dewey) et la CDU (Classification décimale universelle).

2-2-1-1. La classification de DEWEY :

Publiée pour la première fois en 1876 par l'américain Melvil Dewey.

Cette classification qui présente le grand avantage d'être employée à peu près dans tous les pays et par les bibliothèques modernes est fondé sur le système décimal.

²⁹ Idem page 44

Dewey a divisé l'ensemble des connaissances en dix classes principales qui vont de zéro à neuf. 000 généralités.

100 philosophie.

200 religions.

300 sciences sociales.

400 langages.

500 sciences pures.

600 techniques.

700 arts.

800 littérature.

900 géographie et histoire générale.

Chacune de ces classes est à nouveau divisée en dix fractions et qui sont à leur tour subdivisées et ainsi de suite, ce qui permet d'obtenir une très grande précision de classement. La place de chaque notion dans l'ensemble de ces différentes classes, sous classes et subdivisions doit être représentée par un symbole appelé indice : Aucun "indice " de la classification n'a moins de trois chiffres.

2-2-1-2- La classification décimale universelle :

La classification décimale universelle, connue sous son sigle de CDU fut créée en 1905 par Paul Otlet et Henri La Fontaine.

Issue de la classification de Dewey, la CDU a un champ d'application large qui permet d'effectuer une indexation plus précise.

Elle répartit les connaissances en dix classes numérotées de zéro à neuf. Toutefois, nous signalons que la classe quatre (linguistique) et la classe huit. (Littérature) ont été fusionnées, et que la classe quatre est vide actuellement.

3- La cotation :

Elle est indispensable quel que soit le type de classement choisi. La cote est l'ensemble des lettres, chiffres, signes servant à désigner la place d'un document dans le magasin sur les rayons, elle est mentionnée sur une étiquette collée au dos du livre afin de faciliter sa localisation, il est aussi recommandé d'indiquer la cote sur la page de titre, et toujours au même

endroit, dans le cas où l'étiquette extérieure serait décollée. La cote d'un document doit obligatoirement être indiquée sur toutes les fiches nécessaires (notices catalographiques) et sur le registre d'entrée.

Quelque soit le type de rangement choisi, tout document reçoit une cote qui varie avec le système de classement adopté par la bibliothèque.

Dans le cas d'un classement numérique, la cote est constituée du numéro d'entrée et d'enregistrement, dans le cas d'un classement systématique par sujet, la cote est constituée par l'indice caractérisant la rubrique de classification dans laquelle est rangé. " Il s'agit généralement de chiffres suivis de trois premières lettres de l'auteur »³⁰

4- Les modes de classement :

Il existe différents modes de classement des documents sur rayons, cependant on distingue deux d'entre eux :

- Le classement numérique (ordre d'arrivée).
- Le classement systématique.

4-1- Le classement numérique : (ordre d'arrivée)

Dans ce mode de classement, les documents sont rangés sur les rayons selon leurs numéros d'entrée inventaire (numéro d'enregistrement). Ce numéro devient alors la cote du document.

Exp : 001-002-003.

Ce mode de classement est rarement employé seul, il est souvent combiné avec un classement par format. Les documents sont d'abord répartis par leurs formats exemple :

P Petit format.

M Moyen format.

G Grand format.

et puis rangés selon leurs numéros d'entrée. Ces deux indications, format et numéro d'entrée forment la cote du document qui indique sa place sur les rayons, cette cote est portée au dos du livre et sur les notices des différents fichiers.

Exemple : P. 001 - P.002.....

M. 001 _ M.002...G. 001 _ G.002....

³⁰ Bethery Annie-Abrégée de la classification de dewey/Annie Bethery-19ed-paris : cercle de librairie,1982-p13

Avantages et inconvénients du classement numérique :

Ce mode entraîne une économie de place et assure une bonne conservation, puisqu'il est simple et logique et permet l'accès indirect aux rayons.

- Pour le classement par format et ordre d'arrivée, celui-ci assure une excellente conservation des ouvrages, chaque volume étant rangé parmi d'autres de dimensions analogues dans des magasins interdits aux utilisateurs.
- Le reclassement des ouvrages communiqués, s'effectue facilement puisqu'il y'a une suite continue de numéro à l'intérieur d'un même format.

Les inconvénients de ce mode de classement sont :

- Impossibilité d'accès direct aux documents pour les lecteurs.
- Le travail du personnel chargé de la recherche des documents demandés par les lecteurs est fatigant pour peu que les magasins soient éloignés de la salle de lecture.

4-1-2- Le classement systématique :

On appelle ce classement systématique, puisqu'il s'opère en fonction d'un système de connaissance, on a donc recours à une classification qui organise les connaissances selon un certain ordre.

Une classification peut être soit encyclopédique (elle embrasse tous les domaines de savoir), soit spécialisée (elle ne traite que d'un domaine restreint), de toute façon, à chaque notion correspond un indice. La cote du livre est alors composée de l'indice correspondant à son sujet complété des trois premières lettres du nom de l'auteur.

EX : 533.42 JER.

Avantages et inconvénients du classement systématique :**Les avantages :**

Le grand avantage dans ce mode de classement est le libre accès aux rayons, qui permet aux lecteurs un contact direct avec les collections sans passer par le fichier.

- Les documents traitant d'un même sujet sont réunis dans une même place, ainsi que les ouvrages d'un même auteur sur un même sujet.

Les inconvénients :

La pratique du libre accès a des conséquences assez contraignantes :

- il demande une surveillance de locaux relativement vaste.

- Le reclassement des livres rendus par les emprunteurs sont plus difficiles à effectuer que dans le cas du classement par formats et ordre d'arrivée.

2. Modes de gestion des bibliothèques publiques

2.1-Les bibliothèques nationale et bibliothèques principale :

L'idée de relancer les bibliothèques de lecture publique en Algérie a commencé en 2005, avec la création des annexes de la bibliothèque nationale d'Algérie conformément à l'article trois (3) du décret exécutif n ° 93-149 du 23 moharrem 1414 H correspondant au 22 juin 1993 portant statuts de la bibliothèque nationale, modifié et complété :

« Le siège de la bibliothèque nationale est fixé à Alger. Des annexes de la bibliothèque nationale peuvent être créées en tout autre point du territoire national, par arrêté conjoint du ministère chargé de la culture et du ministère chargé des finances. »

Il est créé 14 annexes de la Bibliothèque nationale algérienne dans les chefs-lieux des wilayas suivantes :

Suite à la publication du décret exécutif n° 08-235 du 23 Rajab1429 h correspondant au 26 juillet 2008 modifiant et complétant le décret exécutif n° 93-149 du 22 juin 1993 portant statuts de la bibliothèque nationale, ces annexes ont pris la dénomination des bibliothèques de lecture publique et ont été créés juridiquement à ce titre par le décret exécutif n ° 08-236 du 23 Rajab1429 h correspondant au 26 juillet 2008, cependant d'autres projets de création de bibliothèques de lecture publique seront réalisés à travers le territoire national.

En 2012, ces bibliothèques de lecture publique ont été régies par un décret exécutif n ° 12-234 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique.

Ces bibliothèques publiques, des services publics régies à ce titre par quelque grandes principes :Egalite ,continuité ,mutabilité et neutralité.³¹

Ils ont une autonomie financière ,et une autonomie de décision et une personnalité juridique

³¹ <https://en.unesco.org/creativity-monitoring-platform/creation-de-reseau-national-de>

2-2. Les bibliothèques universitaires³²

Sont des entités sans personnalité juridique, sans l'autonomie financière, n'ont d'autonomie de décision.

Chaque université dispose d'un service commun de la documentation. Il est créé par délibération du conseil d'administration de l'université. Il est placé sous l'autorité directe du président de l'université et n'a à ce titre pas d'autonomie juridique.

Chaque bibliothèque universitaire est dirigée par un directeur, nommé par le ministre de l'enseignement supérieur sur proposition de l'établissement.

Il prépare les délibérations du conseil documentaire qui :

- vote le projet de budget
- élabore des propositions concernant la politique documentaire
- est consulté sur les projets de conventions relatives à la documentation
- est tenu informé des crédits alloués aux organismes documentaires associés et de leur utilisation

2.3 les bibliothèques communales ou territoriales :**Rappel des orientations de l'avant-projet de <<Programmation d'un réseau de bibliothèques communales en Algérie >>**

Il ressort de cette étude, élaborée par le Ministère de la culture et datée de Mars 2005, les orientations suivantes:

1- Objectifs

Pour répondre à une obligation constitutionnelle qui assure le droit à l'information à tous et d'investir dans l'intelligence humaine garante d'un développement durable de notre société, chaque Algérien sera :

- Un citoyen cultivé, capable de discernement face aux multiples influences ;
- Un citoyen conscient de ses droits et devoirs face à l'édification de sa commune et de son pays ;
- Un citoyen ancré dans ses valeurs et traditions ancestrales également tourné vers l'universalité.

³² HARIVEL Lidwine formation ABF d'auxiliaire de bibliothèque 2017-2018

2.3.1-Définition de la bibliothèque communale³³

D'une façon générale, la bibliothèque est d'abord une collection organisée de document ,un lieu de socialité et d'intégration républicaine ,un ensemble de ressources humaines ; elle est en même temps un bâtiment public a vocation culturelle et éducative ouvert a tous.

Tout en répondant à cette définition, la bibliothèque communal constitue un pôle de revivification du patrimoine culturel à l'échelon local et veille son rayonnement.

Dans les petites communes, la bibliothèque va souvent, constituer le seul équipement culturel.

Dans cette optique, elle reste un lieu culturel dynamique, qui accueille des expositions, organise des un animation culturel et des rencontres pour favoriser les échanges.

Le succès de la bibliothèque Communale dépend de plusieurs facteurs :

- Le confort et la superficie des locaux,
- La variété des collections
- L'étendue du réseau de ses partenaires

En effet, animer une bibliothèque c'est la faire vivre, mettre en valeur ses collections, élargir le public qui la fréquente.

En somme, la qualité des relations nouées avec les partenaires culturels et institutionnels conditionne l'intégration de la bibliothèque dans la vie culturelle de la commune.

La bibliothèque communale est un service public, accessible a l'ensemble de la population qui favorise l'information, la formation et les loisirs de chacun.

2.3.2 Mission de la bibliothèque communale :³⁴

De cette définition découlent les missions suivantes attribuées à la bibliothèque communale :

2.3.2.1. La mission d'information

- Répondre aux besoins informationnels des citoyens en mettant a leur disposition les fonds documentaires varies ;
- Fournir aux institutions et entreprises locales, aux associations et aux groupes

³³ IDEM page 50

³⁴ Document interne direction de la culture.

d'intérêt les services d'information adéquats ;

- Mettre a la disposition une information régulière, variée et constamment mise, jour ;
- Assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories. .

2.3.2.2.La mission de formation

- Faire naître et entretenir le goût de la lecture et le respect du livre notamment auprès du Public scolaire ;
- Stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes ;
- Offrir un espace de travail adéquat pour les études et la préparation des examens ;
- Soutenir l'effort d'auto formation ;
- Faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique ;
- apporter sa contribution dans la lutte contre l'analphabétisme en faveur de toutes les classes d'âge ;
- constituer un vecteur dans la lutte contre les fléaux sociaux (drogue, violence, oisiveté, délinquance..) ;
- Développer le dialogue interculturel, et favoriser la diversité culturelle ;
- Développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques.

2.3.2.3 La mission de divertissement et de loisir

- Divertir en offrant des loisirs sains qui participent a la construction de la personnalité et à l'élévation du niveau culturel de l'individu ;
- Constituer un espace de convivialité, de dialogue et d'échange d'idées ;
- Fournir a chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative ;
- Assurer Faces aux différentes formes d'expression culturelle et artistique.

4 -Principes directeurs et indicateurs à prendre en considération

Les principes qui président à la création d'un réseau de bibliothèques communales se présentent comme suit :

Dans le cadre de la décentralisation et du partage des responsabilités, la bibliothèque communale devra rendre l'image de la grandeur de l'Etat à travers sa conception et ses missions.³⁵

Les indicateurs retenus :

- L'emplacement stratégique de la bibliothèque dans l'espace communal ;
- La taille de l'édifice qui en fait un monument repère ;
- La conception architecturale en harmonie avec son environnement' La qualité des matériaux utilisés ;
- Le souci de l'adaptation aux conditions géographiques et climatiques ;
- La fonctionnalité et la réparation judicieuse des espaces ;
- La richesse, la variété, la disponibilité et la qualité des fonds documentaires ;
- La richesse et la fréquence des programmes culturels autour du livre et de la culture.

La bibliothèque communale devra constituer un pôle d'attraction par les multiples services qu'elle offre au public, pour informer, éduquer et divertir' Elle devra tenir compte dans sa structure comme dans ses prestations, de l'ancrage socioculturel et géographique de la commune,

Les indicateurs retenus :

- l' ancrage socioculturel : pratiques culturelles existantes, spécificités historiques et richesses patrimoniales ;
- La vocation économique (agricole, pastorale, industrielle, touristique ...) ;
- Le caractère rural, semi urbain, urbain des populations ;
- La densité de la population, tenant compte des tranches d'âge, des catégories Hommes / femmes, jeunes/ adultes, handicapés physiques, des taux de scolarité, d'analphabétisme, de chômage, de catégories socioprofessionnelles ;
- De besoins induits par la proximité d'établissements éducatifs (culturels ,scolaires, universitaires ,de formation professionnelle ,sportifs et religieux...).

Les bibliothèques territoriales sont des entités sans personnalité juridique, pas d'autonomie de décision.

³⁵ IDEM page 52

Les bibliothèques municipales et départementale sont des services de leurs collectivité de rattachement (Commune, conseil départemental): Pour le texte de référence :code générale des collectivité territoriales

Les décisions dans les collectiviste territoriales sont prises par l'assemblée délibérante du conseil municipal/départemental et par son président.

Ainsi les missions le mode d'organisation, le fonctionnement de la bibliothèque sont définis par un vote de l'assemblée délibérante de la collectivité.³⁶

Le principe de modernité

-Tout en gardant le caractère de bibliothèque territoriale multifonctionnelle, pouvant se décliner par nécessité, en fonction de la densité de la population, en salles de lectures annexes et/ou en fonds documentaires itinérants (bibliobus), la bibliothèque communale sera résolument tournée vers la modernité et s'inscrit dans le cadre du développement des nouvelles technologies d'information et de communication.

Les indicateurs retenus :

- La conception de l'espace : un espace polyvalent et ergonomique ;
- La qualité des équipements et mobiliers : spécifiques, adaptables fonctionnels;
- Les techniques de gestion et d'animation ;
- Les supports technologiques modernes de communication et d'information en vue de créer des connexions multiples : catalogue ISBN', bibliothèques en ligne.

. Le principe de représentativité de L'Etat

Le principe de service Public

TYPOLOGIES DES BIBLIOTHEQUES COMMUNALES

Il ressort de cette étude aussi, que :

- Sur les 1541 communes existantes, toutes ne possèdent pas une bibliothèque ;
- Les bibliothèques existantes se concentrent principalement dans les agglomérations urbaines situées sur la bande littorale et les grandes villes de l'intérieur du pays ;
- Les communes issues du dernier découpage administratif en sont généralement dépourvues.

³⁶ HARIVEL Lidwine « Gestion d'une bibliothèque , module 2 :Administration ,gestion »,2017-2018

C'est ainsi qu'en s'appuyant sur les données de l'office national des statistiques fondées sur les critères socio-économiques et démographiques (relatives à la définition des différents types d'agglomérations de l'urbain supérieur, urbain, semi-urbain, et rural) et sur les exigences liées aux besoins en matière de lecture publique et en s'inspirant aussi des normes internationales et des spécificités algériennes, la dite étude propose 4 catégories de bibliothèques dénommées, par ordre décroissant en termes d'importance par rapport à la population à desservir, comme suit :

Figure N°08 : Tableau synthétique sur les typologies des bibliothèques publiques

Catégories	Population (Hab).
1-Salle de lecture	inférieure à 5 000
2-Bibliothèque communale en milieu rural	5 000 à 10 000
3- Bibliothèque communale en milieu semi-urbain	10 000 à 20 000
4 -Bibliothèque communale en milieu urbain	20 000 à 50 000
5 Bibliothèque communale supérieur	à 50 000

Source : Direction de la culture

- Rappel des objectifs du << Schéma Directeur Sectoriel des Biens et Services et des Grands Equipements Culturels >>

Il ressort de cette étude, élaborée par le Ministère de la Culture et datée de Janvier 2007, que :

. Les besoins à pourvoir, d'ici 2014, sont de l'ordre de 1552 Bibliothèques et salles de lecture qui seront réparties, selon les catégories citées ci-dessus, comme suit :

- 38 Bibliothèques communales en milieu urbain supérieur ;
- 182 Bibliothèques communales en milieu urbain ;
- 382 Bibliothèques communales en milieu semi urbain ;
- 612 Bibliothèques communales en milieu rural ;
- 338 Salles de lecture,

. Qu'à l'horizon 2025, toutes les wilayas, communes, ensembles de logements et autres agglomérations devront être pourvus d'espaces de lectures.

Conclusion

La création juridique permet la dotation budgétaire au profit de ses bibliothèques ainsi que la création de postes budgétaires d'un personnel qualifié. Le Ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire a lancé un programme de lecture dénommé « 1 programme par commune », sachant que le découpage administratif de l'Algérien en contient 1541 communes.

Chapitre III :
La gestion des
bibliothèques publiques
dans la wilaya de
Tizi-Ouzou

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Introduction

Ce chapitre portera sur la présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou, selon sa situation géographique, démographique ,et autres.

Dans le second lieu ,on va passer à extraire les résultats apporter de notre enquête effectuer sur la gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou, apprêt avoir présenter notre échantillonnage ,on va passer au résultat collecter ,enfin à l'analyse de ces dernières , afin d'infirmer ou de confirmer nos hypothèses citée dans l'introduction générale.

Section 1 : Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou

La wilaya de Tizi-Ouzou est une wilaya d'Algérie en Afrique du Nord. Elle compte 1 191 379 habitants sur une superficie de 2 958 km², la densité de la population de la wilaya de Tizi-Ouzou est donc de 402.76 habitant/km².

I- Présentation géographique de la wilaya de Tizi-Ouzou

La wilaya de Tizi-Ouzou se situe à 100 kilomètres de la capitale et à 80 kilomètres de l'aéroport international d'Alger, elle s'étend sur une superficie dominée par des ensembles montagneux un potentiel agricole cultivable très faible (32%), une densité de la population et une ouverture sur la mer méditerranée par 70 Kms de côte.

I-1 Situation géographique

La wilaya de Tizi-Ouzou est une wilaya côtière, elle se situe dans la partie nord centre de l'Algérie. Le chef-lieu de la wilaya (la ville de Tizi-Ouzou) se trouve à une centaine de Kilomètres à l'est d'Alger, la capitale. Schématiquement, cette région est un vaste bastion constitué d'une succession de chaîne de montagnes toute d'orientation général Est Ouest et qui emprisonnent des plaines alluviales étroites. Elle est comprise entre les coordonnées angulaires suivantes : 36° 28' latitude Nord ; 36° 55' latitude Nord Est ; 03° 45' longitude Est et 04° 31' longitude Est. Les limites naturelles de la wilaya de Tizi-Ouzou sont fixées comme suit. Elle est limitée par la mer méditerranée au Nord, par la chaîne cristalline du Djurdjura au Sud, par le massif de l'Akfadou à l'Est et par des collines et des vallées à l'Ouest. Pour ce qui est de la consistance territoriale, la wilaya de Tizi-Ouzou, selon le dernier découpage administratif de 1984, compte 21 daïras et 67 communes. Elle s'étend sur une superficie de 2957,93 Km² et est délimitée administrativement par la mer Méditerranée au Nord, par la wilaya de Bouira au Sud, par la wilaya de Bejaia à l'Est et par la wilaya de Boumerdès à l'Ouest. Sa capitale est la ville de Tizi-Ouzou.

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Tableau 02: Répartition géographique de la wilaya par daïra et par commune.

DAIRA	COMMUNE	SUPERFICIE KM ²	SUPERFICIE %
TIZI OUZOU	Tizi –Ouzou	102.36	3.46%
AIN EL HAMMA	Ain El Hammam, Abi Youcef ,Ali Yahia ,AKBIL	144.89	3.90%
AZAZGA	Azazga ,Freha ,Ifigha , Yakouran, Zekri	360.27	12.18%
AZEFFOUN	Azeffoun, Aghribs ,Ait chaffa ,Akrou	319.01	10.78%
BENI DOUALA	Beni Douala,Ait Mahmoud, Beni Aissi, Beni Zmenzer	102.35	3.46%
BENI YENNI	Beni Yenni, Iboudraren, Yatafen	82.74	2.80%
BOUGHNI	Boughni ,Assi Youcef,Bounouh,Mechtras	122.13	4.13%
BOUZEGUEN	Bouzeguen,Beni Zikki,Idjeur,Illoula Oumalou	209.97	7.10%
D.BEN KHEDDA	Draa Ben Khadda, Sidi Naamane, Tadmait ,Tirmitine	172.23	5.82%
DRAA EL MIZAN	Draa El Mizan,Ain Zaouia,Ait Yahia Moussa,Frikat	239.21	8.09%
L-N-IRATHEN	Larbaa Nath Irathen ,Irdjen ,Ait Agouacha	86.73	2.93%
IFERHOUNEN	Iferhounen ,Illilten ,Imsouhal	84.47	2.86%
MAATKAS	Maatkas,Souk El Thenine	66.15	2.24%
MAKOUDA	Makouda,Boudjimz	92.37	3.12%
MEKLA	Mekla,Ait Khellili,Souama	129.25	4.37%
OUACIFS	Ouacifs,Ait Boumahdi,Ait Toudert	74.99	2.54%

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

OUADIAS	Ooudhas,Ait Bouadou,Agouni Gueghrane,Tizi N Tlata	139.54	4.72%
OUAGUENOUN	Ouagnoun,Ait Aissa Mimoun, Timizart	141.21	4.77%
TIGZIRT	Tigzirt,Iflissen,Mizrana	166.38	5.62%
TIZI GHENNIF	Tizi Ghennif, M’Kira	76.91	2.60%
TIZI RACHED	Tizi Rached, Ait Oumalou	44.79	1.51%
TOTAL WILAYA	67	2 957.94	100%

Source : Etabli sur la base des données de l’annuaire statistique 2016

I-2 Relief

La wilaya de Tizi-Ouzou est caractérisée par un relief montagneux, sur les 67 communes que compte, 51 sont classées en moyenne montagne, dont 42 communes leurs altitude de 400 à 800 mètres, et neuf (09) communes leurs altitudes entre 800 à 1200. Sachant que trois (03) communes sont classées en haute montagne avec des altitudes dépassant les 1200 mètres, et seules 13 communes sont classés en zone de piémont avec des altitudes inférieures à 400 mètres.

I-3 Climat

Faisant partie d’Algérie du nord, la wilaya de Tizi-Ouzou se situe donc sur la zone de contact et de lutte entre les masses d’aire polaire et tropical. D’octobre-novembre à mars-avril, les masses d’aire arctique l’emportent généralement et déterminent une saison froide et humide. Les autres mois de l’année, les masses d’air tropical remontent et créent chaleur et sécheresse. Le temps variable, fréquent sur la wilaya est créé par des fronts discontinus, dus à la circulation zonale (d’Ouest en Est) de l’air. L’humidité dans la wilaya est due à des dépressions de front polaire qui balaient les montagnes et provoquent pluie et neige.

II- Démographie

Globalement, la population de la wilaya de Tizi-Ouzou comptait 936.948 habitants au RGPH de 1987, elle enregistre 1108.709 habitants au RGPH de 1998 et atteint 1.127.166 habitants au dernier RGPH 2008.

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

II-1 Evolution de la population de la wilaya de Tizi-Ouzou

Tableau 03: Evolution de la population au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou des cinq derniers recensements, et cela entre 98/08 et 2008/2020.

Périodes	1998	2008	Taux d'accroissement 1998/2008	2020	Taux annuel moyen
Wilaya de Tizi-Ouzou	1 108 709	1 127 165	0.2	1 321 693	1.32

Source :Direction de la programmation et du suivi budgétaires de la wilaya de T-O (DPSB).

La wilaya de Tizi-Ouzou qui présente ce paradoxe d'un nombre élevé d'agglomérations et d'un petit nombre de villes, illustre bien la difficulté de se fier aux seuls chiffres sur les agglomérations. Par ailleurs, notons que le taux d'accroissement annuel moyen de la population ne cesse de décroître depuis quelques décennies : 2.93% entre 1977 et 1987 ; 1.54 entre 1987 et 1998 et 0.17% entre 1998 et 2008.

II-2 Population totale par tranche d'âge et par sexe dans la wilaya de Tizi-Ouzou

La population de la wilaya de Tizi-Ouzou est dans sa grande proportion jeune, 54% de celle-ci à moins de 30, (RGPH 2008), la population âgée de plus de 60 ans ne représente que 10.47 %. La structure par sexe donne une population féminine de l'ordre de 562 409 au RGPH 2008, soit un taux de 49.90 %.

III- Les potentialités économiques de la wilaya de Tizi-Ouzou

L'économie de la wilaya de Tizi-Ouzou est essentiellement à vocation agricole et touristique avec l'existence d'une activité industrielle orientée vers la PME est constituée d'unités de dimension régional et national.

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

III-1 Les infrastructures industrielles

Les capacités industrielles de la wilaya sont aujourd'hui soumises à de fortes contraintes de restructuration et d'adaptation à la concurrence et à la nouvelle donne économique. Elles présentent, pourtant, des potentialités intéressantes pour des actions d'essaimage, d'externalisation, de sous-traitance ou d'intégration. Les grands réseaux d'utilités (eau, électricité, gaz) sont en place, même si des investissements complémentaires sont nécessaires, dans le gaz en particulier. Les réseaux de télécommunications ont connu, dans la période récente, une forte impulsion. Les capacités industrielles proprement dites sont réparties en trois grands ensembles : Des grands complexes, appartenant à des entreprises publiques, comptant de 1.000 à 3.000 emplois dans les industries de l'électroménager, du matériel électrique, de la filature et du tissage. Ces complexes industriels sont en phase de restructuration. On peut imaginer qu'une ouverture de capital ou la privatisation, en levant les contraintes financières, puissent permettre d'amorcer des dynamiques de structuration des tissus industriels locaux ; Un deuxième ensemble est constitué d'entreprises publiques de taille moyenne (de 150 à 400 emplois) dans les activités d'articles scolaires en plastique, la confection, les matériaux de construction, les produits laitiers et l'ameublement. Un troisième ensemble est constituée de PME privées (environ 400), dont le développement, depuis le début des années 1980, a permis une diversification du tissu industriel régional, et une certaine montée en taille et en complexité technologique. Malgré les contraintes marquant encore l'acte d'investir, le secteur privé recèle des potentialités remarquables, qui sont loin d'être exploitées¹.

Il faut aussi mentionner un très nombreux secteur de la micro entreprise qui s'est développé dans les services (transport, maintenance-réparation) le bâtiment, la confection, l'ameublement et la menuiserie, dans le cadre des divers dispositifs d'incitation mis en œuvre. Une restructuration du secteur public, la levée des principales contraintes sur l'investissement privé, sont potentiellement porteurs d'effets de diversification et d'expansion du tissu industriel local, comme le montrent certaines évolutions «spontanées », que nous présenterons plus loin. La wilaya de Tizi-Ouzou ne dispose que d'une seule zone industrielle localisée dans la zone d'influence de chef lieu de la wilaya, ceci démontre encore une fois la polarisation du chef lieu

¹ OUSSALEM Mohand Ouamar, « Le développement local dans la wilaya de Tizi-Ouzou : Potentialités, Contraintes et Perspectives », faculté de sciences économiques Université de Tizi-Ouzou, Revue Campus N°5

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

en termes d'investissement industriel pour les projets d'envergure au détriment du reste de territoire de la wilaya.

Tableau 4: Réparation spéciale des industrielles de la wilaya de Tizi-Ouzou

N°	ZONES	SUPERFICIE TOTAL(HA)	SUPERFICIE EXPLOITABLE	SUPERFICIE CEDEE	SUPERFICIE DISPONIBLE
a-Zac gérées par la Sociétés de Gestion d'Industrie (SOGI)					
1	Draa Ben Khada	31.78	30.94	30.94	0.00
2	Mouldiouene	4.12	4.12	4.03	0.09
3	Larbaa Nath Irathen	11.17	9.93	6.51	3.42
4	Ain El Hammam	2.25	2.25	1.28	0.97
5	Azffoun	8.82	8.82	8.822	0.00
6	Bougni	12.92	12.89	11.98	0.91
7	Freha	11.27	11.27	9.07	2.2
8	Mekla	12.4	11.49	11.49	0.00
9	Tizi Ghanif	9.09	7.51	4.10	3.41
10	Draa El Mizan	6.74	5.76	3.37	2.39
11	Azazga	34.42	28.80	0.00	28.80
12	Boujimaa	12.26	10.69	0.00	10.96
TOTAL		175.24	144.47	91.59	52.58
b- Zac gérées par la Société l'Agence Foncière de la Wilaya					
13	Tadmait	23.53	17.01	15.73	1.28
14	Tigzirt	15.29	10.14	10.06	0.08
15	Makouda	4.62	3.68	3.16	0.52
16	Tala Athmen	87	66.06	64.89	1.17
TOTAL		130.44	96.89	93.84	3.05
Total Zone activité		305.68	241.36	185.43	55.93
c-Zone industrielle					
17	Oued AISSI	120.73	97.95	97.95	0.00

Source : Direction de l'industrie et des mines

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Nous remarquons un déséquilibre dans la répartition des zones d'activités. Les plus importantes d'entre elles, se situent dans la callée de Sébaou ; par contre beaucoup de communes de faibles tailles ne disposent pas de zones d'activités qui ne permet pas l'émergence d'une économie local.

III-2 Tourisme

De par la variété de ses richesses naturelles, la wilaya est considérée comme une des régions les plus touristiques du pays. Elle renferme un potentiel naturel alternant entre un tourisme culturel, balnéaire (région côtière) et climatique (région de montagne) auquel il faut ajouter une richesse artisanale.

III-3 L'agriculture

Globalement, le domaine agricole est composé des terres labourables (en exploitation ou en jachère), ainsi que les terres non exploitées, mais susceptibles de l'être moyennant des aménagements appropriés. L'espace agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou est diversifiée. Nous notons cependant l'importance des terres agricoles labourables qui occupent plus de moitié (51.64%) du domaine agricole. Ces terres qui s'étendent sur 51 048 hectares sont destinées aux cultures maraichères, aux grands cultures, (céréales, fourrages, légumes secs) et à la jachère. Les cultures pérennes occupent une superficie 46 537 hectares. Le verger oléicole s'étend sur plus de 30 000 hectares et représente 71% du verger arboricole de la wilaya. L'arboriculture fruitière s'étend sur 12 153 HA soit 26% du verger arboricole. Alors que la viticulture est très peu pratiquée (moins de 3%).

IV- L'emploi

Dans la wilaya de Tizi-Ouzou, l'amélioration de l'emploi ne peut être envisagée à court terme en l'absence de grands projets économique. Ce qui va encore aggraver les déficits existants eu égard la demande d'emploi sans cesse croissante des jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Dans le cadre du schéma directeur des zones industrielles et les zones d'activités, la wilaya de Tizi-Ouzou est positionnée dans la région programme « Nord-centre » considérée comme attractive et sollicitée par plusieurs régions du pays. La distribution des bassins d'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou est caractérisée par une forte concentration des activités administratives au niveau de la ville de Tizi-Ouzou, agglomération chef-lieu de wilaya, de daïra et de commune. Concernant le foncier industriel, la wilaya de Tizi-Ouzou dispose de

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

deux zones industrielles et de 18 zones d'activités, d'une superficie qui dépasse 427 hectares. Les problèmes et les contraintes que rencontrent les investisseurs pour monter leurs projets sont multiples. Il s'agit entre autre de la domiciliation de zone d'activités en zone jachère qui nécessite des travaux de réhabilitation ou de viabilisations. Il s'agit aussi de lots attribués non actés, de lots attribués non exploités et d'opposition, en plus des lenteurs administratives et juridiques qu'endurent les investisseurs de la wilaya.

V- Les équipements socio-économiques

V-1 Les équipements sanitaires

L'infrastructure hospitalière de la wilaya de Tizi-Ouzou est constituée de 11 hôpitaux (dont 02 fonctionnent en CHU localisés respectivement : centre-ville de Tizi-Ouzou et Sidi Balloua et d'une clinique d'accouchement urbain (S'Bihi). L'ensemble de ces infrastructures publiques totalise une capacité de 2 474 lits techniques, soit un taux de couverture de 1.18 lits/1000hab. (y compris le CHU et l'hôpital psychiatrique d'Oued-Assi qui sont des établissements à vocation régionale). Sur le plan des espaces verts, la wilaya dispose de quelques jardins publics et espaces verts situés en grande partie dans la commune de Tizi-Ouzou chef-lieu de la wilaya et dans certaines autres communes de la wilaya (à préciser).

V-2 Les équipements de l'enseignement et de la formation professionnelle

L'investissement public réalisé dans l'éducation et la formation, sur plusieurs décennies, permet à la wilaya de disposer de cadres, d'ingénieurs, de techniciens, de chercheurs dans un éventail de spécialités très ouvert. Sur le plan infrastructurel, les équipements de l'enseignement sont répartis en trois cycles primaire, moyen, secondaire et universitaire.

En matière des équipements de l'enseignement primaire, la wilaya de Tizi-Ouzou enregistre des effectifs de 78 786 élèves scolarisés et 5 079 enseignants répartis à travers 696 écoles primaires dont 648 fonctionnelles totalisant 3 935 salles de classes. En ce qui concerne, l'enseignement moyen, la wilaya de Tizi-Ouzou est dotée de 170 établissements (écoles complémentaires) d'une capacité totale de 2 601 salles de classe accueillant 82 598 élèves encadrés par 4 734 enseignants. Quant au secteur de l'enseignement secondaire, la wilaya compte actuellement 55 établissements dont 13 Technicoms qui accueillent 38 972 élèves encadrés par 2 570 enseignants. Concernant les équipements de la formation professionnelle, l'infrastructure actuelle d'accueil de la formation professionnelle se compose de trois instituts

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

nationaux spécialisés (INSFP), 29 CFPA et 11 annexes totalisant, en termes de capacités, 13 600 postes de formation. L'effectif global des stagiaires est de 22 304 dont 12 122 stagiaires en mode de formation résidentielle et 10 182 en apprentissage. Par ailleurs, il y a lieu de signaler l'existence au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou de trois établissements de formation spécialisée ayant une dimension régionale et qui ne dépendent pas du secteur de la formation professionnelle : L'ITHT (Tourisme), l'école paramédicale (Santé) et l'ITMA (agriculture). Ces structures ont une capacité d'accueil totale de 1700 stagiaires. Enfin, les équipements de l'enseignement supérieur, la wilaya de Tizi-Ouzou est dotée d'une université, dénommée Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, qui compte huit facultés pour 26 départements spécialisés. Elle a formé plusieurs milliers préciser le chiffre, et compte actuellement 55 246 étudiants, encadrés par plus d'un millier d'enseignants. Les disciplines enseignées couvrent les sciences biologiques et médicales, les sciences économiques et de gestion, les sciences juridiques, les sciences exactes et les différentes disciplines des sciences de l'ingénieur. Une partie de l'encadrement actuel des différentes institutions dans la wilaya est issue de l'université.

En outre une dizaine de laboratoires de recherche fonctionnent, assurant l'encadrement de la formation doctorale. Une orientation nette vers les formations de sciences de l'ingénieur et de gestion ouvre des perspectives à une articulation à une dynamique de création d'entreprises, si les mécanismes et les incitations adéquats sont mis en œuvre. En matière d'infrastructures pédagogiques d'accueil, elle dispose de 78 amphithéâtres, 362 salles de travaux dirigés, 122 salles de cours, et 119 laboratoires et ateliers totalisant 45 850 postes pédagogiques. En matière infrastructures d'hébergement, l'université dispose de 17 résidences universitaires d'une capacité théorique globale de 30 280 lits. Elles hébergent actuellement 26 257 étudiants soit 57% des effectifs. Le nombre de filles hébergées est de 18 502, ce qui représente 69.59% du total des effectifs hébergés.

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

V-3 Les équipements de la jeunesse et sportif

Les équipements de jeunesses et sportif dans la wilaya de Tizi-Ouzou sont présentées par l'ensemble des infrastructures sportives, qui sont des stades omnisports, les stades de foot, les salles OMS, les terrains de sports collectifs, les aires de jeux, les bassins natation. Ajoutant aux équipements sportifs les équipements de la jeunesse existants au niveau de la wilaya sont : les maisons de jeunes, les salles polyvalentes, les auberges de jeunes, les centres de jeunes, les centres sportifs de proximité, les foyers de jeunes.

V-4 les équipements culturels

Les équipements culturels sont constitués par :²

- **La maison de la culture « Mouloud MAMMERI »** : localisée au niveau du chef lieu de la wilaya ; a été inaugurée le 10 OCTOBRE 1975. Ainsi cet établissement considéré comme « la première Maison de Cultures pilote » lancée à l'échelle nationale.

- **Les salles cinéma** : 04 salles de cinéma sont encore fonctionnelles. Elles sont situées dans les communes de AIN EL HAMMAM, TADMAIT, DRAA EL MIZAN, LARBAA NAIT IRATHEN.

- **Les centres culturels** : au nombre de 24 centre culturels.

- **Les bibliothèques et salles de lecture** : ces équipements sont au nombre de 74 dont 3 bibliothèque. Ces équipements sont faiblement représentés dans la wilaya surtout en milieu rural.

- **Le théâtre régional « KATAB Yacine »** :

localisé au chef lieu de la wilaya. Il à été érigé en théâtre régional en 2005. Il est doté d'une salle de spectacle de 1100 places et de 07 halls d'exposition.

² LALEG Aziz, « Evaluation des politiques territoriales en Algérie par la mise en œuvre d'un système d'information géographique dans la wilaya Tizi-Ouzou », mémoire présenté pour l'obtention d'un diplôme de magister en aménagement du territoire ,université frères MONTOURI Constantine ,2015.

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

- **Ecole régionale des beaux arts d'Azazga** : créée le 1^{er} août 1996, elle est l'une des 05 écoles régionales réparties sur le territoire nationales, issues de la restriction de l'école supérieure des beaux arts d'Alger.

Section 2 : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de T-O :

Les bibliothèques Publique dans la wilaya de Tizi-Ouzou, sont réalisées soit dans le cadre sectoriel ; plans sectorielles de développement (PSD) ou dans le cadre du FCCL (Fond Commun des Collectivité Territoriales) ou dans le cadre du Plan Commun du Développement (PCD).

Sur le territoires de la wilaya , on a environs 70 bibliothèques ,dont 54 bibliothèques réaliser dans le cadre du FCCL qui ressortes du programme d'étude et de réalisation de 62 bibliothèques par les communes ,on a 7 affectées au secteur de la commune par délibération, et 12 bibliothèques dans le cadre du PSD, et 3 réaliser dans le cadre de PCD.

La typologie de ces dernières se distingue selon le nombre d'habitant, de cela ressort quatre types des bibliothèques à savoir ; Salle de lecture, bibliothèque rural, bibliothèque semi-urbain, bibliothèque urbain ; bibliothèque principale.

1- Les bibliothèques réalisés dans le cadre du secteur de la culture (PSD) :

Les bibliothèques réalisées dans le cadre du PSD sont 12 :

TIGZIRT ;ILLILTENE ;BOULIFA ;TIZIGHENIFF ;ABIZAR ;ICHARDIWEN ;SAHEL ; STITA ;OULEDITCHIR ;AGOUNI ISSAD ;DJEMMA N SAHARIDJ ;AIT MAALEM

2-Les bibliothèques réalisées dans le cadre du FCCL :

Suivant le programme qui a été lancé par le gouvernement

Sur les 63 bibliothèques ,54 bibliothèques réalistes et équipés, les autres sont en cours de réalisation, La premières opération :03 bibliothèques équipées en 2009 qui sont Ait Chaffa-Ouacif-Tirmitine ,dans la deuxiemes opération portant équipement et acquisition d'ouvrage pour 19 bibliothèques en 2010:qui sont :Ain El Hammam-Akerrou-Ait Mahmoud-Beni Aissi-Beni Zmenzer-Yatafen-Bounouh-Ouaguenoun-M'Kira-LarbaaNath Irathen-Azeffoun-Aghrib-Boudjima-Irdjen-Azazga-Ait Boumahdi-Mizrana-Iferhounene et Iflissen,la la toiseiementions

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

portant équipement et acquisition d'ouvrages pour 07 bibliothèques en 2013:

Tizi-Ghennif, Abi Youcef, Ait Yahia, Ouadhia, Ait Agouacha, Frikat et Ifigha.

Et en 2014 ,on a lance une 4^{ème} opération portant équipement et acquisition d'ouvrages pour 08 bibliothèques en 2014: Timizart,Tadmait,Mekla, Zekri, IDraa El Mizan- Ain Zaouia- Assi youcef-Idjeur- Bouzeguene- Ait Toudert- DraaBen Khedda-Akbil. La 5^{ème} opération portant équipement et acquisition d'ouvrages pour 08 bibliothèques en 2016: Draa El Mizan- Ain Zaouia- Assi youcef-Idjeur- Bouzeguene- Ait Toudert- DraaBen Khedda

La 6^{ème} opération portant équipement et acquisition d'ouvrages pour 09 bibliothèques en 2018: Beni Yenni- Iboudrarene- Makouda- Sidi Naamane-Beni Zikki- Ait Yahia Moussa- Ait Aissa Mimoune-Boghni-Ait Khelili .

Reste 9 à équiper et a réaliser sur le projet de 63 bibliothèques :Tizi- Ouzou ;Souk El Tenine ;Maatkas ;Freha ;Mechtras ;Ait Ommalou ;Agueni gueghrane :Tizi Ntletin ;Souama.

Les équipements des bibliothèques selon l'achèvement de ces dernières.

3- Les bibliothèques réalisées dans le cadre du PCD :

Tizi-Rached ;D.B.K ;Beni-Douala.

Tableau 5 : Répartition des bibliothèques existantes par communes dans la Wilaya de Tizi-Ouzou:

Communes	Bibliothèques	
	Nombre	Dt :Communales
Tizi-Ouzou	02	
Ain el Hammam	01	01
Akbil	01	01
Abi-Youcef	01	01
Ait Yahia	02	01
Azazga	01	
Freha	01	01
Ifigha	01	01
Zekri	01	01

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Yakouren	01	01
Azefoun	01	01
Aghribs	01	01
Akerou	01	01
Ait Chafaa	01	01
Beni douala	02	
A-Mahmoud	01	01
Beni aissi	01	01
Beni Zmenzer	01	01
Beni Yenni	01	01
Iboudraren	01	01
Yatafen	01	01
Boghni	01	01
Assi Youcef	01	01
Bounouh	01	01
Mechtras	00	00
Bouzeguen	01	01
Beni zekki	01	01
I-Oumalou	01	01
Idjeur	01	01
D-B-khedda	01	01
Sidi namane	01	01
Tadmait	01	01
Tirmitine	01	01
D-E-Mizane	01	01
Ain zaouia	01	01
Frikat	01	01
A-Y-Moussa	01	01
L-N-Irathen	01	01
Ait agouacha	01	01
Irdjen	01	01
Iferhounene	01	01

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Illilten	01	00
Imssouhal	01	01
Maatkas	00	00
S-E-Tenine	00	00
Makouda	02	01
Boudjima	01	01
Mekla	02	01
Ait Khellili	02	01
Souamaa	00	00
Ouacif	01	01
Ait Boumahdi	01	01
Ait Toudert	01	01
Ouadhias	01	01
Ait Bouadou	02	01
Iizi N'Tlatha	01	
A.Gueghrane	00	
Ouaguenoune	01	01
A.A.Mimoune	01	01
Timizart	02	01
Tigzirt	01	
Iflissen	01	01
Mizrana	01	01
Tizi-Ghenif	02	
M'kira	01	01
Tizi Rached	01	01
Ait Oumalou	00	00
TOTAL Wilaya	70	54

Source : Direction de la culture

Ce tableau montre l'ensemble des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Ces dernières sont réalisées soit dans le cadre du PCD, PSD ou dans le cadre du FCCL dite communale, les autres sont sectorielles ou affectées au secteur de la culture.

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Tableaux 6 :Pour échantillon des bibliothèques réaliser dans le cadre du PSD, on a pris les suivantes :

Type de bibliothèque	Nom de la bibliothèque	Identification de la bibliothèque	Equipement de la bibliothèque n de la bibliothèque
1-Bibliothèque super-urbain	La bibliothèque principale de lecture publique	Cette bibliothèque est créée par le décret exécutif N° 08-236 du 23 Rajab 1429 CORRESPONDANT AU 26 JUILLET 2008 ,inaugurée en date du 29 mai 2016 par Monsieur le premier ministre Abd ELMALEK SELLAL. Cette bibliothèque a été réalisée dans le cadre du psd	Lot mobilier de bureau : 100% livré et installé Lot matériel Informatique : 100% livré et installé Lot climatiseurs : 100% livré et installé Lot anti incendie : 100% livré et installé Lot ouvrages : 100% livré et installé Consacrera un espace de lecture adapté aux besoins de l'enfant Offrir un espace pour les études et la préparation des examens
2-Salle de lecture	Salle de lecture de ABIZAR	Bibliothèque : ABIZAR Types de bibliothèque : salle de lecture Superficie : 350M2 Date d'inauguration :	Lot mobilier de bureau : 100% livré et installé Lot matériel informatique : 100% livré et installé

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

		Baptisation : Le défunt moudjahid CHIHAOUI Mohamed Fonctionnalité : fonctionnelle Activités : atelier d'écriture et de dessin, d'illustration, travaux manuels, récitals poétiques, Rencontres littéraires (enfants et adultes), concours (enfants et adultes), conférences, exposition (vente de livres, vente dédicace), animation avec clown et magicien, théâtres Etat de la bibliothèque : état moyen (les infiltrations d'eau)	Lot climatiseurs : 100% livré et installé Lot anti incendie : 100% livré et installé Lot ouvrages : 70% livré et installé
3-SALLE DE LECTURE AGOUNI ISSAD	-SALLE DE LECTURE AGOUNI ISSA	Bibliothèque : Agouni Issad Types de bibliothèque : salle de lecture Superficie : 350M2 Date d'inauguration : / Baptisation : Chikh Si Mohand Oulhocine Fonctionnalité : fonctionnelle Activités : atelier d'écriture et de dessin, d'illustration, travaux manuels, récitals poétiques, Rencontres littéraires (enfants et adultes), concours (enfants et adultes), conférences, Expositions (vente de livres, vente dédicace), animation avec clowns	Lot mobilier de bureau : 100% livré et installé Lot matériel Informatique : 100% livré et installé Lot climatiseurs : 100% livré et installé Lot anti incendie : 100% livré et installé Lot ouvrages : 70% livré et installé

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

		et magiciens, théâtres, festival lire en fête,...	
		Etat de la bibliothèque : bon état	
4-ILLILTENE	BIBLIOTHEQUE MILIEU SEMI-URBAIN	Bibliothèque : ILLILTENE Types de bibliothèque : milieu semi urbain Superficie : 350 M2 Date d'inauguration : 16/11/2017 Batisation : l'artiste Taleb Rabah Fonctionnalité : fonctionnelle Activités: atelier d'écriture et de dessin, d'illustration, travaux manuels, récitals poétiques, Rencontres littéraires (enfants et adultes), concours (enfants et adultes), conférences, exposition (vente de livres, vente dédicace), animation avec clown et magicien, théâtres Etat de la bibliothèque : bon état	Lot mobilier de bureau : équipement en cours Lot matériel informatique : équipement en cours Lot climatiseurs : équipement en cours Lot anti incendie : équipement en cours Lot ouvrages : équipement en cours

Source : Direction de la culture

Ce tableau édite l'ensemble des bibliothèques réaliser dans le cadre du PSD choisi comme échantillonnage pour notre étude, on a diversifié les typologies des bibliothèques afin de faire ressortir les caractéristiques de chacune et les différentes modalités de gestion.

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Tableaux 7 : les bibliothèques réalisées dans le cadre du FCCL :

Type de bibliothèque	Nom de la bibliothèque	Fonctionnement de la bibliothèque	Equipement de la bibliothèque n de la bibliothèque
1-Bibliothèque AIT BOUMAHDI MILIEU RURAL	Milieu Rural	Bibliothèque : AIT BOUMAHDI Type de bibliothèque : milieu rural Superficie : 254.12 m ² Date d'inauguration : 02/07/2012 Baptisation : / Fonctionnalité : fonctionnelle Activités : atelier d'écriture et de dessin, d'illustration, travaux manuels ,récitals poétiques, rencontre littéraires (enfants et adultes), concours (enfants et adultes), conférences, exposition (vente de livres, vente dédicace), animation avec clown et magicien, théâtres Etat de la bibliothèque : bon état	Lot mobilier de bureau: 100% livré et installé. Lot matériel informatique: 100 % livré et installé. Lot climatiseurs: 100 % livré et installé. Lot anti incendie: 100% livré et installé. lot ouvrages : 60 % livré et installé Chauffage non prévu.
2-Bibliothèque de LNI Milieu Urbain	Milieu urbain	Bibliothèque : LARBAA NATH IRATHENE Type de bibliothèque : Milieu urbain Superficie 725.13 m ² Date d'inauguration : 05/07/2013 fonctionnalité : fonctionnelle Baptisation : Chahid KASSEL Ouomar Activités : atelier d'écriture et de dessin, d'illustration, travaux manuels, récitals poétiques, Rencontres littéraires (enfants et adultes), concours (enfants et adultes), conférences, exposition (vente de livres,	Lot mobilier de bureau: 100% fourni- installé. Lot matériel informatique: 100 % fourni- installé. Lot climatiseurs: 100 % fourni- installé. Lot anti incendie: 100% fourni- installé. Lot ouvrages: 60 % fourni- installé. Chauffage non prévu.

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

		vente dédicace), animation avec clown et magicien, thé Etat de la bibliothèque : bon état	
3-Bibliothèque d'AZAZGA MILIEU URBAIN	MILIEU URBAIN	Bibliothèque : AZAZGA Type de bibliothèque : milieu urbain Superficie : 650 m ² Date d'inauguration : 01 novembre 2019 Baptisation : YOUSNADJ Mouloud Etat de la structure : moyen Fonctionnalité : fonctionnelle Activités : (1 ^{ère} activité le 05 juillet 2018 : concours écriture et dessin « le prix de liberté ») Etat de la bibliothèque : moyen (le sous sol a été loué à air Algérie par l'APC)	Lot mobilier de bureau: 100% livré et installé. Lot matériel informatique: 100 % livré et installé. Lot climatiseurs: 100 % livré et installé. Lot anti incendie: 100% livré et installé. lot ouvrages : 60 % livré et installé Chaufferie non prévu
4-Bibliothèque AZEFFOUN MILIEU URBAIN	MILIEU URBAIN	Bibliothèque : AZEFFOUN Type de bibliothèque : milieu urbain Superficie : 523.68 m ² Date d'inauguration : 18 mars 2012 Fonctionnalité : fonctionnelle Baptisation : Chahid HAKEM Ahmed Activités : atelier d'écriture et de dessin, d'illustration, travaux manuels, récitals poétiques, rencontres littéraires (enfants et adultes), concours (enfants et adultes), conférences, exposition (vente de livres, vente dédicace), animation avec clown et magicien, théâtres Etat de la bibliothèque : bon état	Lot mobilier de bureau : 100% fourni et installé Lot matériel informatique : 100 % fourni et installé Lot climatiseurs: 100 % fourni et installé Lot anti incendie: 100% fourni et installé Lot ouvrages 60 % fourni et installé Chauffage non prévu.
5-BIBLIOTHEQUE IFERHOUNENE	MILIEU SEMI URBAIN	Bibliothèque : IFERHOUNENE Type de bibliothèque : milieu semi urbain	Lot mobilier de bureau: 100% fourni - installé

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

MILIEU SEMI URBAIN		Superficie : 485.81 m ² Date d'inauguration : 05/07/2013 Fonctionnalité : Fonctionnelle. Baptisation : Chahid SI HADJ MOHAND Abdelkader Activités : atelier d'écriture et de dessin, d'illustration, travaux manuels, récitals poétiques, rencontres littéraires (enfants et adultes), concours (enfants et adultes), conférences, exposition (vente de livres, vente dédicace), animation avec clown et magicien, théâtres Etat de la bibliothèque : bon état.	Lot matériel informatique: 100 % fourni - installé Lot climatiseurs: 100 % fourni - installé Lot anti incendie: 100% fourni - livré Lot ouvrages 60 % fourni. Chauffage est prévu par la commune
6-BIBLIOTHEQUE D'IRDJEN MILIEU URBAIN	MILIEU URBAIN	Bibliothèque : IRDJEN Type de bibliothèque : milieu semi urbain Superficie : 508.30 m ² Date d'inauguration : 03/07/2013 Fonctionnalité : fonctionnelle. Baptisation : Activités : atelier d'écriture et de dessin, d'illustration, travaux manuels, récitals poétiques, rencontres littéraires (enfants et adultes), concours (enfants et adultes), conférences, exposition (vente de livres, vente dédicace), animation avec clown et magicien, thé Etat de la bibliothèque : bon état.	Lot mobilier de bureau: 100% livré - installé. Lot matériel informatique: 100 % livré - installé. Lot climatiseurs: 100 % livré - installé. Lot anti incendie: 100% livré-installé. Lot ouvrages : 60 % livré et installé Chauffage non prévu.
7-YATAFEN	SALLE DE LECTURE	Bibliothèque : YATAFENE Type de bibliothèque : salle de lecture Superficie : 131.50 m ²	

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

		Date d'inauguration : 18/02/2014 Baptisation : Fonctionnalité : fonctionnelle. Activités : atelier d'écriture et de dessin, d'illustration, travaux manuels, récitals poétiques, rencontres littéraires (enfants et adultes), concours (enfants et adultes), conférences, exposition (vente de livres, vente dédicace), animation avec clown et magicien, thé Etat de la bibliothèque : bon état.	
8-Ait Agouacha	SALLE DE LECTURE	Type de bibliothèque : Salle de lecture Superficie : environ 123.55 M2 Date d'inauguration 05/07/2013 Fonctionnalité : fonctionnelle Activité Atelier d'écriture et de dessin d'illustration ,travaux manuelle ,récitals poétiques, rencontres littéraires enfants et adultes ,conférences ,expression(vente de livre ,vente de dédicaces) animation avec de clown et magicien. Etat de la bibliothèque :fonctionnelle	Lot mobilier de bureau 100% fournie installé Lot mobilier climatiseurs 100% FOURNIE INSTALL2 Lot anti-incendie 100% fournie installé Lot ouvrage 75% fournie

Source : Direction de la culture

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Ce tableau édite l'ensemble des bibliothèques réaliser dans le cadre du FCCL choisi comme échantillonnage pour notre étude, on a diversifié les typologies des bibliothèques afin de faire ressortir leurs modalités de gestion.

3-Les résultat de l'enquête sur les six bibliothèques dans la wilaya de T-O

I. Présentation de l'enquête :

L'objectif de ce point est de présenter la méthode et les moyens qui nous ont permis de concrétisée notre analyse sur le territoire.

I-1-Enquête :

Notre étude sur la gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de TIZI-OUZOU est fondée sur une enquête que nous avons menée auprès des usages des bibliothèques public à l'aide d'un questionnaire et un entretien auprès des fonctionnaires.

I-2-Objectif de l'étude :

L'objectif de l'enquête est celui de ressortir la gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou et le rôle et l'utilité de ces dernières dans le développement locale.

I-3-Présentation du questionnaire :

Le questionnaire utilise pour l'enquête comprend 20 questions ,il a été organisé en deux partie dont la première traite des caractéristiques socioprofessionnels des usagers et la deuxième la satisfaction vis-à-vis du service de la bibliothèque et son rôle sur le mode de vie de la population dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

La taille de la population de notre échantillon est arrêter à 180 individus ayant répondu au questionnaire au sein de six (06) bibliothèque choisie pour effectuer notre enquête de terrain dans la wilaya de Tizi-Ouzou (Larbaa-Nath-irathen , Ait Agouacha ,Irdjen , Azazga, Bibliothèque Principale de Lecteur Publique, bibliothèque de la maison de la culture.

Pour comprendre la gestion des bibliothèques publique dans la wilaya de T-O ,on a procéder à un entretien dans un échantillon des bibliothèques publiques réaliser dans le cadre du PSD qui sont :

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

1-La BPLP de Tizi-Ouzou.

2-Sale de lecture de Abizar

3-Salle de lecture de AGOUNI ISSAD

4-Bibliothèque publique de ILLILTENE

5-Bibliothèque de la maison de la culture

Et les bibliothèques publique réaliser dans le cadre du FCCL qui sont :

1-Bibliothèque de LNI

2-Bibliothèque d'IRDJEN

3-Bibliothèque d'AIT AGOUACHA

4-Bibliothèque d'AZAZGA

5-Bibliothèque AZEFOUN

6-Bibliothèque IFRHOUNEN

7-Bibliothèque BOUMAHDHI

I-4 Caractéristiques socioprofessionnels des usagers

La population cible différents types et aspects des usagers et utilisateurs des bibliothèques publiques dans les six communes dans la wilaya de Tizi-Ouzou, à savoir : le sexe et la tranche d'âge, le niveaux intellectuels ,types de bibliothèques et sa fréquences ,la qualités du fond documentaires, la favorisation du FD ,les ouvrages les plus consultez...

Tableaux 7 :Résultat de l'enquête effectué sur l'ensemble de l'échantillon :

		BPLP		L-N-I		Ait-AGO		IRDJ		AZAZGA		MAI-CUL		
		Nb	Fré	Nb	Freq	Nb	Freq	Nb	Freq	Nb	Freq	Nb	Freq	
1-Niveau intellectuel	C	0	0	0	0	17	57	20	66.66	0	0	00	0	
	L	13	43.3	25	83.3	13	43	5	16.67	19	63.3	0	0	
	E	2	6.7	5	16.7	0	0	5	16.67	11	36.7	24	80	

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

	A	15	50	0	0	0	0	0	0	0	0	6	20	
2-Sexe	H	14	46.7	15	50	17	57	12	40	17	56.7	4	13.3	
	F	16	53.3	15	50	13	43	18	60	13	43.3	26	86.7	
3-Age	13 à 16	1	3.3	1	3.3	1	3	20	66.66	0	0	0	0	
	17 à 21	19	63.3	26	86.7	12	40	5	16.67	24	80	10	33.3	
	22 à 35	10	33.3	3	10	17	57	5	16.67	6	20	18	60	
	35 et plus	0	0	0	0	0	00	0	0	0	0	2	6.7	
4-Types de bibliothèque	Comunal			30	100	30	100	30	100	30	100			
	Principal	30	100			0	0	0	00	0	0			
	Sectorial					0	0	0	0	0	0	30	100	
	Autre					0	0	0	0	0	0	0	0	
5.Conditions d'adhésion	Facile	28	93.3	30	100	30	100	30	100	30	100	28	93.3	
	Compliqué	2	6.7			0	00	0	00	0	00	2	6.7	
6-Empl Geo	Favorable	25	83.3	30	100	30	100	30	100	29	96.7	29	96.7	
	Défavorabl	5	16.7			0	0	0	0	1	3.3	1	3.3	
7-Richesse FD	Oui	29	96.7	10	33.3	25	83.3	0	0	9	30	27	90	
	Non	1	3.3	20	66.7	5	16.7	30	100	21	70	3	10	
8-Outil Inf	Disponible					30	100	0	0	0	0			
	Accessible					0	0	0	0	0	0			
	Non dispon	30	100	30	100	0	0	30	100	30	100	30	100	
9-Accé liblé documents	Oui	0	0	30	100	0	0	0	0	0	0	30	100	
	Non	30	100			30	100	30	100	30	100			
10-Nbre d'ouv	Suffisant	11	36.7	0	0	15	50	0	0	1	3.3	18	60	
	Insuffisant	19	63.3	30	100	15	50	30	100	29	96.7	12	40	
11-la qualite du FD	Tres riches	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3.3	3	10	
	Moyen	14	46.7	23	76.7	14	40	0	0	22	73.4	13	43.4	
	Riche	7	23.3	3	10	16	60	0	0	1	3.3	12	40	
	Faible	3	10	1	3.3	0	0	20	67	3	10	1	3.3	
	A actualise	6	20	3	10	0	0	10	33	3	10	1	3.3	

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

12-service de prêt FD	Bien	26	86.7	9	30	30	100	0	0	13	43.3	23	76.7	
	Moyen	4	13.3	21	70	0	0	0	0	17	56.7	7	23.3	
13-disponibilite du FD	Oui	28	93.4	30	100	30	100	0	0	28	93.3	27	90	
	Non	2	6.6			0	0	30	100	2	6.7	3	10	
14-règlement intérieur favorable	Oui	26	86.7	26	86.7	30	100	0	0	26	86.7	30	100	
	Non	4	13.3	4	13.3	0	0	30	100	4	13.3	0	0	
15-Fréq de la Bibl	Tous les jrs	13	43.3	14	46.7	0	0	0	0	15	50	20	66.7	
	Week end	5	16.7	0	0	10	33.3	0	0	3	10	1	3.3	
	1 ^e fois parS	5	16.7	14	46.7	15	50	20	67	7	23.3	1	3.3	
	Autres	7	23.3	2	6.7	5	16.7	10	33	5	16.7	8	26.7	
16-Vous favorisez Espace de la Biblio pour	Revision	30	100	29	96.7	25	83	30	100	29	96.7	19	63.3	
	Recherche	0	0	1	3.3	5	7	0	0	1	3.3	11	36.7	
17-la fréquences de la bibli depuis	college	4	13.3	5	16.7	10	33.33	10	33	0	0	0		
	Lycee	20	66.7	23	76.7	15	50	10	33	25	83.3	8	26.7	
	Autres	6	20	2	6.7	5	16.67	10	34	5	16.7	22	73.3	
18-la couverture des besoin documentair	Totalement	3	10	1	3.3	30	100	0	0	1	3.3	8	26.7	
	Moyennem	27	90	29	96.7	0	0	0	0	29	96.7	19	63.3	
	Pas du tous	0	0	0	0	0	0	30	100	0	0	3	10	
19-observation, suggestion	Ras	11	36.7	11	36.7			30	100	21	70	19	63.3	
	Manque de chaise	12	40											
	Plus d'ouvrage	3	10			10	33.33			01	3.3	5	16.7	

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

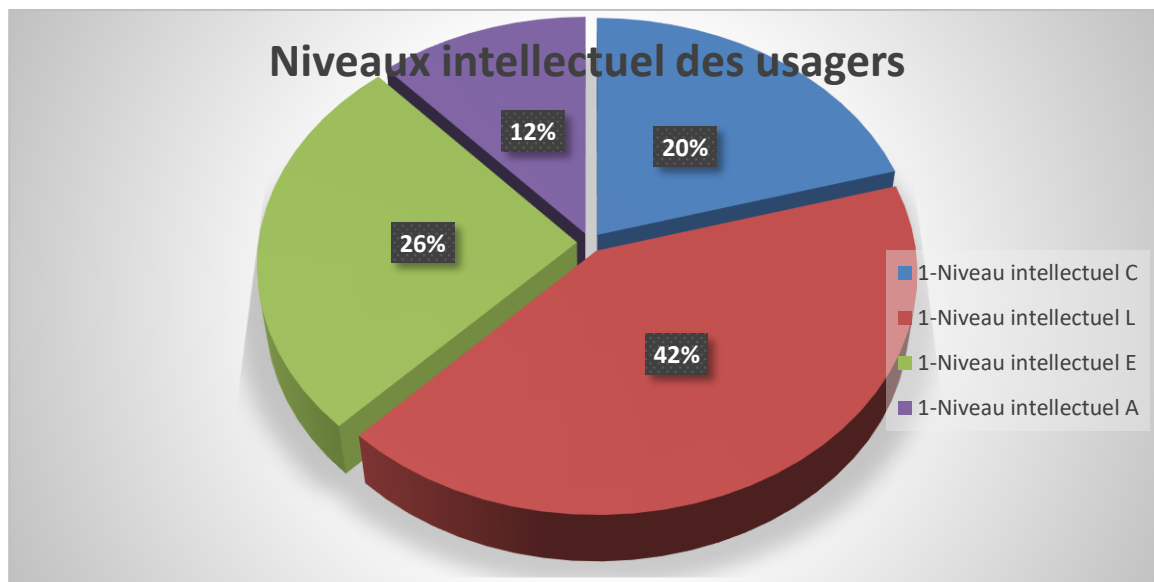
	Manque d'équipement inf	1	3.3	10	33.3					02	6.7	6	20	
	Plus d'espaces des 3AS	1	3.3											
	Manque espace alloué aux étudiants	2	6.7											
	Manque de calme			4	13.3									
	Manque wifi			3	10					02	6.7			
	Manque chauffage et climatisation			2	6.7					03	10			
	Une assistante pour aider madame BOUACHE					20	66.67							
	Ouverture les samedi									01	3.3			
20-Types d'ouvrages que vous consultez	Usuel	1	3.3	8	26.7					01	3.3	3	10	
	Ouvrages documentaire	23	76.7	5	16.7					15	50	6	20	
	Ouvrages culturels	3	10	1	3.3					0	0	1	3.3	
	Autres	3	10	16	53.3					14	46.7	20	66.7	

Source : Résultat de l'enquête année 2022

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

1-Niveaux intellectuel des usagers :

Figure 01 : Répartition des usagers des bibliothèques publiques selon leurs niveau d'instruction.

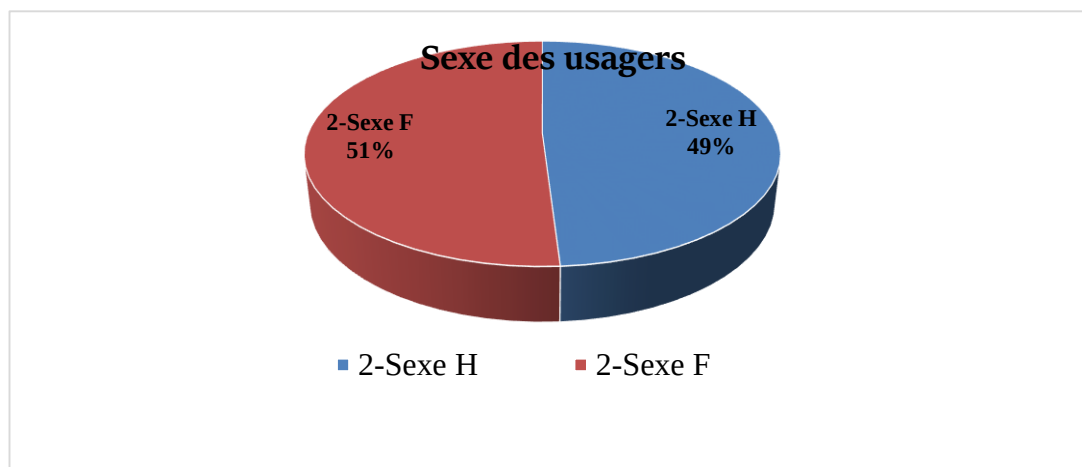


Source : résultat de l'enquête

Les résultats montre dans la figure N°01, révèlent que près de 12% des répondants n'ont pas fait des études supérieures. la proportion des répondants ayant un niveau universitaire s'établit à 26%. Et respectivement 42% et 20% pour les personnes ont un niveau lycée et moyen.

2-Sexe des usagers :

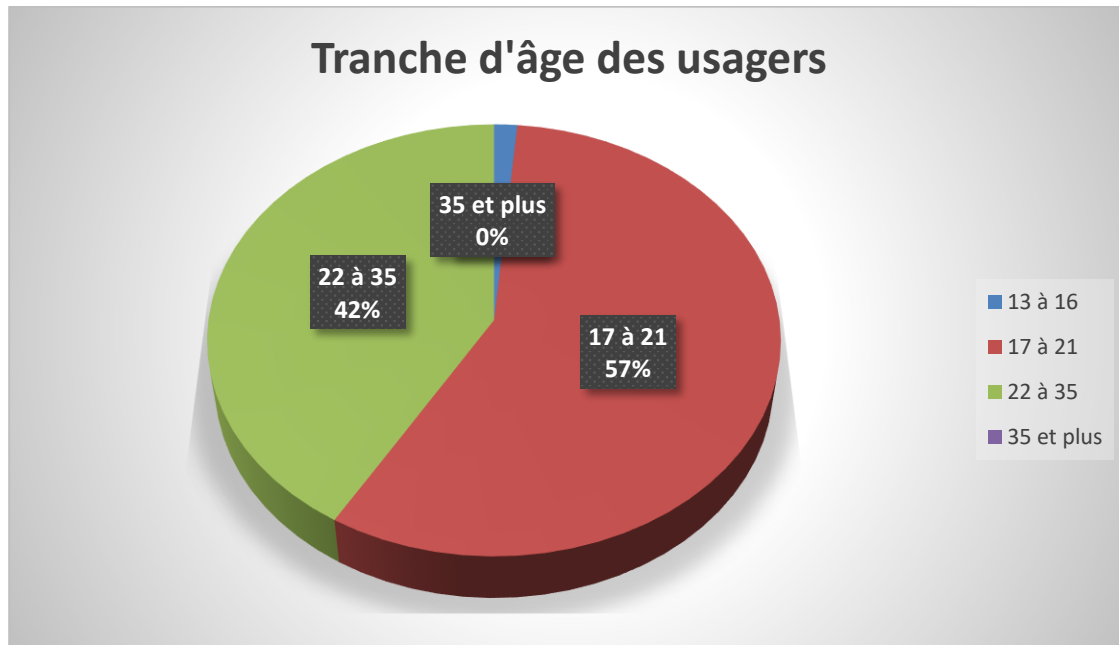
Figure 02 : sexe des usagers



Source : résultat de l'enquête

3-Tranche d'âge des usagers

Figure 03 : Tranche d'âge des usagers



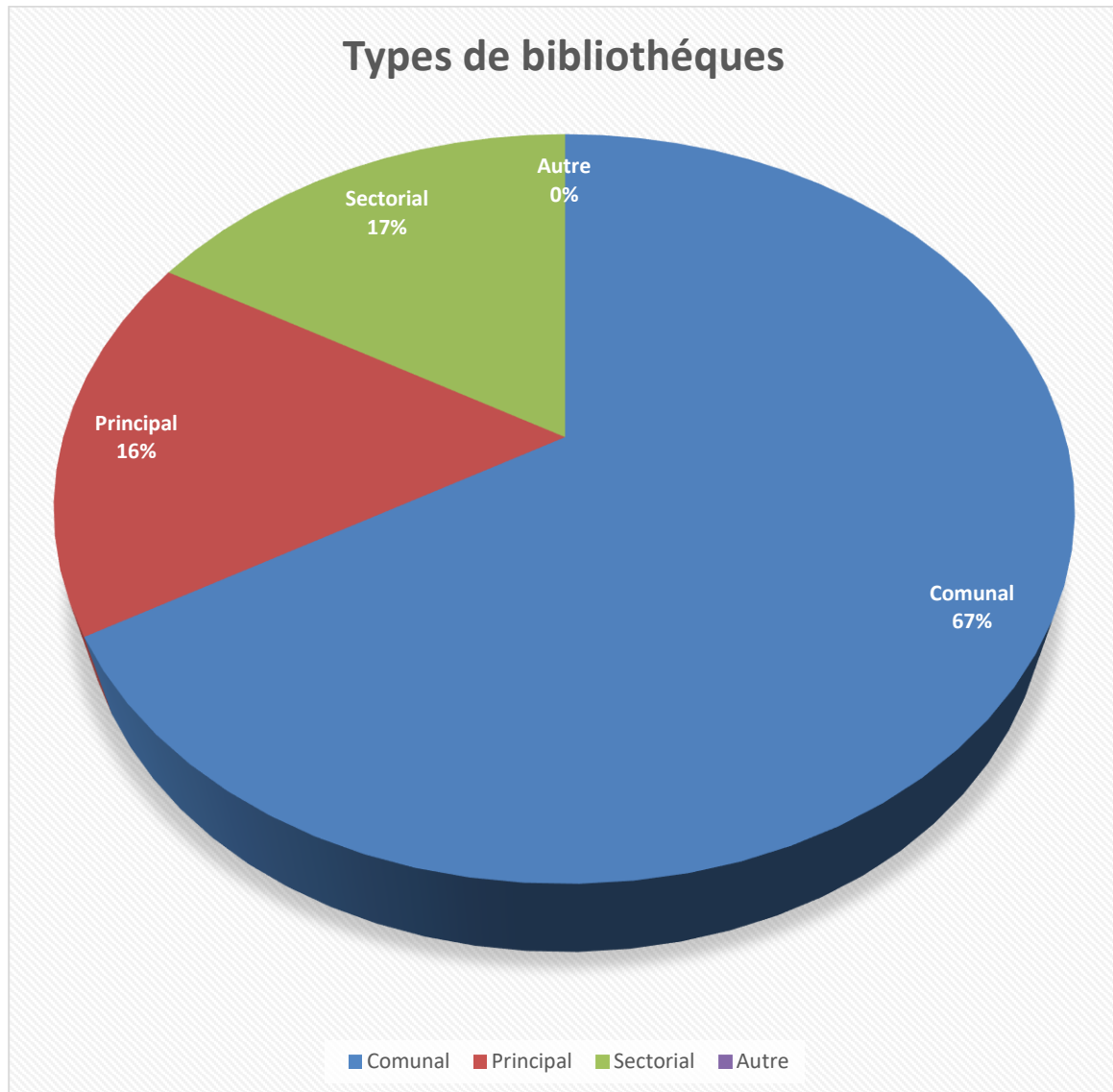
Source : résultat de l'enquête.

Les données de terrain révèlent que le pourcentage de celui du sexe féminin est un peu plus avec un taux de 51% de celui du sexe masculin avec un taux de 49% (Voir la figure N° 02 en dessus). Pour ce qui est tranche d'âge, les données de terrain montrent que toutes les tranches d'âge utilisent les bibliothèques publiques dont 57% des lycéens âgés entre 17 à 21 ans et 42% des étudiants âgés entre 22 à 35 ans et 1% entre 13 à 16 ans, contre 0% 35 ans et plus. (Voir la figure N°03).

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

4-Typologies des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou :

Figure 04 :Type de bibliothèques



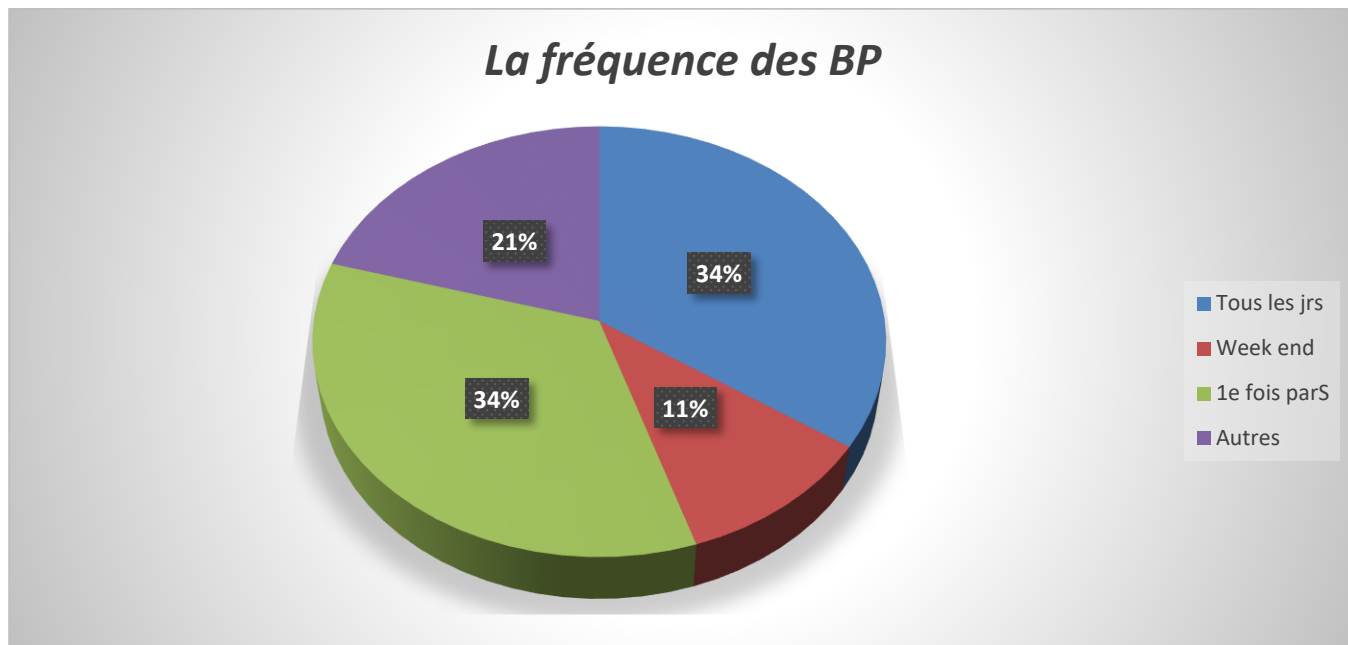
Source : résultat de l'enquête

Cette figure indique que 67% des bibliothèques publiques dans la wilaya de T-O ,c'est des bibliothèques communal ,ont un taux très important ,hors que les bibliothèques sectorielles représente un taux de 17%, et la bibliothèque des bibliothèque qui est la BPLP (Bibliothèques principale de lecture publique) représente un taux de 16% et 0% pour d'autres types de bibliothèques

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

5-La fréquence des bibliothèques publiques :

Figure N° 05 : répartition des usages selon leurs fréquences par semaine

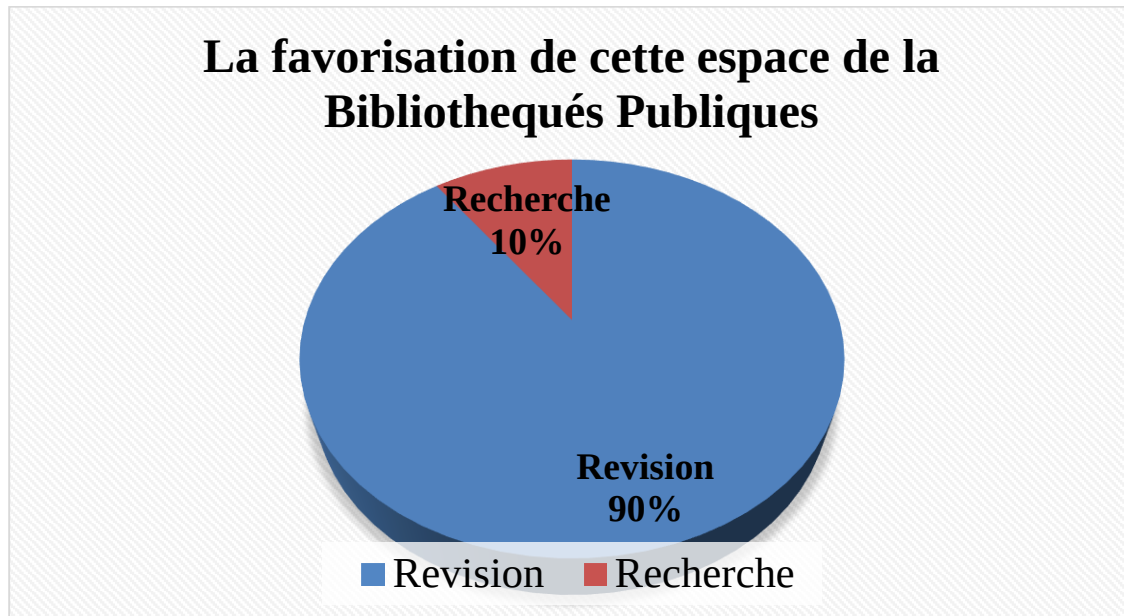


Source : résultat de l'enquête

La figure indique que 34% des usagers, fréquentent la bibliothèque tous les jours et 34% d'autres la fréquente une fois par semaines , 11% juste pour les week -end, et 21% la fréquente autres que ces trois mentionner auparavant.

6-Les personnes qui favorisent cette espaces :

Figure N° 06 :La favorisation des Bibliothèques Publiques :



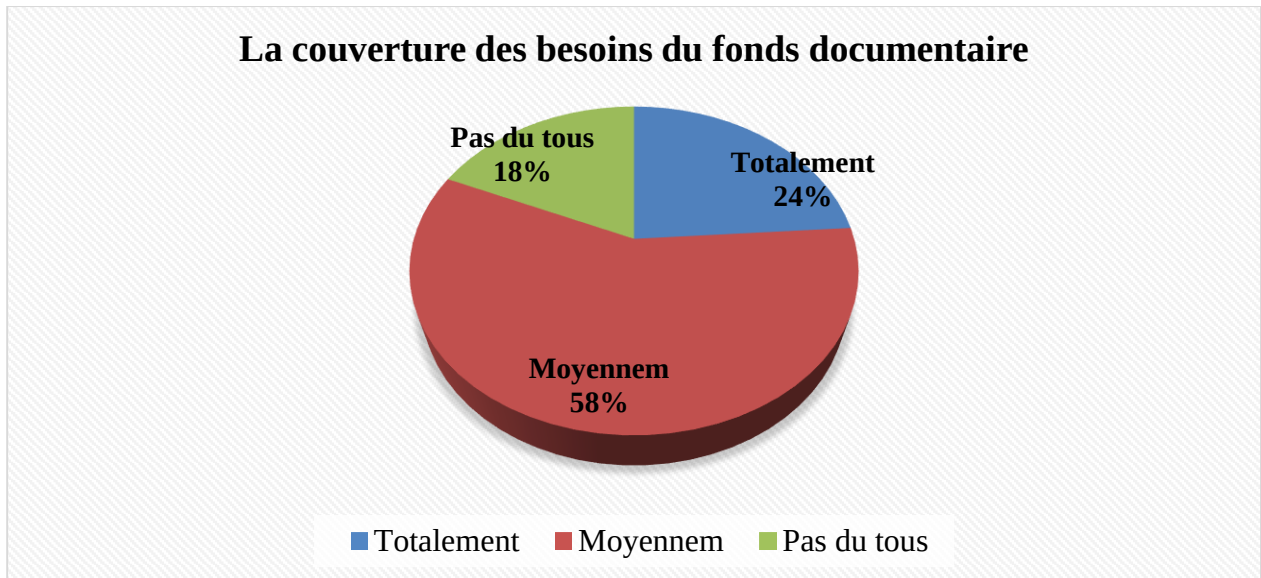
Source : résultat de l'enquête

Selon cette figure ; 90% des utilisateurs favorisent l'espace des bibliothèques publiques pour leurs révisions et 10% pour effectuer des travaux de recherches.

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

7-La couverture des besoins du fonds documentaires dans les Bibliothèques Publiques :

Figure N°07, Pour évaluer les besoins des adhérents et leurs satisfactions vis-à-vis du fonds documentaires disponibles dans les bibliothèques publiques



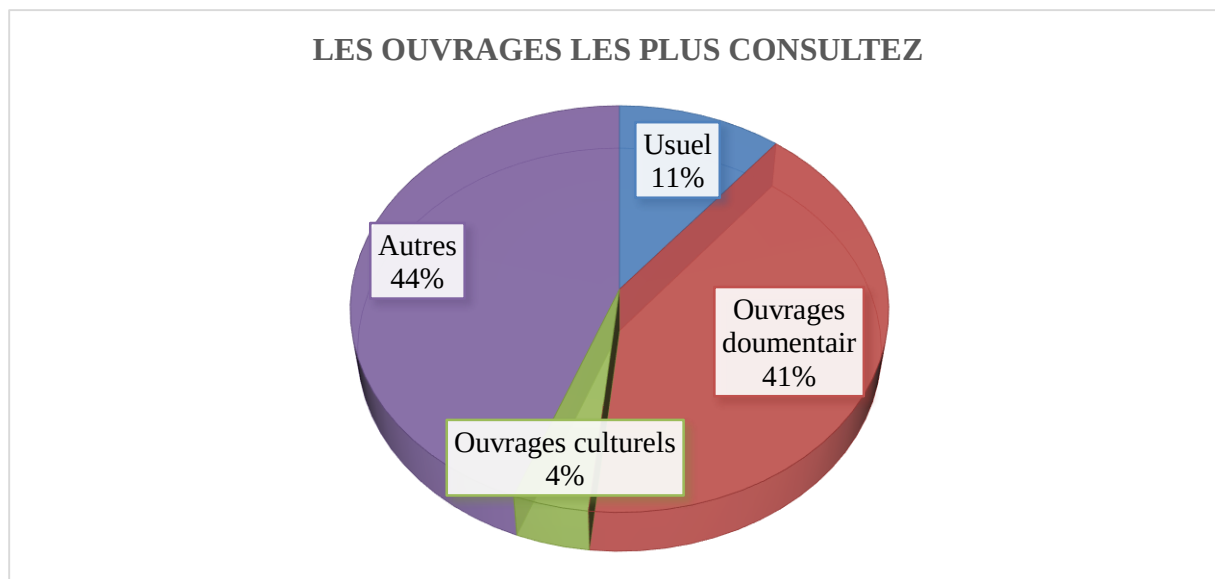
Source : Résultat de l'enquête.

Selon cette figure, 58% des usages et des adhérents sont satisfait que moyennement du FD disponibles dans ces bibliothèques, 24% sont satisfait totalement et 18% aucune satisfaction.

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

8-:Les ouvrages les plus consulter

Figure N°08 :Les ouvrages les plus consulter :



Source : Résultat de l'enquête.

Dans cette figure résulte que les ouvrages les plus fréquentez, sont des ouvrages classer dans la rubrique autres d'un pourcentage de 44% ,41% des ouvrages documentaires ,11% des usuels et enfin 4% des ouvrages culturels.

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

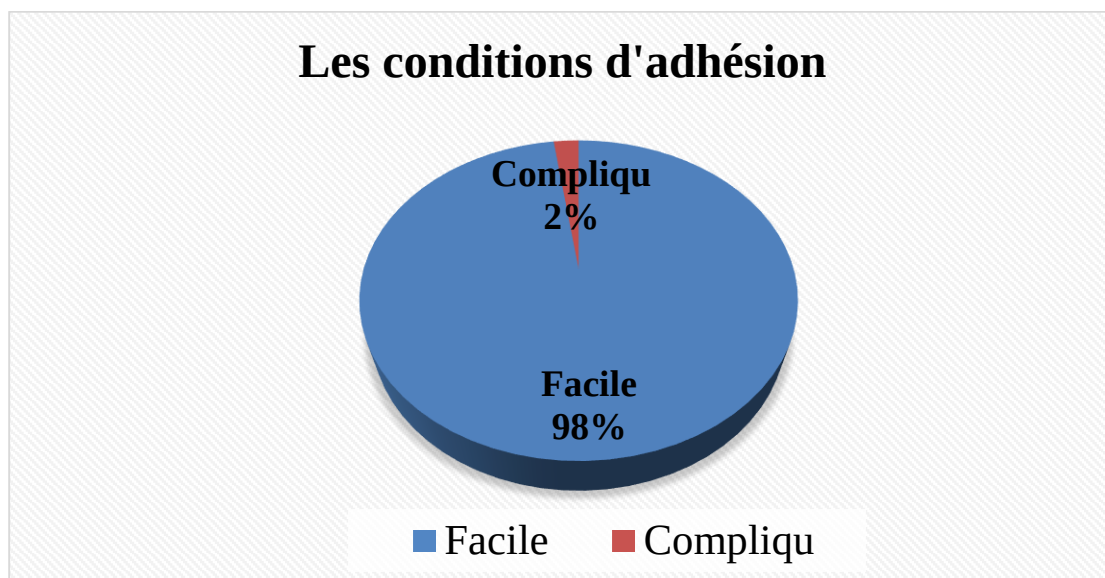
Figure N°09 :La richesse du FONDS DOCUMENTAIRES(FD) :



Source :Résultat de l'enquête

Selon cette figure N° stipule que 56 % des utilisateurs le fonds documentaire des BP est riche et 44% stipule qu'il n'est pas riches.

Figure N°10 : les conditions d'adhésions :

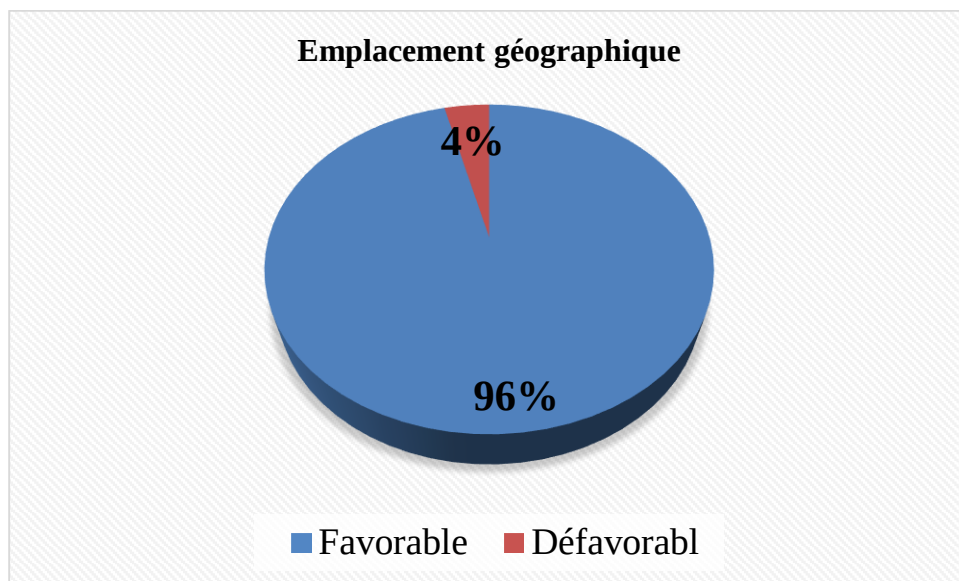


Source : Résultat de l'enquête

Dans cette figure N°09 ; 98% des utilisateurs stipulent que ces conditions sont facile ,et 2% stipule qu'ils sont difficiles.

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

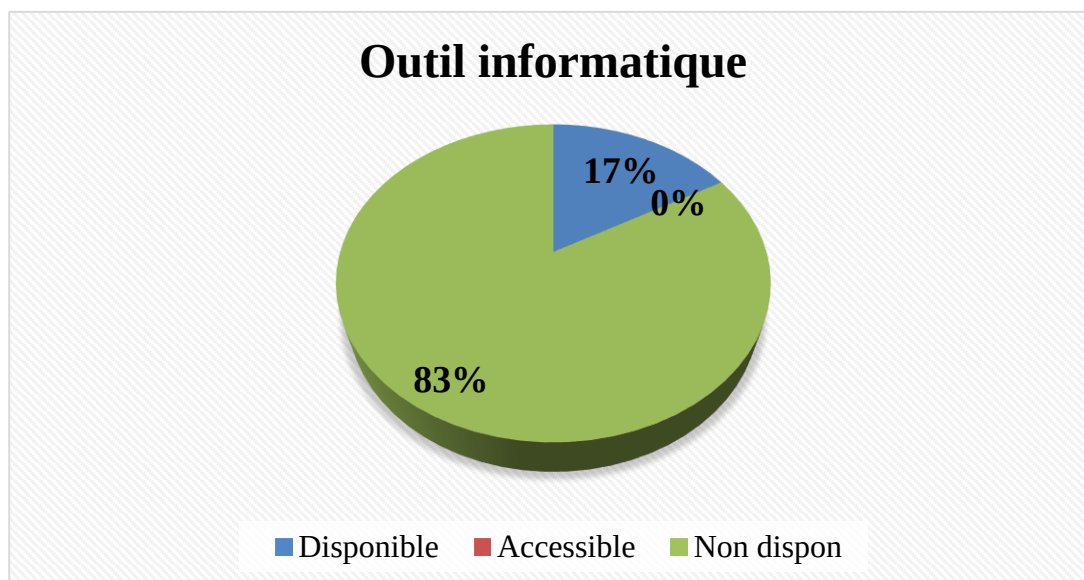
Figure N° 11 : Emplacement géographique



Source : Résultat de l'enquête

96% stipulent que l'emplacement géographique des Bibliothèques Publiques sont favorable et 4% stipule le contraire.

Figure N°12 : Outil informatique :

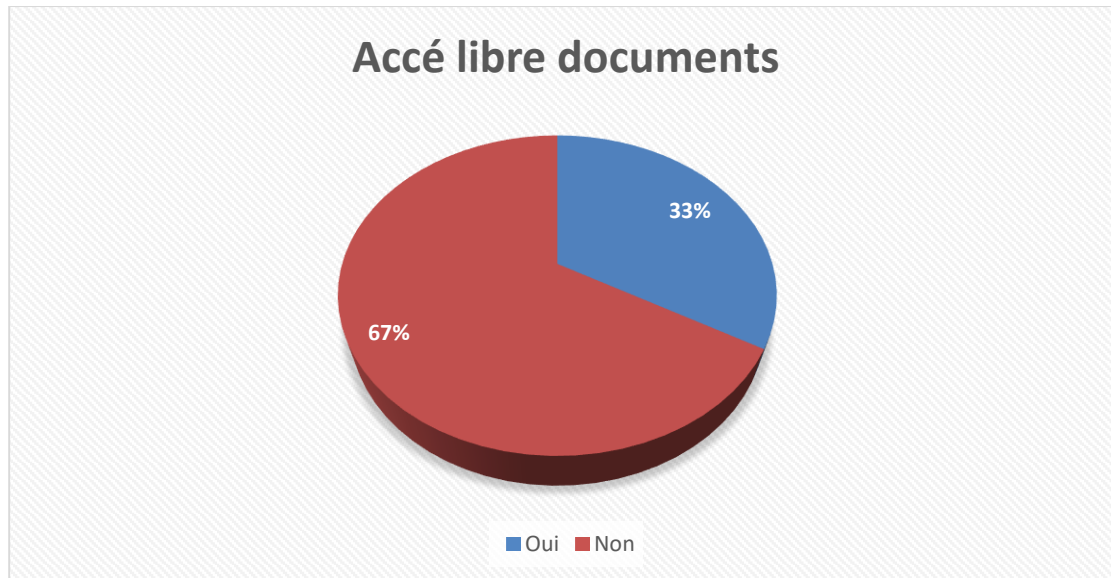


Source : Résultat de l'enquête

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

83% des utilisateurs déclarent non disponibilité des outils informatiques, 17% disponible dans ces BP et 0% accessibles.

Figure N° 13 : Accès libre aux documents

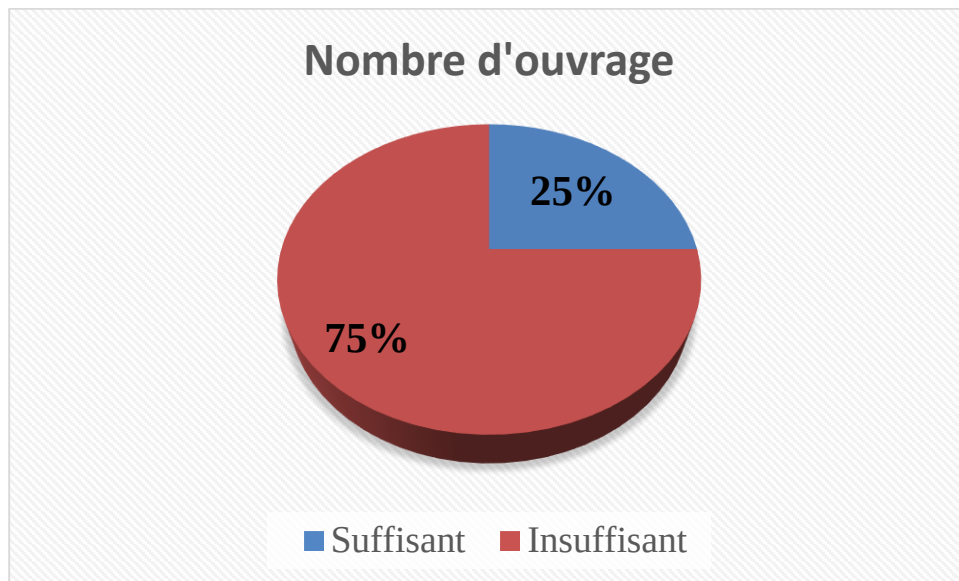


Source :Résultat de l'enquête

67% des Bibliothèques Publiques n'ont pas d'accès libre aux documents et 33% ont cette accès ,ce pourcentage représente la bibliothèque de la maison de la culture ,c'est la seul et unique qui a cette accès.

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

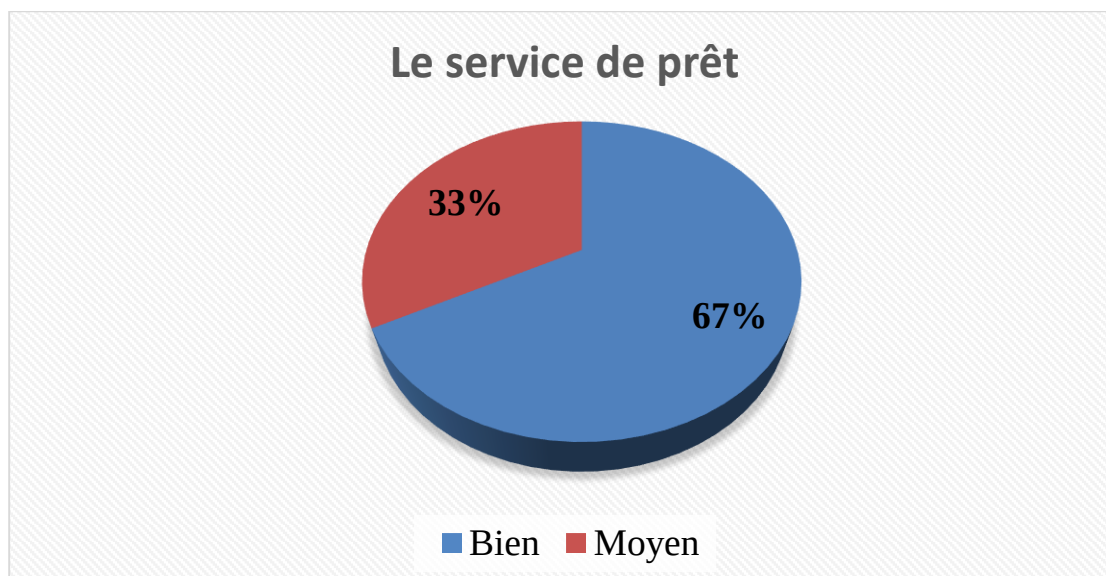
Figure N°14 : la suffisance des nombre d'ouvrage



Source :Résultat de l'enquête

Les consultants des ouvrages stipulent que 75% sont suffisantes et 25% insuffisantes .

figure N°15 :le service de prêt



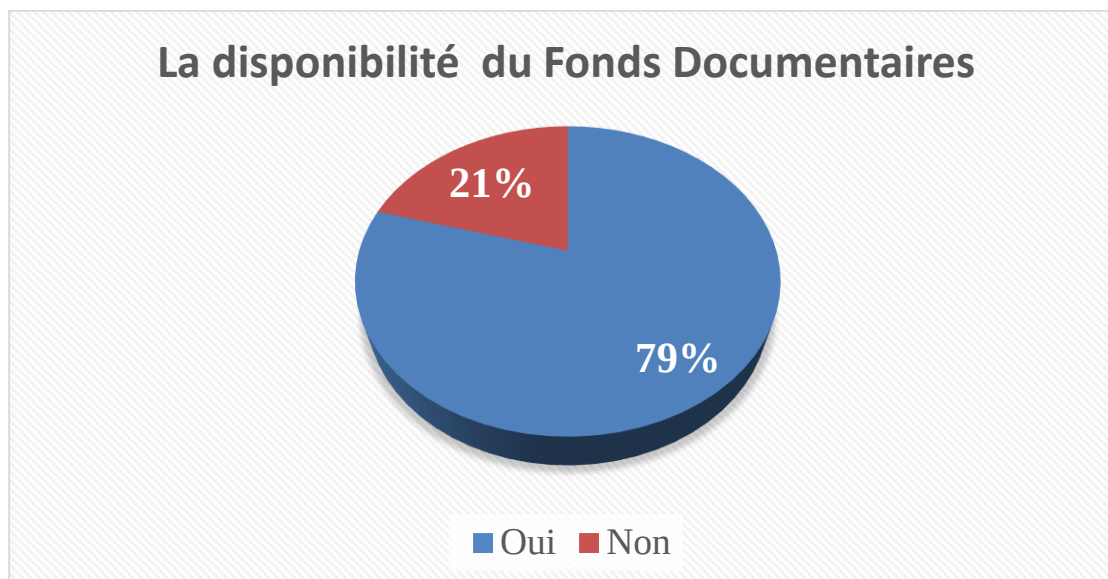
Source : Résultat de l'enquête

Le service de prêt 67% des adhérents le qualifie étant que bien ,et les 33% moyen.

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

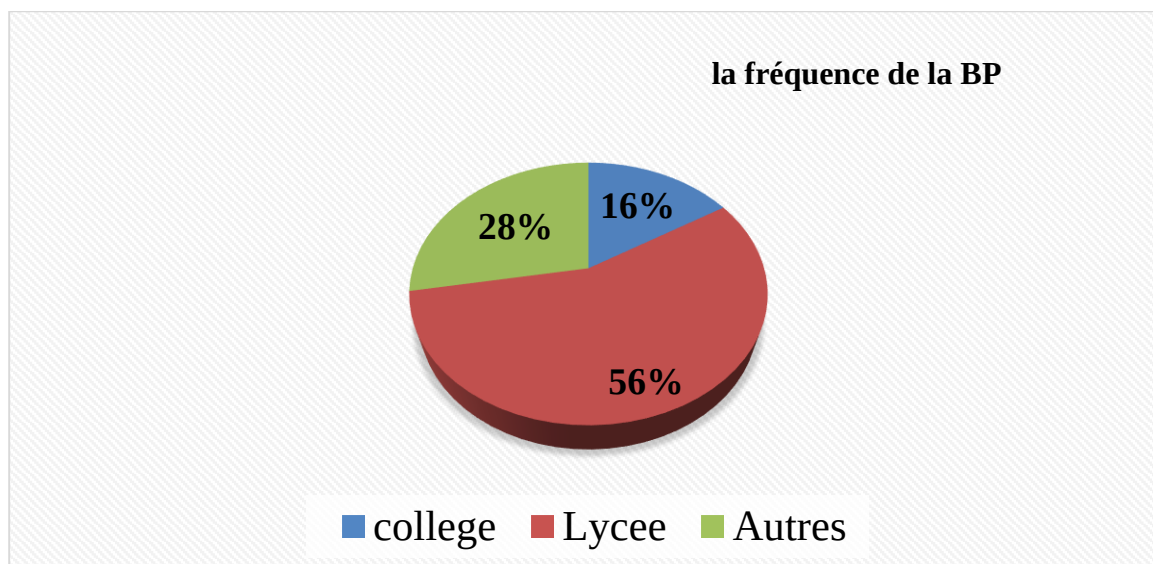
figure N°16 :la disponibilité du Fonds Documentaires :

La disponibilité du fond documentaire ;67% stipule bien et 33% moyen.



Source : Résultat de l'enquête

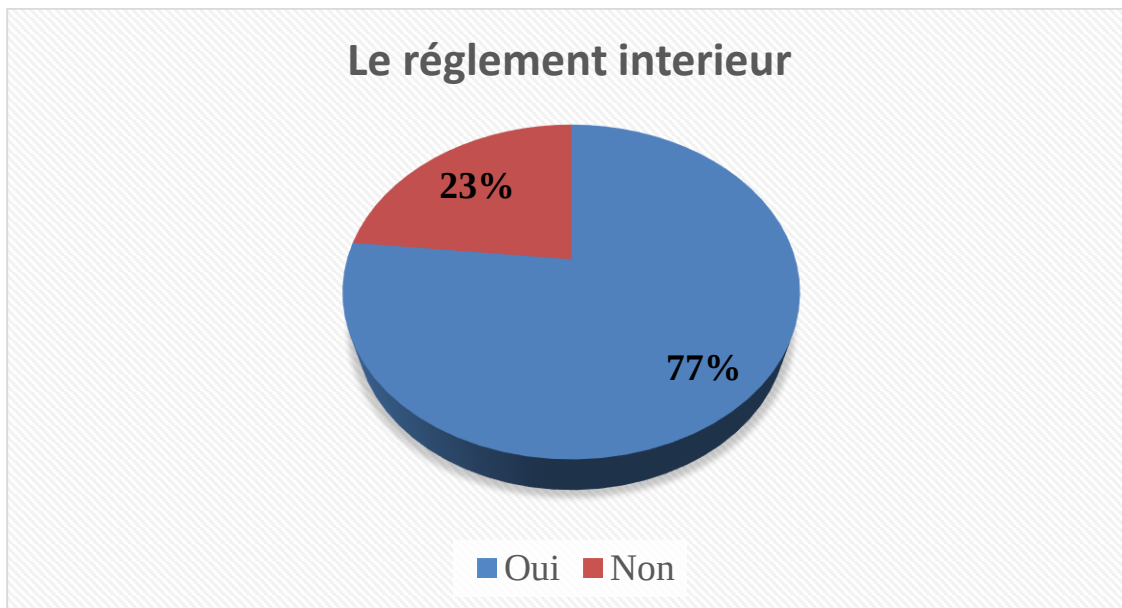
figure N°17 : La fréquence de la Bibliothèque Publique :



Source : Résultat de l'enquête

56% des adhérent représente des lycéens,28% représente autre et 16% C'est des collégiens.

figure N°18 :Le règlement intérieur favorable



Source : Résultat de l'enquête

Dans cette figure 77% trouve que ce règlement est importante et 13% non.

Les adhérents de ces bibliothèques, la majorité sont des lycéens qui représente 83.3% et 6.7% des étudiants , généralement ces espaces sont fréquenter la périodes des examens, donc on constate l'absence des bibliothèques scolaires. leurs fonds documentaires est moyennement valoriser riches qui représente 56%, et 44% le trouve moyen.

Vue le manque de moyen informatique dans ces établissements qui représente 83% ,peut-être qui résulte le manque d'attirance de différentes catégories

La salle de lecture d'Azazga :

Gérer par un détachant de la direction de la culture qui envoie des rapport d'activité chaque semaine sur les mouvement du livre et le nombre des lecteurs. Il es très fonctionnelles vue sa proximité géographique et l'accueille de cette dernière.

N.B. : transfert de la gestion de la bibliothèque par voie d'une délibération n°68 du 25/12/2011 à la direction de la culture pour exploitation.

Mais reste qu'il y'a des manquant du chauffage et d'ouvrages

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Les bibliothèques réalisées dans le cadre du PSD :

La bibliothèque principale de lecture publique de Tizi-Ouzou :

C'est la seule et unique bibliothèque qui a une autonomie financièrement une prise de décision. La seule et unique bibliothèque qui est dotée d'un budget. la bibliothèque principale de lecture publique dans la wilaya de TIZI-OUZOU (BPLP)

la bibliothèque de la maison de la culture (bibliothèque de lecture publique) de la wilaya de TIZI OUZOU :est gérée par la maison de la culture, c'est une salle de lecture ,mais joue un rôle très important dans l wilaya de T-O.

Toutes les bibliothèques réalisées dans le cadre du FCCL sont gérées par les p/apc autrement dit par les communes, ces dernières n'ont pas de statut juridique n'ont d'autonomie financière ,la majorité sont gérées par des détachés de la culture ou de la commune ,mais beaucoup plus par des pré-emplois.

Il y'a 8 bibliothèques affectées au secteur de la culture ,par délibération réalisées dans le cadre du PSD sont :

AZAZGA ;IFIRA ;AIN ZAOUEYA ;ILLOLA OUMALOU ;AIT MAHMOUD ; BENI ZEMENZAR ;FRIKAT ET BENI-DOUALA.

Les autres sont gérées par la direction de la culture.

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

CONCLUSION

Les bibliothèques publiques jouent un rôle très imputant dans le développement locale, et celui de la wilaya de T-O. Cette dernière rencontre beaucoup de difficultés dans son quotidien. Sur la gestion des bibliothèques publique. vue que les bibliothèques communal sont gérer par le P.APC ,vue l'absence du statut juridique ,dont on peut qualifier la gestion des bibliothèque territorial d'une gestion aléatoire .

selon les résultat de notre enquête les lycéens sont les plus intéressé et attirer par les bibliothèques publiques, donc on peut dire que l'objectif derrières leurs implanter commence à être réaliser.

Pour le fonds documentaire , il faut revoir celui des bibliothèques communal, qui n'est pas met a jour dépit son inauguration.



Conclusion générale



Conclusion générale

Dans le cadre de notre travail nous sommes intéressés plus particulièrement, sur la gestion des bibliothèques publiques et l'apport de ces dernières dans le développement territorial de la wilaya de Tizi-Ouzou. Ce travail a eu pour but d'identifier les utilisateurs de la lecture publique, d'examiner leur mission de service public ayant un impact direct sur la transformation et l'évolution des modes de vie et l'emploi de la population.

Les bibliothèques publiques sont des services à base locale, dans l'intérêt de la communauté locale ; elle doivent donc offrir des services d'information à l'intention de la communauté. Cette dernière contribue à l'éducation des populations en exigeant certaines disciplines dans la salle de lecture et incite les gens à adhérer à la lecture qui joue un rôle fondamental dans le développement personnel de l'individu.

Les bibliothèques communales n'ont ni de statut juridique, ni de personnalité morale, ce qui veut dire qu'elles n'ont pas une autonomie financière, ces dernières sont gérées par la commune ; soit par des agents de pré-emploi de l'APC, ou des agents de la culture ou des agents permanents de l'APC ou des agents de la culture permanente.

Suivant les résultats de recherche auxquels nous sommes parvenus, la wilaya de Tizi-Ouzou a bénéficié d'un programme de réalisation de 63 bibliothèques dans le cadre du FCCL, équipement et d'acquisition d'ouvrages de ces dernières une fois achevés. Cette action s'inscrit dans le cadre du programme sectoriel de décentralisation (2005) visant à mettre en place un réseau de bibliothèques communales en Algérie. À ce jour, la wilaya de Tizi-Ouzou a réalisé et équipé 54 bibliothèques, la réalisation a été faite par la commune, mais par contre ce qui concerne l'équipement et l'acquisition d'ouvrages a été assuré par la direction de la culture.

Sur l'échantillon choisi, la bibliothèque de Larbaa-Nath-Irathen est gérée par un pré-emploi, cette dernière est fonctionnelle mais manque de chauffage et climatisation, ce qui rend le climat défavorable pour le lecteur, ainsi que d'autres manques comme le calme, le réseau d'internet. Pour

ces adhérents la majorité sont des lycéens, qui représentent 83.3%, et 16.7% des étudiants, qui fréquentent cet espace, généralement pour la période des examens ou des projets de recherches.

La bibliothèque d'Ait-Agouacha est la plus compétitive des bibliothèques visitées, elle est gérée par un agent de l'APC, qui a des qualités qu'on ne peut pas décrire : une vivacité et un esprit d'une vraie bibliothécaire, elle fournit des efforts énormes afin d'assurer la réussite des adhérents en assurant des cours supplémentaires gratuits pour les classes d'examen, elle travaille même les week-end, sans limite d'heure de fermeture, surtout à l'approche des dates

Conclusion générale

d'examens. Pour ces adhérents, la majorité des collégiens, qui représente 57%, et 43% des lycéens, qui fréquentent cette espace, pour la période des révisions qui représente 83% ET 7% pour des projets de recherches.

La bibliothèque d'Irdjen n'a pas de gestionnaire qui va assurer le service de prêt, il y'a juste la salle de lecture qui est ouverte. Un espace qui n'est bien exploité. Pour la majorité des lecteurs sont des collégiens qui représentent 66.66%, des lycéens qui et des étudiants qui représentent 16.66%.

La bibliothèque d'Azazga est gérée par un agent permanent détachant de la culture. La gestion de cette dernière a été transférée par voie d'une délibération n°68 du 25/11/2011 à la direction de la culture pour exploitation. L'agent est censé envoyer des rapports d'activité chaque semaine sur le mouvement des livres et les nombres des lecteurs. Il est très fonctionnel vu sa proximité géographique et l'accueil de cette dernière. Mais reste des manques de chauffages et d'ouvrages. Pour la majorité des lecteurs sont des lycéens qui représentent 63.3%, et des étudiants qui représentent 36.7%. 96% fréquentent cette espace pour des révisions et 3.3% pour effectuer leurs recherches.

Pour ce qui concerne les bibliothèques réalisées dans le cadre du PSD en l'occurrence la bibliothèque de la maison de la culture est gérée par la maison de la culture, son budget est doté dans le budget de la maison de la culture, cette dernière a des exigences sur la nature de l'adhérent, cette espace est réservée juste pour les étudiants dont 80% (chercheurs, travailleurs « autres ») qui représente 20%. C'est un espace très favorable pour l'adhérent qui respecte le facteur très important d'une bibliothèque qui est le silence. 63.3% favorisent l'espace pour des révisions et 36.7% pour effectuer leurs recherches. Le fonds documentaire est qualifié riche par 90% des adhérents. C'est la seule salle de lecture qui a un accès libre aux documents.

Enfin, la Bibliothèque Principale de Lecture Publique de Tizi-Ouzou est la seule et unique qui est dotée d'une personnalité morale, donc d'un statut et d'une autonomie financières. Cette dernière est gérée par une directrice. 43.3% des adhérents de cette bibliothèque sont des lycéens et 6.7% sont des étudiants et 50% autres catégories de population (chercheurs, enseignants, retraités, fonctionnaires...).

Le fonds documentaires de cette bibliothèque est qualifié riche par 96.7% des adhérents. C'est une bibliothèque très importante dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Reste que l'objectif visé par les autorités dans la réalisation de la BPLP n'est pas atteint, vu que leurs objectifs est de rattacher les bibliothèques territoriales, afin qu'ils aient leurs propres statuts, cela est dû au manque de moyens des autorités durant ces dernières années, car cette action demande un fonds

Conclusion générale

financiers très important .Donc l'action a été geler jusqu'à nouvel ordre, cela reste un projet à venir. Les bibliothèques publiques jouent un rôle primordial dans le développement personnel de la population, elles contribuent à l'évolution des communes et l'enclavement territorial.

Il y'a huit bibliothèques réalisées dans le cadre du Plan Sectoriel de Développement (PSD), affecter au secteurs de la culture par délibération qui sont :Azazga ,Ifra ;Ain Zaoueya ;Illola Oumalou ;Ait Mahmoud ;Beni-Zemenzar ; Frikat et Beni-Douala.

Sur les soixante-dix bibliothèques réaliser sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou, cinquante-quatre sont gérer par les communes, sur les seize réaliser dans le cadre du PSD et PCD sont gérer par la commune sauf les huit citées au par avant.



Bibliographie



Bibliographie

1-OUVRAGES

1-BAUBY Pierre ,2011.Service public, service publics »,direction de l'information légale et administrative.

2-CARBAJO Joel,1997, « Droit des services publics »,3édition,troisième partie « les modes de gestion des services publics »,édition mémentos dalloz,France.

3-DONALD J.SAGER « les petites bibliothèques organisation et fonctionnement », copyright 1992 by the Highsmith CO. , Inc.

4-LEVEQUE Francois, 2000, « Concepts économiques et conception juridique de la notion de service public »,inTherry Kirat et Evlyne Servenin « vers une économie d'action juridique .Une perspective pluridisciplinaire sur les règles juridiques et l'action. »

5-PERROT Jean-Yves et CHATELUS Gautier « Financement des infrastructures et des services collectifs ».

6-SOUS LA DIRECTION DE JEAN-MARC VIDAL : «faire connaître et valoriser sa bibliothèque communiquer avec le public », dépôt légal : 2nd SEMESTRE 2012.

7-SOUS LA DIRECTION DE VALERIE ALONZO ET PIERRE-YVES RENARD « Evaluer la bibliothèque », édition de cercle de la librairie 2012 PARIS

8-ZARKA Jean-Claude ,2015. « l'essentiel du droit public »,Edition Gualino lextenso ».

2-Article et rapports divers

1-GUGLIEMI Gilles J,2000, « une introduction au droit de service public »,document n'est pas mis à jour depuis 1994.

2-Le Fédération internationale des associations de bibliothèques Organisation des Nations Unies,« services de la bibliothèque publique : principes directeurs de l'IFLA/UNESCO »,avril 2001.

Bibliographie

3-MEMOIRES

1-ABDELLILAH Abdelkader ,1986« place et problèmes du livre ,des bibliothèques et des bibliothécaire en Algérie, école nationale supérieure des bibliothèques.

2-HERMEZ NADIA ET NAMANE NAIMA :«organisation des bibliothèques cas de la bibliothèque universitaire de Tizi-Ouzou » ,promotion 2001/2002.

3-HALES Radhia, « contribution à l'analyse du système de transport public interurbain dans la wilaya de Tizi-Ouzou ,Mémoire de master EFL à l'UMMTO, promotion 2017-2018.

4-KHALFAOUI Lynda,2013, »Gestion durable de service public de l'eau et de l'assainissement dans la ville de Tizi-Ouzou »,mémoire de master, spécialité management territoriale et Ingénierie de projets.

5-M^{elle} LALLAM Nadia et CHAFA Saliha « Organisation et gestion d'une bibliothèque spécialisée cas de la bibliothèque de la sous direction de la formation et de la documentation du C.H.U DE TIZI OUZOU, promotion 2001/2002.

6-LALEG Aziz,2015. »,évaluation des politiques territoriales en Algérie par la mise en œuvre d'un système d'information géographique dans la wilaya de Tizi-Ouzou »,mémoire de magister en aménagent du territoire, Université frères MONTOURI Constantine.

4-TEXTE JURIDIQUES

-DECRET EXECUTIF N 7-275 du 6 ra0madhan 1428 correspondant au 18 septembre 2007 fixant le statut des bibliothèques de lecture publique.

-DECRET EXECUTIF N° 08-235 du 23 radja 1429 correspondant au 26 juillet 2008 modifiant et complétant le décret exécutif N° 93-149 DU 22 juin 1993 portant statuts de la bibliothèque nationale.

-DECRET EXECUTIF N° 08-236 du 23 radja 1429 correspondant au 26 juillet 2008 portant création des Bibliothèques de lecture publique.

-code de la wilaya-code de la commune



Liste des tableaux et figures



Liste des tableaux et figures

Liste des tableaux et cartes :

Carte 01 : Carte de la Wilaya de Tizi-Ouzou	60
Tableau 01: Répartition géographique de la wilaya par daïra et par commune.	
Tableau 02: Evolution de la population au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou entre 87/98 et 98 et 08.	61
Tableau 3 : Répartition spéciale des industrielles de la wilaya de Tizi-Ouzou	63
Tableau 4 : Répartition des bibliothèques existantes par communes	65
Tableaux 5 : Echantillon des bibliothèques réalisées dans le cadre du PSD, on a pris les suivantes	74
Tableaux 6 : Les Bibliothèques réalisées dans le cadre du FCCL	77
Tableaux 7 : Les résultats de l'enquête sur les six bibliothèques dans la wilaya de T-O.....	88

Liste des tableaux et figures

Liste des figures :

Figure 01 : Répartition des usagers des bibliothèques publiques selon leurs niveau d'instruction	86
Figure 02 : sexe des usagers	87
Figure 03 : Tranche d'âge des usagers	87
Figure 04 :Types de bibliothèques	88
Figure N° 05 : répartition des usages selon leurs fréquences par semaine	89
Figure N° 06 :La favorisation des Bibliothèques Publiques	90
Figure N°07 :La couverture des besoins du fonds documentaires dans les BP	90
Figure N°08 :Les ouvrages les plus consulter	91
Figure N°09 :La richesse du FONDS DOCUMENTAIRES(FD)	92
Figure N°10 :les conditions d'adhésions	92
Figure N° 11 : Emplacement géographique	93
Figure N°12 : Outil informatique	93
Figure 13 ; outil informatique	94
figure N° 14 : Accès libre aux documents.....	94
figure N°15 : la suffisance des nombre d'ouvrage	95
figure N°16 :le service de prêt	95
figure N°17 :la disponibilité du FD	96
figure N°18 : La fréquence de la BP	96
figure N°19 :Le règlement intérieur favorable	97



Annexes



ENQUETE SUR LA GESTION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DANS LA WILAYA DE TIZI OUZOU

21-22 - bibliotheques publiques

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERIE DE TIZI OUZOU

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ,SCIENCES DE GESTION ET SCIENCES COMMERCIALES
DEPARTEMENT SCIENCES ECONOMIQUES

Ce qui s'inscrit dans le cadre de la realisation du memoire de Master en sciences Economiques Specialité
Economie et Finance Locale, ayant pour thème ciite au dessou , nous avons elaborez ce questionnaire .Ce qui
reste dans le cadre de l'anonymat.

Partie 1.Caracteristiques des adherents

1. Quel est votre niveau intélèctuel?

- ☐ 1. Collégien ☐ 2. Lycéen ☐ 3. Etudiants
☐ 4. Autres

2. Etes-vous?

- ☐ 1. Homme ☐ 2. Femme

3. Dans quelle tranche d'âge vous situez?

- ☐ 1. 13 à 16 ans ☐ 2. 17 à 21 ans
☐ 3. 22 à 35 ANS ☐ 4. 35 ans et plus

4. Quel est le type de bibliothèques publiques
fréquentez-vous?

- ☐ 1. Communale
☐ 2. Principale
☐ 3. Secteur de la culture et des arts
☐ 4. Autres à preciser

5. Comment voyez vous les conditions d'adhesion?

- ☐ 1. Facile ☐ 2. Complicé

6. Comment trouvez-vous l'emplacement de cette
bibliotheque?

- ☐ 1. Favorable ☐ 2. Défavorable

Partie 2.Satisfaction vis-à-vis du service public de la bibliothèque

7. Vous favorisez cette bibliotheque selon sa
richesse du fonds documentaire:

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

8. l'équipement mobilier et outil informatique sont il
?

- ☐ 1. Disponible ☐ 2. Accessible
☐ 3. Non disponible

9. Cette bibliothèque offre-t-elle l'accées libre aux
documents?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

10. le nombre d'ouvrages est ils:

- ☐ 1. Suffisant ☐ 2. Insuffisant

11. La qualité du fonds documentaire est

- ☐ 1. Très riches ☐ 2. Moyen ☐ 3. Riche
☐ 4. faible ☐ 5. à actualiser

12. Le service de prêt du fonds documentaire
(FD)est:

- ☐ 1. a-Bien ☐ 2. Moyen

13. Le personnel de la bibliothèque publique est il
disponible?

- ☐ 1. a-Oui ☐ 2. b-Non

14. La réglementation interieur de la
bibliotheque, respecte t-elle un climat favorable
pour étudier?

- ☐ 1. a-Oui ☐ 2. b-Non

15. fréquentez vous de la bibliotheque publique ?

- ☐ 1. Tous les jours ☐ 2. Week-end
☐ 3. Une fois par semaine ☐ 4. Autres

16. Vous favorisez cette espace pour :

- ☐ 1. Vos révisions ☐ 2. Vos recherches

17. A quel niveau d'etude vous avez commencer à
frequenter les bibliotheques publiques pour la
premiere fois?

- ☐ 1. a-College ☐ 2. b-lycée ☐ 3. c-Autres

18. Vos besoins documentaires sont ils couvert par
les bibliotheques publiques?

- ☐ 1. Totalemment ☐ 2. moyennement
☐ 3. Pas du tout

19. Veuillez formuler vos observation, vos suggestions pour ameliorer le service de la bibliotheque publique

2

20. quels sont les types d'ouvrages consultez-vous?

- ☐ 1. Usuels ☐ 2. Ouvrages documentaire
☐ 3. Ouvrages culturels ☐ 4. Autres



Table des matières



Table des matières

Remerciements.

Dédicaces

Sommaire

Liste des abréviations

Introduction générale..... 2

Chapitre I : Service public, évolution des bibliothèques publiques

Introduction 7

Section 1 : Service public et typologies..... 8

I- Réflexion conceptuel sur les services publics 8

2-1- Les services publics d'intérêt général..... 9

2-1-1- Les services publics non-marchand (les services publics administratifs : SPA) 10

2-1-2- Les services publics à caractère industriel et commercial..... 10

2-1-3- Les services privés, associatifs ou à but lucratif, considérés comme de première

Nécessité sur un territoire 10

3- Les principales missions des services publics 11

3-1- L'intérêt général 11

3-2- L'équité..... 12

3-3- L'efficacité..... 12

Section 2 : historique et typologies des bibliothèques en Algérie) 13

1-historique des bibliothèques publiques en ALGERIE : 13

2- Typologies des bibliothèques 14

2-1. bibliothèque nationale : 14

2.2. Les bibliothèques universitaires 15

2.3. Les bibliothèques scolaires 16

2.4. Les bibliothèques publiques 17

Conclusion..... 22

Table des matières

Chapitre II : la gestion des bibliothèques publiques

Introduction	23
Section 1: Cadre légale , financier et rôle des bibliothèque public	24
1.1. cadre légale et financier	24
1.1. 1.La bibliothèque publique et les autorités.....	24
1.1.2. Politiques nationales d'information	24
1.1.3 Législation de la bibliothèque publique	24
1.2. Rôle des bibliothèques publiques	25
. 1.2.1 Education.....	25
1.2.2 Information.....	26
1.2.3. Développement personnel	27
1.2.4 Enfants et jeunes.....	28
1.2.5 Bibliothèques publiques et développement culturel.....	28
1.2.6 Le rôle social de la bibliothèque publique	28
1.2.7 Un agent du changement	29
1.2.8 Liberté d'information.....	29
1.2.9. La culture locale	29
1.2.10 Les racines culturelles de la bibliothèque publique	30
1.2.11. Des bibliothèques sans murs	30
1.2.12 Les bâtiments de la bibliothèque	30
1.2.13 Ressources	31
 Section 2 : Gestion des bibliothèques publiques en ALGERIE	 32
2-I- La gestion administrative, financières et personnels	32
1- La gestion du personnel	32
1-1. Effectif et nature du personnel	32
1-1-1- L'effectif	32
1-2-La nature	32
1-2-1-Personnel professionnel	32
1-2-2-Personnel non professionnel	33
1.3. Le suivi du personnel :	33
2-La gestion financière	33
2.1. L'origine des ressources financières	33

Table des matières

2.2. Etablissement du budget.....	34
2.3. Exécution du budget.....	34
2-3-1- Les charges fixes :	34
2-3-2- Les charges générales	34
2-4- Comptabilité et comptes rendus	35
3- Diffusion des activités de la bibliothèque	35
4- Elaboration du règlement intérieur	35
II-Organisation technique :(Chaine documentaire)	36
I.L'acquisition	37
II.1-1- L'analyse des besoins des utilisateurs	37
III. 1-1-1- Le questionnaire	37
1-1-2- L'entretien :	37
1-1-3- Décomptage des fiches fantômes	38
2- La sélection des documents	38
2-1- La pertinence qui doit être par rapport	38
3- Les modes d'acquisition	39
3-1- L'achat ou acquisition à titre onéreux	39
3-1 -1- La commande	39
3-1-1-1- Etablissement d'un bon de commande	40
3-1-2- La réception et vérification	40
3-1-3-L'enregistrement	41
3-1-3-1- Inscription des périodiques	42
3-1 -4- L'estampillage	42
3-2- Les acquisitions à titre gratuit	43
3-2-1- Les dons	43
3-2-2- Les échanges	43
3-2-3-Les legs :	43
II.Le traitement documentaire : (opération de traitement)	44
1- Le traitement signalétique.....	44
2 -Le traitement analytique	44
2-1- La condensation.....	44

Table des matières

2-2- L'indexation	45
2-2-1- Les classifications	45
2-2-1-1.La classification de DEWEY	45
2-2-1-2- La classification décimale universelle	46
3- La cotation	46
4- Les modes de classement	47
4-1- Le classement numérique : (ordre d'arrivée)	47
4-1-2- Le classement systématique	48
2.Modes de gestion des bibliothèques publiques	49
2.1-Les bibliothèques nationale et bibliothèques principale	49
2-2.Les bibliothèques universitaires.....	49
2.3 Les bibliothèques communales ou territoriales	50
2.3.1-Définition de la bibliothèque communale.....	51
2.3.2 Mission de la bibliothèque communale :	51
2.3.2.1. La mission d'information.....	51
2.3.2.2.La mission de formation.....	52
2.3.2.3 La mission de divertissement et de loisir	52
4 -Principes directeurs et indicateurs à prendre en considération	52
Conclusion.....	56

Chapitre III : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Introduction	85
Section 1 : Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	59
I- Présentation géographique de la wilaya de Tizi-Ouzou	59
I-1 Situation géographique	59
I-2 Relief	62
I-3 Climat	62

Table des matières

II- Démographie	62
II-1 Evolution de la population de la wilaya de Tizi-Ouzou	63
.II-2 Population totale par tranche d'âge et par sexe dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	63
III- Les potentialités économiques de la wilaya de Tizi-Ouzou	63
III-1 Les infrastructures industrielles	64
III-2 Tourisme	66
III-3 L'agriculture	66
IV- L'emploi	66
V- Les équipements socio-économiques	67
V-1 Les équipements sanitaires	67
V-2 Les équipements de l'enseignement et de la formation professionnelle.....	67
V-3 Les équipements de la jeunesse et sportif	69
V-4 les équipements culturels	69
Section 2 : La gestion des bibliothèques publiques dans la wilaya de T-O	70
1-Les bibliothèques réalisés dans le cadre du secteur de la culture (PSD)	70
2-Les bibliothèques réalisées dans le cadre du FCCL	70
I. Présentation de l'enquête	80
I-1-Enquête	80
I-2-Objectif de l'étude	81
I-3-Présentation du questionnaire	81
I-4 Caractéristiques socioprofessionnels des usagers.....	82
Conclusion.....	99
Conclusion générale	101

Table des matières

Bibliographie

Liste des tableaux et figures

Annexes

Table des matières

Résumé

La décentralisation et l'implication de l'Etat dans un processus de modernisation modifient l'administration algérienne et la fonction publique. Les bibliothèques municipales, services publics territoriaux sont gérés par les collectivités territoriales ou leur établissement de rattachement, sont des bibliothèques sans personnalité morale, ne disposent pas d'autonomie financière. La bibliothèque est un service de l'administration publique, service non commercial dont la vocation est de satisfaire l'intérêt général.

Summary

The decentralization and involvement of the state in a modernization process are changing the Algeria Administration and the public office.

The municipal libraries, territorial public services are managed by the territorial communities or their establishment of attachment, are libraries without legal personality, do not have financial autonomy.

The library is a service of the public administration, non-commercial service are intended is to satisfy the general interest.